Rapport annuel | **2014-2015**

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES

INTÉGRITÉ ET RESPECT
RIGUEUR ET SAVOIR-FAIRE
PERFORMANCE ET INNOVATION

Québec

L'exercice en bref

3,2 M de m²

Superficie totale du parc immobilier

97,7 %

Taux d'occupation des espaces dans les propriétés et les locations

16,9 G$

Valeur du portefeuille des 75 projets majeurs en cours (2,8 G$ projets gestionnaires et 14,1 G$ projets associés)

30,1 M$

Économies réalisées dans les projets livrés depuis l'exercice 2012-2013 par rapport aux budgets approuvés, soit plus de 5,5 % (13,3 M$ pour l'exercice 2014-2015)

- 3,3 M$

Diminution des frais financiers par rapport à 2013-2014

- 2,5 M$

Réduction de la masse salariale de 3,3 % par rapport au budget, dépassant ainsi la cible de 2 % fixée par le gouvernement

7 204

Nombre de contrats de travaux de construction ainsi que de services professionnels, de nature technique et d'approvisionnement octroyés en 2014-2015 à 2 684 entrepreneurs, prestataires de services et fournisseurs différents, pour une valeur totale d'un peu plus de 536,4 M$

900

Nombre d'employés (personnes rémunérées et en lien d'emploi)

97,8 %

Taux de rétention du personnel

- 10,3 %

Réduction de la consommation d'énergie du parc immobilier par rapport à l'année de référence 2010-2011

3

Nouvelles certifications LEED-NC obtenues en 2014-2015, portant à 15 le nombre d'édifices certifiés

Des projets livrés

- Rénovation, agrandissement et réaménagement du palais de justice de Montmagny (27,5 M$)
- Construction du centre de traitement massif de Revenu Québec (28,8 M$)
- Rénovation et agrandissement du centre de services du ministère des Transports, à Papineauville (7,2 M$)

Des projets en cours

- Établissement de détention de Sorel-Tracy (coût estimé à 199,3 M$, livraison prévue au printemps 2016)
- Centre intégré de cancérologie de Chaudière-Appalaches (coût estimé à 168,2 M$, livraison prévue à l'automne 2018)
- Construction du nouvel hôpital de Baie-Saint-Paul (coût estimé à 357,2 M$, livraison prévue en juillet 2019)

Rapport annuel | 2014-2015

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES

INTÉGRITÉ ET RESPECT
RIGUEUR ET SAVOIR-FAIRE
PERFORMANCE ET INNOVATION

Québec

Monsieur Martin Coiteux
Ministre responsable de l'Administration
gouvernementale et de la Révision permanente
des programmes et président du Conseil du trésor
Ministre responsable de la Société québécoise
des infrastructures

Monsieur le Ministre,

À titre de président du conseil d'administration de la Société québécoise des infrastructures, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Société pour l'année financière terminée le 31 mars 2015.

Ce rapport rend compte des activités et des réalisations de l'entreprise au cours de la dernière année et commente les résultats atteints. Il présente également les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2015.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le président du conseil d'administration,

François Turenne

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale du Québec

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous transmettre le rapport annuel de la Société québécoise des infrastructures pour l'exercice financier 2014-2015.

Ce rapport décrit de façon générale la Société et fait état de ses activités et réalisations au cours de l'année. De plus, il inclut et commente les états financiers de l'entreprise.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre responsable de l'Administration gouvernementale
et de la Révision permanente des programmes et président
du Conseil du trésor,

Martin Coiteux

Sommaire

L'exercice en bref i
Lettres de transmission 2
La Société québécoise des infrastructures 4
Message du président du conseil d'administration et du président-directeur général 6
Conseil d'administration 8
Structure organisationnelle 10

SECTION 1

FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE

Révision du modèle d'affaires 14
Gestion immobilière 15
Gestion de projets 20
Gestion contractuelle 26
Performance financière 28
Ressources humaines 29
Développement durable 31

SECTION 2

PERFORMANCE ET GOUVERNANCE

Sommaires des indicateurs de performance 36
Gouvernance et éthique 37
Autres exigences 46
Activités et résultats au regard du Plan d'action de développement durable 2012-2015 51

SECTION 3

ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

Déclaration de la responsabilité de la direction à l'égard des états financiers 64
Rapport du comité de vérification 65
Rapport de l'auditeur indépendant 66
États financiers et notes complémentaires 67
Attestation de la direction à l'égard des contrôles internes 92

La Société québécoise des infrastructures

Créée par le gouvernement du Québec en 2013, la Société québécoise des infrastructures (SQI) a pour mission, d'une part, de soutenir les organismes publics dans la gestion de leurs projets d'infrastructure publique en assurant une planification, une réalisation et un suivi rigoureux des projets et, d'autre part, de développer, de maintenir et de gérer un parc immobilier qui répond aux besoins des ministères et des organismes en leur fournissant des services de construction, d'exploitation et de gestion immobilière.

Avec une équipe pluridisciplinaire qui dispose d'une expertise unique, la SQI offre l'ensemble des services liés à la gestion de projets et à la gestion immobilière, des études de faisabilité à la livraison des lieux, en passant par la préparation des dossiers d'affaires et par la gestion des mécanismes de contrôle de la qualité pour toutes les phases des projets.

Son rôle l'amène également à conseiller le gouvernement sur toute question relative aux projets d'infrastructure publique, en plus de fournir des services de nature stratégique, financière et contractuelle.

La SQI dessert non seulement les ministères et les organismes publics, mais elle intervient aussi dans les projets d'acquisition et de disposition d'immeubles du réseau de l'éducation qui englobe les commissions scolaires, les cégeps et les universités.

Historique

1974

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC (CHQ)

MISSION : offrir une expertise technique et financière au secteur de la santé et des services sociaux.

1984

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC (SIQ)

MISSION : mettre à la disposition des ministères et organismes publics des immeubles et leur offrir des services de construction, d'exploitation et de gestion immobilière.

2004

AGENCES DES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ DU QUÉBEC

MISSION : contribuer au renouvellement des intrastructures publiques par la mise en œuvre de partenariats public-privé.

2010

INFRASTRUCTURE QUÉBEC

MISSION : encadrer la planification et la réalisation des projets d'infrastructure des organismes publics.

2011

FUSION SIQ-CHQ

Nos valeurs

INTÉGRITÉ ET RESPECT

RIGUEUR ET SAVOIR-FAIRE

PERFORMANCE ET INNOVATION

Les organisations les plus performantes se distinguent et se caractérisent par des valeurs fortes, qu'elles diffusent et font vivre constamment à travers la conduite de leurs affaires.

En s'appuyant sur des valeurs partagées collectivement, la SQI entend développer une culture d'entreprise solide et mobilisatrice, à laquelle adhère et contribue chaque membre du personnel.

Ces valeurs constituent les pierres d'assise de l'organisation et doivent se manifester au quotidien, dans l'ensemble des activités, des décisions et des rapports entre collègues et avec les clients, les fournisseurs et les citoyens.

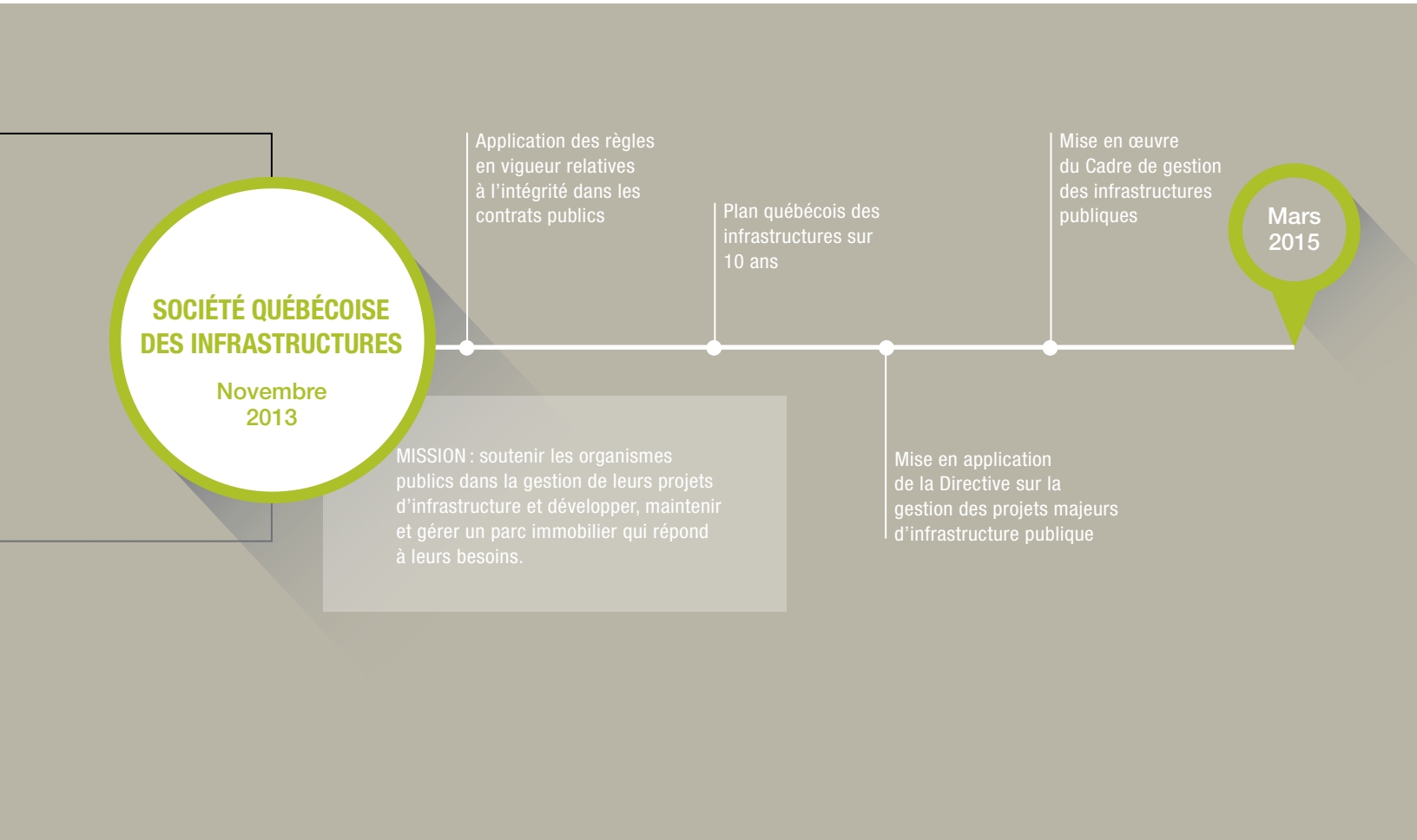

Message du président du conseil d'administration et du président-directeur général

L'exercice 2014-2015 constitue la première année complète d'opération de la Société québécoise des infrastructures.

Celle-ci aura été marquée notamment par la poursuite des activités de fusion des processus opérationnels et administratifs des deux entités dont la SQI est issue, soit la Société immobilière du Québec et Infrastructure Québec, par la prise en charge et la livraison de plusieurs projets d'envergure, ainsi que par l'application de mesures destinées à contribuer à l'amélioration de la santé des finances publiques. Cet exercice a également vu le début d'un vaste chantier de réflexion sur le modèle d'affaires de la SQI, dont les résultats auront de profondes répercussions sur la façon dont l'organisation réalisera sa mission au cours de la prochaine décennie.

LA POURSUITE DE LA FUSION

De manière à satisfaire les attentes élevées manifestées à son égard lors de sa création, la SQI a intensifié les démarches d'amélioration de son expertise dans ses domaines d'affaires, soit la gestion immobilière et la gestion de projets.

En ce qui a trait à la gestion immobilière, l'application à son parc immobilier du nouveau mode d'évaluation de l'état des immeubles mis en place par le Secrétariat du Conseil du trésor a permis de confirmer le leadership de la SQI en matière d'exploitation d'immeubles. En effet, les résultats de cette évaluation démontrent clairement que ses interventions assurent efficacement la conservation et la pérennité du patrimoine immobilier public.

Pour ce qui est de la gestion de projets, des efforts significatifs ont été faits pour raffiner les méthodes de gestion en s'inspirant des meilleures pratiques connues, tandis que le processus de management de la qualité a été renforcé.

En appui à la gestion de projets, la SQI a posé les premiers jalons du déploiement d'un processus de conception intégrée utilisant la modélisation informatisée. Cette approche innovante, basée sur la collaboration des parties prenantes du projet, se traduira par des gains substantiels en termes de qualité, de coûts et d'échéancier.

DES PROJETS D'ENVERGURE RÉALISÉS AVEC BRIO

Encore cette année, la SQI a su démontrer sa maîtrise en gestion de projets en livrant plusieurs commandes d'importance réalisées dans le respect des budgets et des échéanciers, tout en répondant aux attentes de ses clients. Mentionnons notamment la livraison du palais de justice de Montmagny rénové et agrandi, du nouveau centre de traitement massif de Revenu Québec, et du nouveau centre de services du ministère des Transports à Rouyn-Noranda, l'agrandissement de l'urgence et le réaménagement de l'Hôpital de LaSalle à Montréal, les rénovations majeures réalisées à l'établissement de détention de Québec et, enfin, la rénovation et l'agrandissement du centre de services des transports à Papineauville.

La grande satisfaction manifestée par les clients lors de la réception de leurs projets, menés dans le respect des budgets et des échéanciers, vient confirmer, une fois de plus, l'expertise de la Société dans la gestion d'infrastructures complexes, réalisées à l'intérieur d'étroites balises de coûts et de temps.

Enfin, on ne saurait passer sous silence la contribution décisive de la SQI aux négociations et à l'entente qui ont conduit à la sanction de la Loi visant à permettre la réalisation d'infrastructures par la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ). Cette implication active dans un partenariat stratégique de financement et de réalisation de projets de grande envergure vient s'ajouter à la prise en charge du projet du nouveau centre hospitalier sur le site de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus, à Québec. Ce mégaprojet de 2,1 G$ présente, par sa complexité technique et organisationnelle, un énorme défi que la SQI entend relever avec succès.

UNE CONTRIBUTION REMARQUABLE AU REDRESSEMENT DES DÉPENSES PUBLIQUES

La SQI a répondu à l'appel du gouvernement de diminuer ses dépenses de fonctionnement, dans un objectif global d'assainissement des dépenses publiques, notamment en appliquant en réduction de ses frais de fonctionnement un gain de 20,7 M$ provenant de l'annulation d'un passif. De plus, la SQI a atteint, voire dépassé, la cible de gains de productivité qui lui avait été fixée en avril 2014 et qui correspondait à 2 % de sa masse salariale. Elle a également réussi à réduire ses dépenses de fonctionnement en appliquant un large inventaire de mesures de restriction budgétaires. Pour la période du 25 novembre 2014 au 31 mars 2015, elle a pu dégager des économies de près de 2,5 M$ en dépenses de formation, en frais de déplacement et de publicité, et en octroi de contrats.

Il importe de souligner que les cibles de réduction ont été respectées, et ce, même si la presque totalité des dépenses de

la Société ne sont pas compressibles à court terme (soit près de 94 %), à l'exception des frais généraux et administratifs nets et des salaires inclus dans les frais d'exploitation, puisque ces dépenses visent principalement à fournir aux ministères et aux organismes gouvernementaux les espaces et les services immobiliers requis pour accomplir leurs activités.

Il y a lieu également de rappeler que la structure de gestion mise en place par la SQI à la suite des fusions de la Société immobilière du Québec, de la Corporation d'hébergement du Québec et d'Infrastructure Québec a permis de réaliser des économies annuelles récurrentes de 1,7 M$ au chapitre de la rémunération des hauts dirigeants, dont le nombre a été réduit de 15 à 7.

La contribution de la SQI à la santé des finances publiques ne se limite cependant pas à contrôler ses dépenses de fonctionnement. Au cœur de sa mission, ses performances en gestion de projets témoignent concrètement de sa volonté et de sa capacité à mener à bien les plus importants dossiers d'infrastructure dans un souci constant d'efficience budgétaire. Au cours du dernier exercice, la livraison de l'ensemble des projets majeurs s'est conclue à 8,2 % en deçà des budgets autorisés, pour un montant de 13,3 M$.

Cette rigueur s'est aussi manifestée dans la gestion des espaces en propriété et en location. Le taux d'inoccupation du parc immobilier a été maintenu sous la barre de 2,5 %, dans une constante recherche d'équilibre entre le maintien au minimum des espaces vacants et la disponibilité d'espaces tampons requis pour faciliter les déplacements des clients à l'intérieur du parc.

C'est donc avec fierté que la SQI a pu dévoiler un bilan financier qui témoigne de façon éloquente de son engagement à participer à l'amélioration de la santé des finances publiques.

LES DÉFIS DE LA RÉVISION DU MODÈLE D'AFFAIRES

L'exercice 2014-2015 aura été particulièrement marqué par l'amorce d'une révision en profondeur des différentes facettes du modèle d'affaires de la SQI, dans une perspective d'améliorer la rentabilité de son expertise et de sa performance financière.

Dans le cadre du Discours sur le budget du 26 mars 2015, le gouvernement a invité la SQI à développer une gestion optimisée des projets d'infrastructure et de son parc immobilier. Cette volonté d'optimisation était déjà bien présente à la SQI, puisque, dès l'été 2014, à la suite du dévoilement des grandes orientations gouvernementales, elle avait amorcé, en parallèle avec l'élaboration de son Plan stratégique 2015-2020, une large réflexion visant à améliorer sa performance. Cette réflexion s'est poursuivie avec le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) et a évolué vers une véritable remise en question de son modèle d'affaires. Ce chantier, qui met à contribution des représentants de la SQI, du SCT et de certains de ses clients les plus importants, est déjà en marche et devrait livrer ses premières recommandations au cours des prochains mois. Dans ce contexte, la SQI a préféré surseoir à la diffusion et à la mise en œuvre de son Plan stratégique 2015-2020. Celui-ci sera revu et ajusté en fonction des conclusions de l'exercice de révision du modèle d'affaires.

UNE ORGANISATION SOLIDE

La SQI a été en mesure d'atteindre les objectifs budgétaires fixés grâce à une collaboration exemplaire entre la direction et le conseil d'administration. Nous tenons à remercier leurs membres, qui ont su développer un climat de confiance mutuelle et favoriser les échanges constructifs ainsi que les prises de décisions éclairées.

Nous tenons également à souligner le professionnalisme et la motivation remarquable dont fait preuve le personnel de la SQI pour construire une organisation encore meilleure que celles dont elle est issue. Chaque employé apporte, en plus de son expertise et de sa compétence, une volonté de faire en sorte que la SQI soit reconnue pour la qualité de ses services, pour la rigueur de sa gestion, pour son éthique irréprochable et pour ses méthodes de travail innovantes.

C'est donc avec beaucoup de confiance que nous nous préparons à relever les défis qui découleront de la révision de notre modèle d'affaires et, ainsi, à réaliser notre mission de manière toujours plus efficace.

Le président du conseil d'administration,

François Turenne

Le président-directeur général,

Luc Meunier

Conseil d'administration

M. François Turenne
Président du conseil
d'administration
Président du comité
de gouvernance et d'éthique
Nommé le 13 novembre 2013
Mandat de cinq ans

Administrateur de sociétés, François Turenne est diplômé en économie de l'Université du Québec à Trois-Rivières, et il est titulaire d'une certification en administration de sociétés du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval. Il a occupé divers postes dans la haute fonction publique du Québec jusqu'en 2011, notamment à titre de sous-ministre au ministère des Relations internationales et au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

M. Luc Meunier
Administrateur
Président-directeur général
de la Société québécoise
des infrastructures
Nommé le 13 novembre 2013
Mandat de cinq ans

Titulaire d'une maîtrise en administration, concentration économie appliquée à la gestion de l'École des hautes études commerciales de Montréal, Luc Meunier a occupé, depuis son entrée au sein de la fonction publique québécoise en 1987, plusieurs postes stratégiques, dont ceux de président de la Commission de la santé et de la sécurité du travail, de secrétaire du Conseil du trésor, de sous-ministre associé aux politiques économiques, fiscales, budgétaires et aux institutions financières, de vice-président principal d'Investissement Québec et de directeur général de Garantie Québec.

M^me^ Sophie D'Amours, ing.
Administratrice
Membre du comité mixte
des services à la clientèle
Nommée le 13 novembre 2013
Mandat de quatre ans

Membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec et de l'Académie canadienne du génie, Sophie D'Amours détient un doctorat en mathématiques de l'ingénieur de l'École polytechnique de Montréal, un baccalauréat en génie mécanique et un MBA de l'Université Laval. Depuis 2012, elle est vice-rectrice à la recherche et à la création à l'Université Laval.

M^me^ Andrée-Lise Méthot,
ing. M. Sc.
Administratrice
Membre du comité des
ressources humaines
Nommée le 13 novembre 2013
Mandat de quatre ans

Membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec, Andrée-Lise Méthot est titulaire d'une maîtrise ès sciences de l'Université de Montréal et d'un baccalauréat en génie géologique de l'Université Laval. M^me^ Méthot est fondatrice et associée directeure de Cycle Capital Management.

M. Alain Fortin, FCPA , FCA
Administrateur
Président du comité de vérification
Membre du comité de
gouvernance et d'éthique
Nommé le 13 novembre 2013
Mandat de quatre ans

Membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec, Alain Fortin détient un baccalauréat en sciences comptables de l'Université du Québec à Chicoutimi. M. Fortin a été associé chez Deloitte pendant près de 30 ans et directeur régional au Saguenay–Lac-Saint-Jean de 2000 à 2010. Il est administrateur de la Fondation de l'Université du Québec à Chicoutimi ainsi que du Club de golf de Chicoutimi.

M^me^ Manuelle Oudar
Administratrice
Membre du comité mixte
des services à la clientèle
Nommée le 15 janvier 2014
Mandat de quatre ans

Avocate, membre du Barreau du Québec et de l'Ordre des administrateurs agréés, Manuelle Oudar est titulaire d'un baccalauréat et d'une maîtrise en droit de l'Université Laval, et est accréditée par le Barreau comme médiatrice. M^me^ Oudar est sous-ministre associée au Travail. Elle est également administratrice de l'Arche L'Étoile, un organisme à but non lucratif en déficience intellectuelle.

M^me^ Gertrude Bourdon
Administratrice
Présidente du comité
des ressources humaines
Membre du comité de
gouvernance et d'éthique
Nommée le 13 novembre 2013
Mandat de quatre ans

Membre de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, Gertrude Bourdon détient une attestation de deuxième cycle en management public de l'École nationale d'administration publique, ainsi qu'un baccalauréat multidisciplinaire de l'Université Laval. M^me^ Bourdon est membre du conseil d'administration et présidente-directrice générale du CHU de Québec – Université Laval.

M^me^ Bourdon siège également aux conseils d'administration suivants :

- Fondation du CHU de Québec
- Opération Enfant Soleil
- Orchestre symphonique de Québec
- Transplant Québec
- MEDTEQ, l'innovation pour la santé

M^me^ Michèle Bourget
Administratrice
Membre du comité de vérification
Démission le 13 juin 2014
à la suite de sa nomination
à titre de membre à la
Commission de révision
permanente des programmes

Diplômée en sciences économiques de l'Université du Québec à Trois-Rivières, Michèle Bourget est administratrice de l'Institut de réadaptation en déficience physique de Québec.

M. Yvan Gendron
Administrateur
Membre du comité
de vérification
Nommé le 13 novembre 2013
Mandat de quatre ans

Titulaire d'une maîtrise en administration publique de l'École nationale d'administration publique, d'un certificat en administration de l'Université du Québec à Montréal et d'un certificat en gestion des services de santé des hôpitaux de l'Université de Montréal, Yvan Gendron est membre du conseil d'administration et président-directeur général du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Est-de-l'Île-de-Montréal.

M^me^ Maude Thériault
arch., MBA
Administratrice
Membre du comité
des ressources humaines
Nommée le 13 novembre 2013
Mandat de quatre ans

Vice-présidente de l'Ordre des architectes du Québec, Maude Thériault détient une maîtrise en administration des affaires pour cadres, un baccalauréat en architecture de l'Université de Montréal, ainsi qu'un baccalauréat en histoire de l'Université du Québec à Chicoutimi. M^me^ Thériault est cofondatrice de la firme Daniel Paiement Architecte, où elle est responsable de l'administration des projets depuis 1980. Elle est aussi professeure en histoire.

M^me^ Thériault siège au Conseil des arts et des lettres du Québec et également au Centre québécois de recherche et de développement de l'aluminium. Elle est aussi présidente de la Fondation internationale Cultures à partager – Secteur Saguenay–Lac-Saint-Jean.

M. Gilbert Charland
Administrateur
Président du comité mixte
des services à la clientèle
Membre du comité
de gouvernance et d'éthique
Nommé le 13 novembre 2013
Mandat de quatre ans

Titulaire d'une maîtrise et d'un doctorat en science politique de l'Université Laval et d'un baccalauréat spécialisé en histoire à l'Université du Québec à Trois-Rivières, Gilbert Charland est sous-ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles. Il est aussi administrateur d'Hydro-Québec.

Structure organisationnelle

BUREAU COORDINATION DES PROJETS ET PROJETS STRATÉGIQUES TRANSPORTS

Le Bureau Coordination des projets et Projets stratégiques transports est responsable du suivi des grands projets d'infrastructure du gouvernement, ainsi que de la performance de l'organisation dans ses différents secteurs d'activité.

À cet effet, il assure la définition et la mise en oeuvre des plans intégrés d'assurance qualité ainsi que la reddition de comptes auprès des autorités gouvernementales.

Il est également responsable de coordonner le dossier de partenariat avec la Caisse de dépôt et placement du Québec relativement à la réalisation de projets de transport collectif.

VICE-PRÉSIDENCE AFFAIRES CORPORATIVES ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

La Vice-présidence Affaires corporatives et Secrétariat général participe à la définition et au suivi des orientations stratégiques de la SQI, afin d'accroître la performance de l'entreprise.

Cette vice-présidence est responsable de l'encadrement juridique de l'organisation. De plus, elle assiste et conseille le président-directeur général sur toute question relative aux affaires corporatives, et elle offre des services-conseils en communication et en affaires publiques.

La Vice-présidence Affaires corporatives et Secrétariat général assure également la préparation des séances du conseil d'administration et de ses comités, ainsi que le suivi des décisions de la Société.

VICE-PRÉSIDENCE SERVICES À LA GESTION ET AUX OPÉRATIONS

La Vice-présidence Services à la gestion et aux opérations offre des services de soutien en ressources humaines, l'expertise-conseil en analyse financière, budgétaire, tarifaire et de rentabilité, la gestion de la trésorerie et des comptes, ainsi que la gestion administrative des baux.

Elle assure le développement et le soutien à l'utilisation des systèmes et des technologies de l'information, ainsi que la gestion des activités contractuelles de l'organisation.

La Vice-présidence Services à la gestion et aux opérations est également responsable de la gestion des approvisionnements centralisés et des services aux occupants du siège social de la Société.

VICE-PRÉSIDENCE GESTION IMMOBILIÈRE

La Vice-présidence Gestion immobilière met à la disposition des ministères et des organismes des locaux, en plus de fournir des services de gestion des immeubles, de gestion des espaces et de gestion de projets (d'aménagement et de maintien d'actifs).

Les activités de cette vice-présidence sont décentralisées au sein des directions immobilières, lesquelles ont la latitude requise pour répondre efficacement et rapidement aux besoins des clients qu'elles logent.

VICE-PRÉSIDENCE PRINCIPALE PLANIFICATION ET GESTION DE PROJETS

Composée de deux vice-présidences Gestion de projets (est et ouest du Québec) et de la Direction générale Expertise, la Vice-présidence principale Planification et Gestion de projets offre à la Société et aux organismes publics toute l'expertise nécessaire à la planification, à la réalisation et au suivi des projets d'immobilisations.

À cet effet, les vice-présidences Gestion de projets est et ouest agissent à titre de gestionnaires pour tout projet d'importance (supérieur à 5 M$) de la Société, des ministères et des organismes publics, dont ceux du réseau de la santé et des services sociaux. Elles agissent également à ce titre pour les projets majeurs d'infrastructure, à l'exception des projets d'infrastructure routière.

La Direction générale Expertise fournit aux gestionnaires de projets des services de soutien en architecture, ingénierie et estimation, établit les exigences techniques et élabore les programmes de construction.

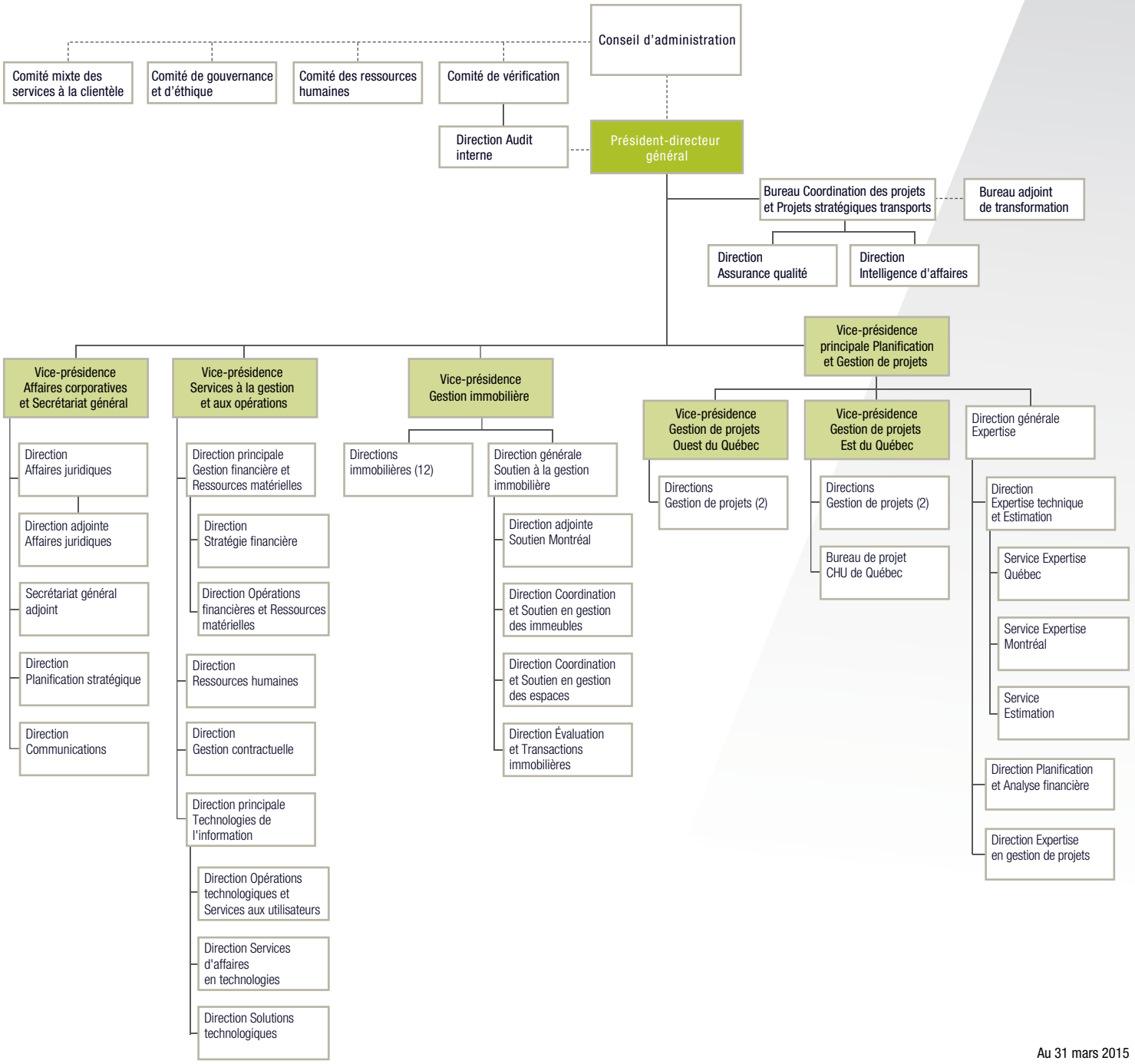

Au 31 mars 2015

Sûreté du Québec, Mascouche

SECTION 1

Faits saillants de l'exercice

Révision du modèle d'affaires

L'exercice entrepris par la Société québécoise des infrastructures en collaboration avec le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT), le ministère des Finances (MFQ) et des représentants de ses principaux clients s'inscrit dans la foulée de la volonté du gouvernement de resserrer le contrôle des dépenses et d'accroître la performance dans l'ensemble de l'Administration. Il a pour objectif d'optimiser la rentabilité de l'expertise de la SQI dans le cadre d'une gestion toujours plus rigoureuse et responsable des finances publiques.

La démarche ciblera l'ensemble de ses prestations, soit la gestion immobilière des milieux de travail, la gestion des projets d'infrastructure et le mode de tarification de ses services.

Édifice Hector-Fabre, Québec

Dans un premier temps, pour veiller à prendre des décisions éclairées, deux importants groupes de travail ont été mis en place :

- Groupe de travail sur la révision des milieux de travail et de la tarification en gestion immobilière.
- Groupe de travail sur la révision de la gestion des projets d'infrastructure et la tarification afférente.

Ces groupes de travail devront formuler des recommandations s'inspirant des tendances et des meilleures pratiques à l'échelle nationale et internationale, adaptées au contexte de l'État québécois et à ses capacités financières. Ces recommandations seront soumises au président du Conseil du trésor au cours des mois à venir.

Aux termes de ces travaux, les autorités publiques prendront les décisions qui s'imposent afin d'orienter le nouveau modèle d'affaires de la SQI.

Gestion immobilière

« Considérant l'étendue des travaux [...], je dois lever mon chapeau aux responsables de la SQI, qui ont priorisé la reprise des activités normales du palais de justice au prix d'efforts réels. »

Dans un courriel concernant la Direction Immobilière Nord de Montréal, par :

Alain C.
PALAIS DE JUSTICE DE MONTRÉAL

PARC IMMOBILIER

L'UN DES PLUS IMPORTANTS AU QUÉBEC

3 152 896 m²

Superficie totale du parc immobilier de la Société québécoise des infrastructures (propriétés et locations)

Palais de justice, Mont-Laurier

Entretien d'équipement, édifice Marie-Guyart, Québec

PORTRAIT DU PARC IMMOBILIER

	Ensemble du parc immobilier	Immeubles en propriété		Immeubles en location	
	Variation vs 2014	Superficie (en milliers de m²)	Nombre	Superficie (en milliers de m²)	Nombre
Immeubles de bureaux	+ 0,9 %	499,4	58	1 253,2	573
Entrepôts	+ 16,7 %	56,7	10	71,6	41
Immeubles spécialisés					
Palais de justice	+ 0,4 %	429,8	43	7,3	10
Centres de transport	+ 0,6 %	202,8	92	0,1	1
Établissements de détention	+ 29,8 %	154,1	13	46,1	2
Postes de la Sûreté du Québec	- 0,4 %	170,4	72	51,6	62
Laboratoires	0 %	52,0	4	1,4	1
Maisons d'enseignement et centres d'archives	- 0,3 %	66,5	9	33,5	6
Ateliers et autres	+ 0,2 %	33,5	45	22,9	42
TOTAL	**+ 2,7 %**	**1 665,2**	**346**	**1 487,7**	**738**

POURCENTAGE DE LA SUPERFICIE TOTALE PAR TYPE D'IMMEUBLES

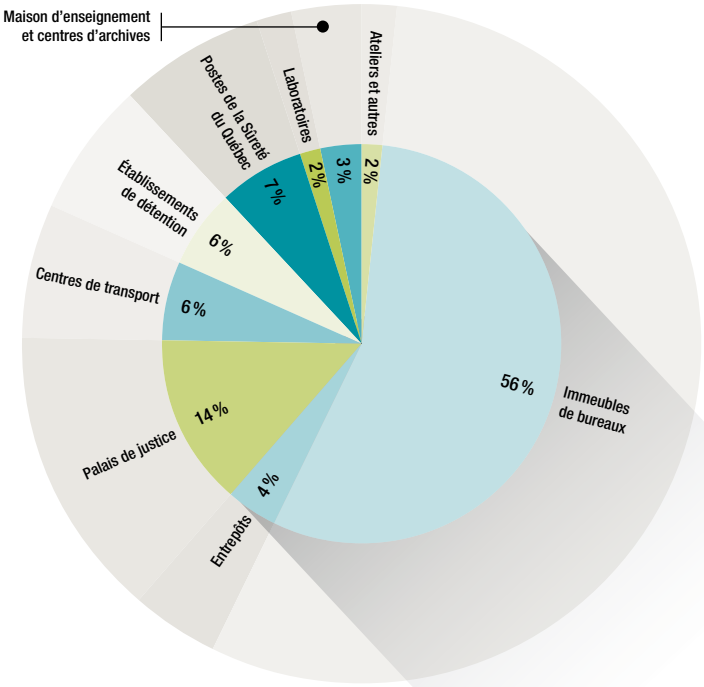

52,8 %

DES SUPERFICIES EN PROPRIÉTÉ

SUPERFICIES LOCATIVES – PROPRIÉTÉS ET LOCATIONS

En milliers de mètres carrés au 31 mars

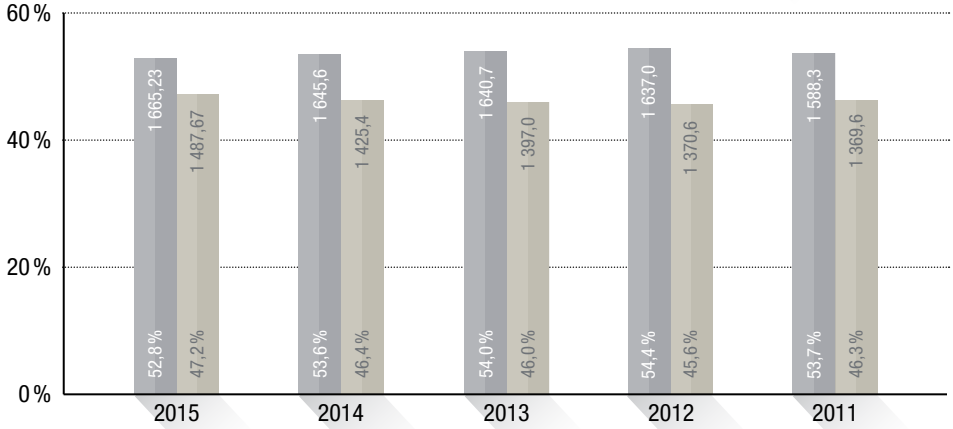

97,7 %

UNE OCCUPATION OPTIMALE DU PARC IMMOBILIER

SUPERFICIES VS OCCUPATION*

En milliers de mètres carrés au 31 mars

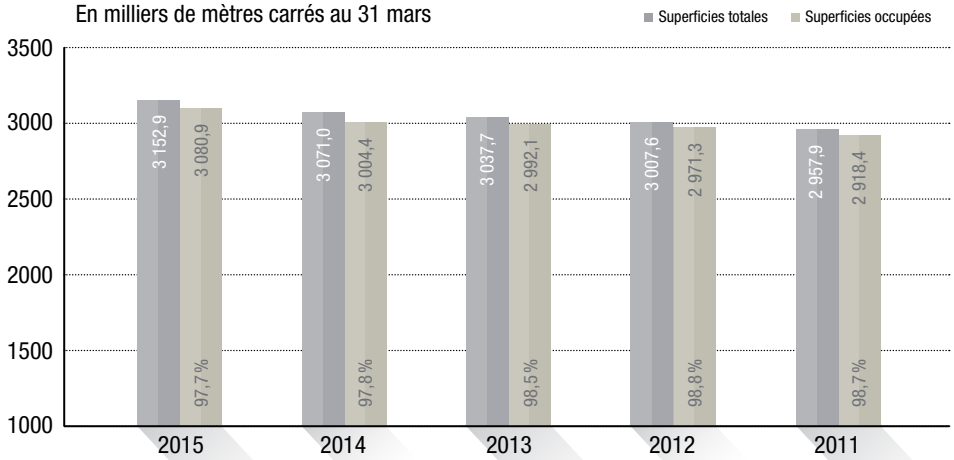

* Excluant les superficies en rénovation

925

Au cours de l'exercice financier, la SQI a dépensé 313 M$ en loyers et taxes, pour 925 baux. Elle est l'un des plus grands propriétaires immobiliers et l'un des plus importants locataires institutionnels du Québec.

Le taux moyen au mètre carré des baux pour l'exercice est d'environ 211 $, pour une superficie locative de 1,5 million de mètres carrés.

RÉPARTITION DES SUPERFICIES LOCATIVES PAR CLIENT

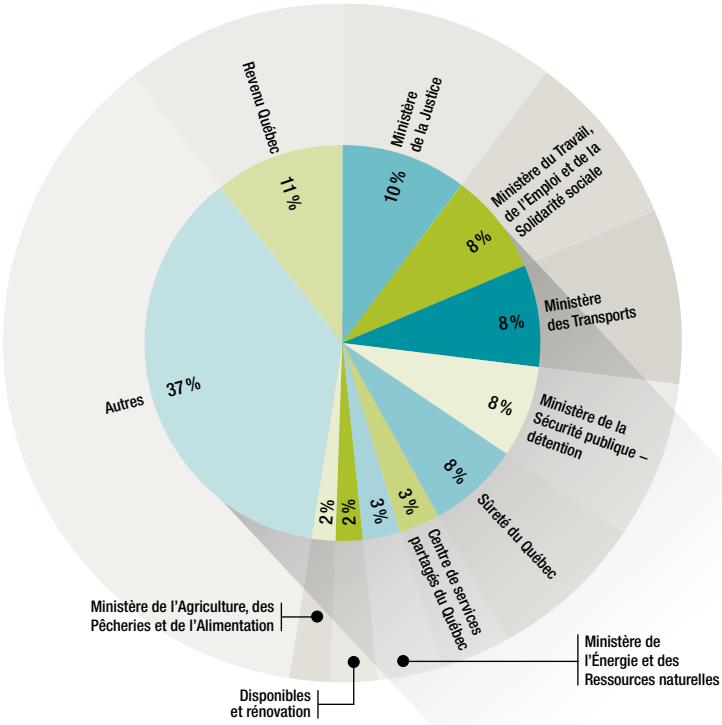

LE CENTRE D'APPELS, PLUS FLEXIBLE ET PLUS EFFICACE

24/7
1 877 747-9911

Accessible 24 heures par jour, sept jours par semaine, le centre d'appels permet d'établir un contact direct avec les clients et assure une réponse immédiate aux demandes de service formulées par les occupants relativement aux conditions de confort, à l'entretien et à la sécurité des immeubles, qu'ils soient en propriété ou en location.

En 2014-2015, des améliorations apportées au centre d'appels permettent notamment au client d'être informé par courriel dès la prise en charge de sa demande par l'intervenant de la SQI et lorsque les travaux sont complétés.

50 174

Demandes traitées par le centre d'appels (propriétés et locations : 48 541 pour 2013-2014, 44 970 pour 2012-2013 et 42 396 pour 2011-2012)

92 %

Malgré les importants changements apportés, le taux de satisfaction à l'égard du traitement des demandes de service (propriétés et locations) a été maintenu au-dessus de 90 %

Par ailleurs, la SQI dispose d'un bureau des plaintes, qui a pour mandat de contribuer à l'amélioration des services à l'égard des clients et des fournisseurs de la Société, et ce, dans un souci de qualité, d'équité et de transparence. À cet effet, une ligne téléphonique et une adresse courriel sont disponibles pour recevoir les plaintes des utilisateurs des édifices de la Société (par téléphone : 418 644-4542 ou par courriel : plainte@sqi.gouv.qc.ca). Au total, 53 plaintes ont nécessité une intervention, lesquelles concernaient principalement l'entretien ménager des édifices et les conditions ambiantes dans les locaux.

PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

La SQI est responsable d'assurer la pérennité de l'un des plus grands parcs immobiliers publics du Québec. Elle doit donc maintenir ses actifs dans un état satisfaisant pour en assurer l'intégrité physique et fonctionnelle à long terme. En conformité avec la capacité d'investissement du gouvernement, elle planifie et réalise ses interventions dans une perspective de conservation, en fonction de l'état de chaque immeuble.

Pour les immeubles dont elle est propriétaire[1], la SQI procède à l'inspection régulière de leurs composantes, à leur entretien et à leur réparation, ainsi qu'aux opérations quotidiennes requises afin d'assurer les services aux occupants, la sécurité des lieux et leur pérennité. Les informations recueillies pendant ces diverses interventions servent, par la suite, à évaluer la condition des immeubles, à établir les investissements requis en maintien d'actifs[2] et à déterminer le déficit de maintien d'actifs[3] du parc de la SQI.

Les rapports annuels de la condition de chaque immeuble sont regroupés afin de produire une planification des budgets de travaux à réaliser sur un horizon de cinq ans, et d'élaborer, chaque année, un plan de maintien d'actifs ainsi qu'un plan d'immobilisation, en fonction de l'estimation des coûts des projets et de leur priorisation.

Le ratio des coûts des travaux de maintien d'actifs par rapport à la valeur de remplacement d'un bâtiment détermine un indice de vétusté. Combiné aux facteurs qualitatifs, il contribue à poser un diagnostic de l'état de santé de l'immeuble, qui s'exprime par l'indice d'état (ABC/D/E), conformément aux critères du Guide d'élaboration et de mise en œuvre des Cadres de gestion des infrastructures publiques établis par le Secrétariat du Conseil du trésor.

La SQI utilise ces indices d'état pour la première fois lors de cet exercice financier. Les résultats obtenus sont très encourageants, puisque la grande majorité des immeubles présentent une situation satisfaisante et que, dans les cas où la note est inférieure à la moyenne, la fonctionnalité du bâtiment ou la sécurité des occupants ne sont pas mis en cause.

Édifice Ernest-Cormier, Montréal

[1] À l'exception des immeubles faisant l'objet d'un bail avec un établissement de la santé et des services sociaux, dont le maintien d'actifs est sous la responsabilité de ce dernier.

[2] On entend par « maintien d'actifs » tous les travaux ponctuels qui servent à maintenir ou à rétablir l'état physique d'une infrastructure à un niveau permettant la poursuite de son utilisation aux fins pour lesquelles elle est destinée.

[3] Le déficit de maintien d'actifs est constitué de l'ensemble des travaux de maintien d'actifs qui auraient normalement dû être réalisés antérieurement à l'inspection.

ÉVALUATION DE L'ÉTAT PHYSIQUE DES INFRASTRUCTURES*

	Nombre	Superficie locative (m^2)	Âge apparent moyen (ans)[1]	Indice d'état (%)[2]			Indice d'état moyen	Déficit de maintien d'actifs (M$)[3]
				ABC	D	E		
Immeubles de bureaux	60	500 300	35	91	6	3	B	47,0
Autres édifices spécialisés	167	392 300	31	92	6	2	B	7,4
Palais de justice	43	427 900	34	98	1	1	A	0,7
Établissements de détention	14	154 100	30	71	23	6	C	54,0
Postes de la Sûreté du Québec	73	171 000	20	97	3	0	A	3,2
TOTAL	357	1 645 600						112,3

* Les pourcentages d'indice d'état (ABC/D/E) et les indices d'état moyen sont pondérés selon la valeur de remplacement des immeubles (au 15 octobre 2015). Inclut 11 infrastructures de génie civil sans valeur de remplacement déterminée et les immeubles excédentaires ou en vente.

[1] Âge apparent (ou effectif) : âge attribuable à un bâtiment en fonction des caractéristiques architecturales et fonctionnelles typiques d'une époque et de l'état d'entretien propre à cette catégorie de bâtiments au moment de l'évaluation.

[2] Indice d'état : lettre qui caractérise l'état physique d'une infrastructure ou d'une composante tel qu'établi par le Secrétariat du Conseil du trésor dans le Guide d'élaboration et de mise en œuvre des Cadres de gestion des infrastructures publiques. A, B et C : état satisfaisant; D : mauvais état; E : très mauvais état.

[3] Déficit de maintien d'actifs : somme de tous les coûts prévus pour la période 2015-2020 pour les projets de maintien d'actifs que la SQI doit réaliser dans cet immeuble, à court et à moyen termes.

« En mon nom et au nom de la direction, je tiens à vous remercier pour le soutien que vous nous apportez dans ce dossier. Devancer de quelques mois ce travail nous enlève un poids important [...]. Nous apprécions grandement, et ça, je le dis haut et fort depuis mon arrivée, la collaboration quotidienne entre nos deux organisations. »

Dans un courriel adressé à la Direction Coordination et Soutien en gestion des immeubles, par :

Claudine L.
ÉTABLISSEMENT
DE DÉTENTION DE MONTRÉAL

Gestion de projets

1

PROJETS LIVRÉS

13,3 M$

Économies réalisées pour les six projets livrés au cours de l'exercice

1 **Rénovation, agrandissement et réaménagement du palais de justice,** Montmagny

2 **Construction du centre de traitement massif pour Revenu Québec,** Québec

3 **Agrandissement de l'urgence et aménagement de l'Hôpital de LaSalle,** Montréal

Rénovation à l'établissement de détention de Québec, Québec

Relocalisation du centre de services du ministère des Transports, Rouyn-Noranda

Rénovation et agrandissement du centre de services du ministère des Transports, Papineauville

2

3

30,1 M$

Économies réalisées pour les projets livrés de 2012 à 2015[1]

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	Total
Nombre de projets	10	10	6	26
Budget approuvé (en M$)[2]	166,7	222,3	163,1	552,1
Coût final (en M$)[3]	162,0	210,1	149,8	521,9
Écart (en M$)[4]	-4,6	-12,2	-13,3	**-30,1**
Écart	-2,8 %	-5,5 %	-8,2 %	**-5,5 %**

1 Projets de plus de 5 M$.

2 Budget approuvé : budget autorisé par l'autorité compétente avant le début de l'étape de réalisation du projet. Le budget approuvé tient compte, le cas échéant, des ajustements associés aux changements de programme dûment autorisés par l'autorité compétente après l'autorisation de réalisation.

3 Coût final : coût final réel ou anticipé au 31 mars 2015. À la suite de la livraison d'un projet, il peut s'écouler plusieurs mois, voire quelques années, avant que le coût final réel ne soit établi.

4 Un écart négatif correspond à une économie réalisée sur le budget approuvé.

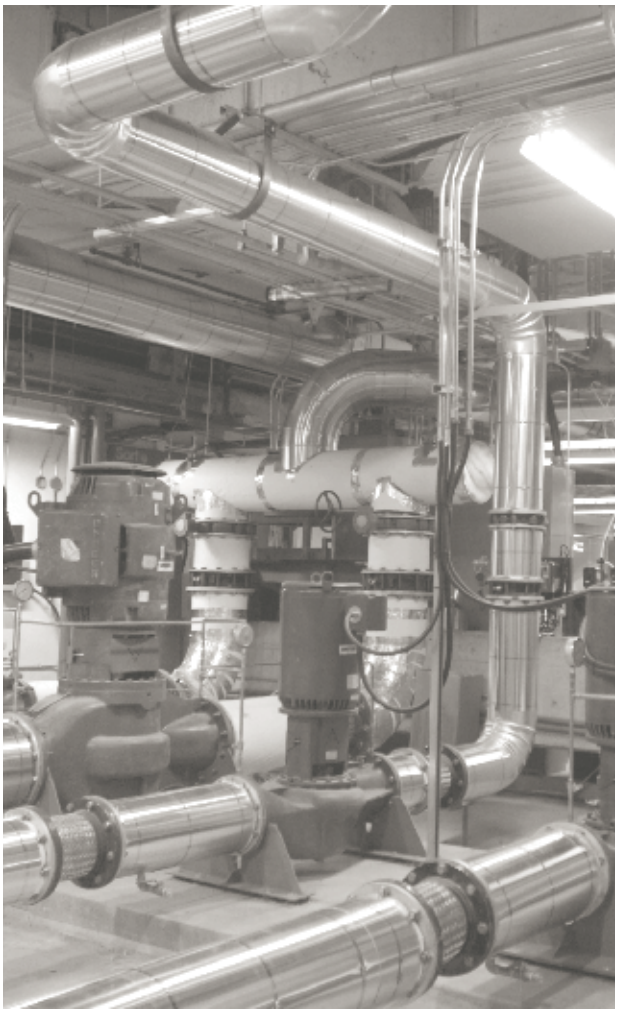

Édifice Marie-Guyart, salle mécanique, Québec

868

Nombre de projets d'amélioration et de réparation majeure* (< 5 M$) amorcés ou terminés au cours de l'exercice, pour une dépense totale de 84,7 M$

* Projet de réparation majeure : investissements requis afin de réparer ou de réhabiliter un système ou un équipement pour assurer son fonctionnement normal selon l'usage prévu.
Projet d'amélioration : travaux effectués pour adapter les installations existantes aux nouveaux besoins, aux nouvelles technologies ou à de nouvelles vocations.

PORTEFEUILLE DE PROJETS

75

Projets en planification ou en réalisation pour une **valeur totale**[1] de :

16,9 G$

SQI GESTIONNAIRE*
56 projets (de plus de 5 M$)
2,8 G$

SQI ASSOCIÉE**
19 projets (de plus de 50 M$)
14,1 G$

RÉPARTITION PAR SECTEUR (en millions de $)

1 530,1	SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX	6 927,4
-	RÉSEAU ROUTIER	4 180,6
-	TRANSPORT COLLECTIF	1 557,0
1 029,4	ÉDIFICES GOUVERNEMENTAUX	-
16,2	TRANSPORTS MARITIME, AÉRIEN, FERROVIAIRE ET AUTRES	310,4
147,3	CULTURE	103,4
34,2	ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE	399,3
-	INFRASTRUCTURES MUNICIPALES, SPORTIVES, COMMUNAUTAIRES ET DE LOISIRS	591,3
-	AUTRES	78,9

* Gestionnaire : la responsabilité de la Société consiste à prendre en charge le développement d'un projet d'infrastructure publique, de sa planification jusqu'à sa clôture.

** Associée : le rôle de la Société consiste à accompagner l'organisme public dans la planification et le suivi d'un projet d'infrastructure majeur (> 50 M$).

1 Excluant les projets à l'étude, pour une valeur approximative de plus de 10 G$.

« Le projet Turcot est d'envergure exceptionnelle, tant sous l'angle de la complexité technique, du niveau des investissements en cause et de l'encadrement procédural requis pour ce genre d'activité.

Votre participation était essentielle pour en assurer le succès et la crédibilité du ministère. Le résultat est unanime : le travail s'est fait de manière professionnelle et nous tenons à vous exprimer notre appréciation du mandat que vous avez accompli […]. »

Dans un courrier adressé à la SQI, par :

Dominique S. et Chantal G.
MINISTÈRE DES TRANSPORTS

RÉPARTITION DES PROJETS PAR ÉTAPE[1]

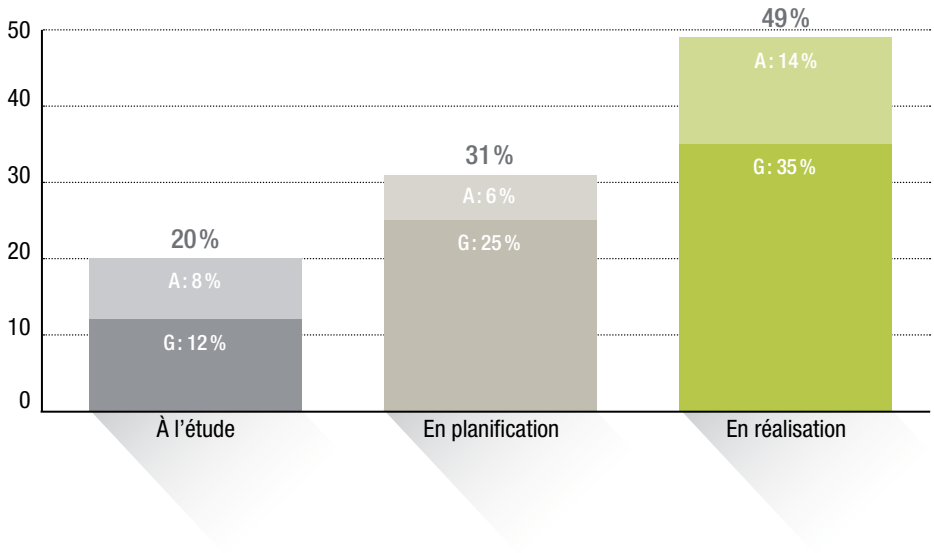

RÉPARTITION DES PROJETS PAR MODE DE RÉALISATION[1]

Projets de plus de 50 M$ uniquement

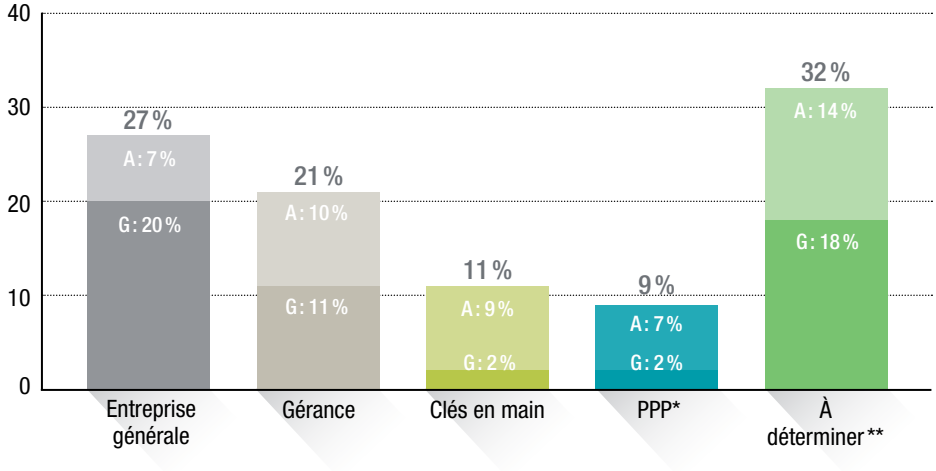

* PPP : partenariat public-privé.

** Projets à une étape trop préliminaire pour déterminer leur mode de réalisation.

[1] G : Gestionnaire
A : Associée

QUELQUES PROJETS EN COURS

ÉTABLISSEMENT DE DÉTENTION DE SEPT-ÎLES

Coût estimé : 90,9 M$
Livraison prévue : printemps 2016
Le projet consiste à construire un nouvel établissement de détention d'une superficie de 9 646 m^2, comportant 55 cellules. Les nouvelles installations remplaceront les espaces de l'établissement actuel adjacent au palais de justice de Sept-Îles.

ÉTABLISSEMENT DE DÉTENTION DE SOREL-TRACY

Coût estimé : 199,3 M$
Livraison prévue : printemps 2016
Le projet consiste à construire, selon la formule partenariat public-privé (PPP), un nouvel établissement de détention d'une superficie de quelque 22 300 m^2, comportant 300 cellules et cinq dortoirs regroupant 80 lits. Les nouvelles installations remplaceront l'établissement actuel.

CLSC NASKAPI

Coût estimé : 14,5 M$
Livraison prévue : été 2016
Le projet prévoit la construction du CLSC Naskapi dans la municipalité de Kawawachikamach, située à 15 km au nord-est de Schefferville. La solution immobilière préconise la construction du type pavillonnaire d'un seul étage, à ossature de bois, construit à partir d'éléments préfabriqués en panneaux transportés par train jusqu'à Schefferville, et ensuite par la route. Le nouveau CLSC comprendra notamment un service d'urgence, un module social et des services administratifs.

CHSLD EAST ANGUS

Coût estimé : 28,1 M$
Livraison prévue : été 2016
Ce projet consiste en la construction d'un CHSLD de 64 lits répartis sur trois niveaux, pour une superficie de 6 145 m^2, en remplacement de l'actuel. Le Centre d'hébergement avec services alimentaires regroupera un centre de jour ainsi que des services internes et externes de réadaptation physique.

AGRANDISSEMENT ET RÉAMÉNAGEMENT DE L'HÔPITAL DU HAUT-RICHELIEU

Coût estimé : 105,5 M$
Livraison prévue : printemps 2017
Le projet consiste en la construction de nouveaux locaux au sein d'une nouvelle aile ainsi que la rénovation de certains secteurs en lien avec celle-ci. L'agrandissement touchera principalement les secteurs de l'urgence, des soins intensifs et du bloc opératoire, et sera réparti sur quatre niveaux, pour un projet d'une superficie globale de 16 050 m^2.

CENTRE RÉGIONAL INTÉGRÉ DE CANCÉROLOGIE DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

Coût estimé : 168,2 M$
Livraison prévue : automne 2018
Le projet vise à construire un centre régional intégré de cancérologie dans la région de Chaudière-Appalaches, sur le site de l'Hôtel-Dieu de Lévis (superficie totale de 12 520 m^2). Ce centre regroupera les principaux services spécialisés offerts en cancérologie (consultations médicales, chimiothérapie, radiothérapie et pharmacie oncologique).

NOUVEL HÔPITAL À BAIE-SAINT-PAUL

Coût estimé : 357,2 M$
Livraison prévue : été 2019
Ce projet consiste en la construction d'un nouvel hôpital à Baie-Saint-Paul pour remplacer l'hôpital actuel, qui est vulnérable face aux séismes et qui ne peut pas être réhabilité. Le nouveau bâtiment, d'une superficie de 34 750 m², sera construit sur le même terrain que l'hôpital actuel. À la suite du transfert des activités vers le nouveau bâtiment, l'hôpital actuel sera démoli.

Perspective du nouvel hôpital, Baie-Saint-Paul

Établissement de détention, Sorel-Tracy

Gestion contractuelle

Tout au long de l'exercice financier, la Société a déployé des efforts importants pour que les règles législatives et réglementaires en matière de contrats des marchés publics soient appliquées avec rigueur dans l'ensemble de ses activités contractuelles, tout en employant les meilleures pratiques en vigueur. Toute décision prise par la Société est guidée par les principes fondamentaux d'intégrité, d'accessibilité, d'équité et de transparence, qu'elle se fait un devoir de respecter dans la gestion quotidienne de ses contrats.

7 204

Contrats* de travaux de construction, ainsi que de services professionnels, de nature technique et d'approvisionnement octroyés en 2014-2015 par la Société, pour une valeur totale d'un peu plus de 536,4 M$. De ce nombre, 1 417 contrats de 10 000 $ et plus représentent près de 97 % de la valeur totale (518,8 M$).

* Excluent les contrats inférieurs à 1 000 $, les contrats conclus avec un organisme public, ainsi que les engagements contractés dans le cadre d'une entente regroupée d'achats ou de services conclue par le Centre de services partagés du Québec dont la Société peut bénéficier.

Près de 89 %

Proportion de la valeur totale des contrats octroyés à la suite d'un processus d'appel d'offres public. Les autres contrats sont répartis en appels d'offres sur invitation (2 %) et en contrats de gré à gré (9 %).

2 684

Entrepreneurs, prestataires de services et fournisseurs différents, ce qui témoigne d'une saine concurrence et d'une alternance des contractants.

« Le projet de rénovation des locaux du MAPAQ est maintenant terminé. Je suis persuadé que les employés apprécient leur nouvel environnement moderne, fonctionnel et lumineux.

Je prends quelques minutes pour exprimer toute mon appréciation du travail que tu as accompli dans ce projet. J'ai apprécié ton professionnalisme, ta diligence et ta compétence à chacune des étapes. Je me fais un devoir de reconnaître la qualité du service offert et à cet égard, tu es sans reproche. »

Dans un courriel adressé à la Direction immobilière Nord de Montréal, par :

Sébastien C.
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION

VALEUR DES CONTRATS OCTROYÉS PAR NATURE DE CONTRAT

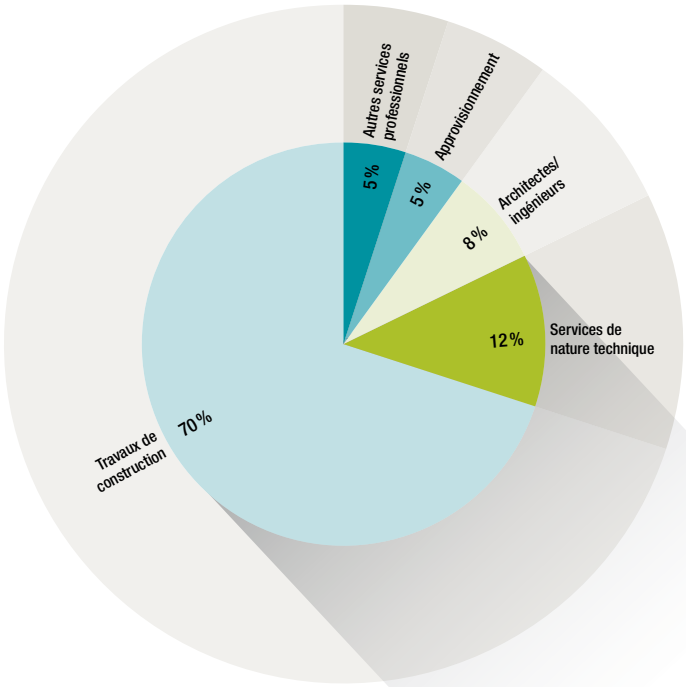

CONTRATS OCTROYÉS EN 2014-2015 PAR TYPE DE FOURNISSEUR*

	Valeur des contrats (milliers de $)	Nombre de contrats
Architectes/ingénieurs	43 223,9	525
Autres services professionnels	26 483,4	467
Travaux de construction	375 935,3	3 972
Services de nature technique	63 899,0	1 345
Approvisionnement	26 876,4	895
Total	**536 418,0**	**7 204**

* Les chiffres indiqués dans ce tableau excluent les contrats inférieurs à 1 000 $, les contrats conclus avec un organisme public, ainsi que les engagements contractés dans le cadre d'une entente regroupée d'achats ou de services conclue par le Centre de services partagés du Québec dont la Société peut bénéficier.

RÉPARTITION DE LA VALEUR DES CONTRATS PAR MODE DE SOLLICITATION

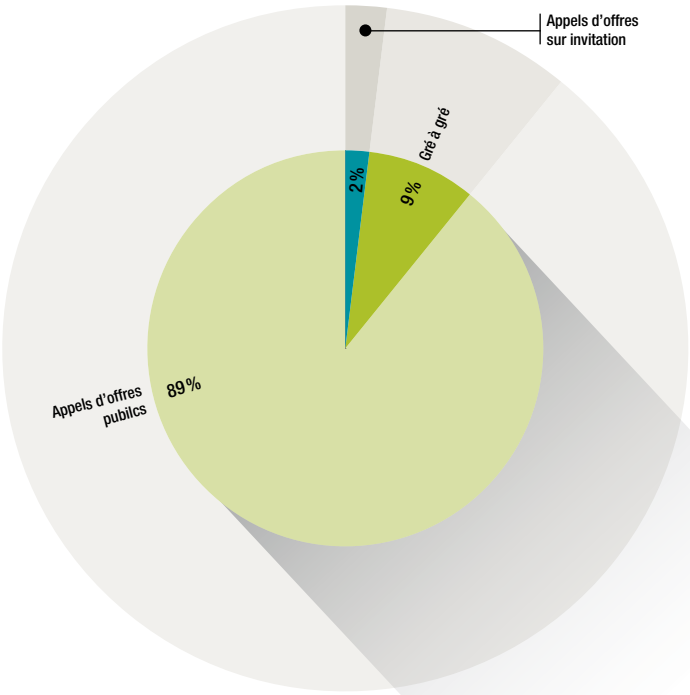

CONTRATS OCTROYÉS EN 2014-2015 PAR MODE DE SOLLICITATION*

	Valeur des contrats (milliers de $)	Nombre de contrats
Appels d'offres publics	475 874,7	440
Appels d'offres sur invitation	9 839,3	295
Gré à gré[1]	50 704,1	6 469
Total	**536 418,0**	**7 204**

* Les chiffres indiqués dans ce tableau excluent les contrats inférieurs à 1 000 $, les contrats conclus avec un organisme public, ainsi que les engagements contractés dans le cadre d'une entente regroupée d'achats ou de services conclue par le Centre de services partagés du Québec dont la Société peut bénéficier.

[1] Dont 5 717 contrats inférieurs à 10 000 $, pour une valeur de 17 M$.

Performance financière

- 41,2 M$

Diminution des dépenses en travaux d'aménagement des locaux des clients

- 3,3 M$

Diminution des frais financiers par une bonne gestion des dettes à long terme

- 2,5 M$

Réduction de la masse salariale de 3,3 % par rapport au budget, dépassant ainsi la cible de 2 % fixée par le gouvernement

Édifice Gérard-D.-Levesque, Québec

Au cours de l'exercice, la SQI a dû assumer de nouveaux mandats découlant de sa mission élargie, qui ont exigé des ressources additionnelles et entraîné une hausse des frais généraux et administratifs. Mentionnons, à titre d'exemple, la vérification des transactions immobilières des secteurs de la santé et des services sociaux et de l'éducation, le développement de l'assurance qualité et de la reddition de comptes dans les projets majeurs, ainsi que les négociations ayant conduit à l'entente avec la Caisse de dépôt et placement du Québec relativement à deux projets d'infrastructures de transport.

De plus, le maintien de la tarification au niveau de 2011-2012 et du statu quo quant à la tarification des honoraires et des frais facturables en gestion de projets ont fait en sorte qu'une partie de la hausse de la masse salariale n'a pu être capitalisée. L'ensemble de ces éléments n'a pas permis d'imputer 6,4 M$ aux dépenses capitalisées, et par conséquent, ce montant a dû être imputé aux frais généraux et administratifs.

Ressources humaines

900

Effectifs au 31 mars 2015

397 FEMMES
44,1 %
45,52 ÂGE MOYEN

503 HOMMES
55,9 %
45,47 ÂGE MOYEN

UNE PRODUCTIVITÉ EN HAUSSE

La création de la SQI à partir de la Société immobilière du Québec (SIQ), de la Corporation d'hébergement du Québec (CHQ) et d'Infrastructure Québec (IQ) a entraîné une hausse de la productivité en gestion immobilière et en gestion de projets, en comparaison de celle des trois entités, dans l'année précédant le début des fusions en 2010.

GESTION IMMOBILIÈRE

En 2015, chaque employé de la SQI impliqué dans la gestion immobilière gère une superficie supérieure à celle de 2010 (graphique 1).

GESTION DE PROJETS

Il y a désormais moins d'employés en gestion de projets qui travaillent sur chaque projet (graphique 2) et chacun d'entre eux gère un montant de projet supérieur du double par rapport à la situation qui prévalait en 2010 pour l'ensemble des entités avant leur intégration (graphique 3).

1

MÈTRES CARRÉS GÉRÉS PAR EMPLOYÉ[1]
En milliers de mètres carrés (au 31 mars)

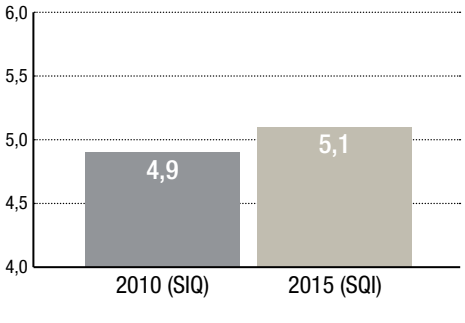

2

NOMBRE D'EMPLOYÉS POUR GÉRER UN PROJET[2]
Nombre de projets (au 31 mars)

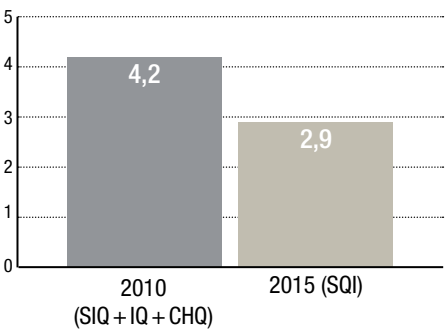

3

MONTANT DE PROJETS GÉRÉS PAR EMPLOYÉ[2]
Millions de $ (au 31 mars)

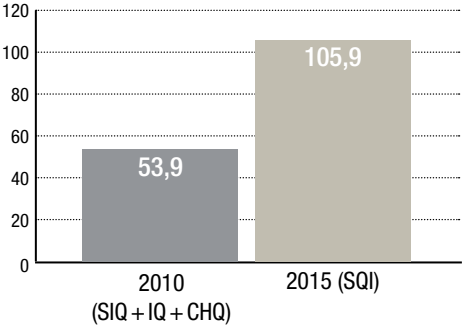

[1] Employés de la gestion immobilière, incluant une part proportionnelle du personnel administratif de l'organisation. Seule la SIQ avait un mandat de gestion immobilière en 2010 parmi les trois entités. Parc immobilier en propriété et en location.

[2] Employés de la gestion de projets, incluant une part proportionnelle du personnel administratif de l'organisation. Projets de plus de 5 M$, à l'étude, en planification et en réalisation. Coûts estimés des projets.

EFFECTIF TOTAL PAR CATÉGORIE DE PERSONNEL
(au 31 mars 2015)

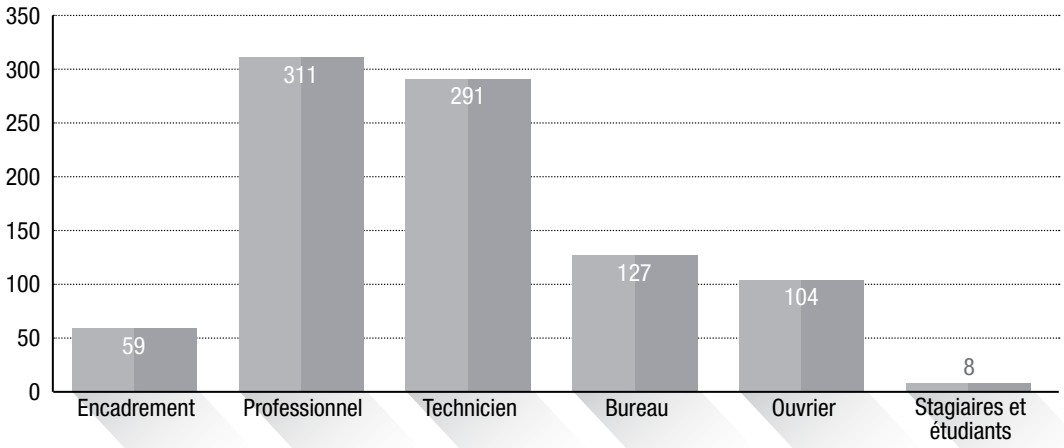

97,8 %

Taux de rétention du personnel en augmentation (95,9 % pour 2013-2014, selon le nouveau mode de comptabilisation des effectifs)

DES ÉQUIPES PRÉSENTES DANS TOUT LE TERRITOIRE

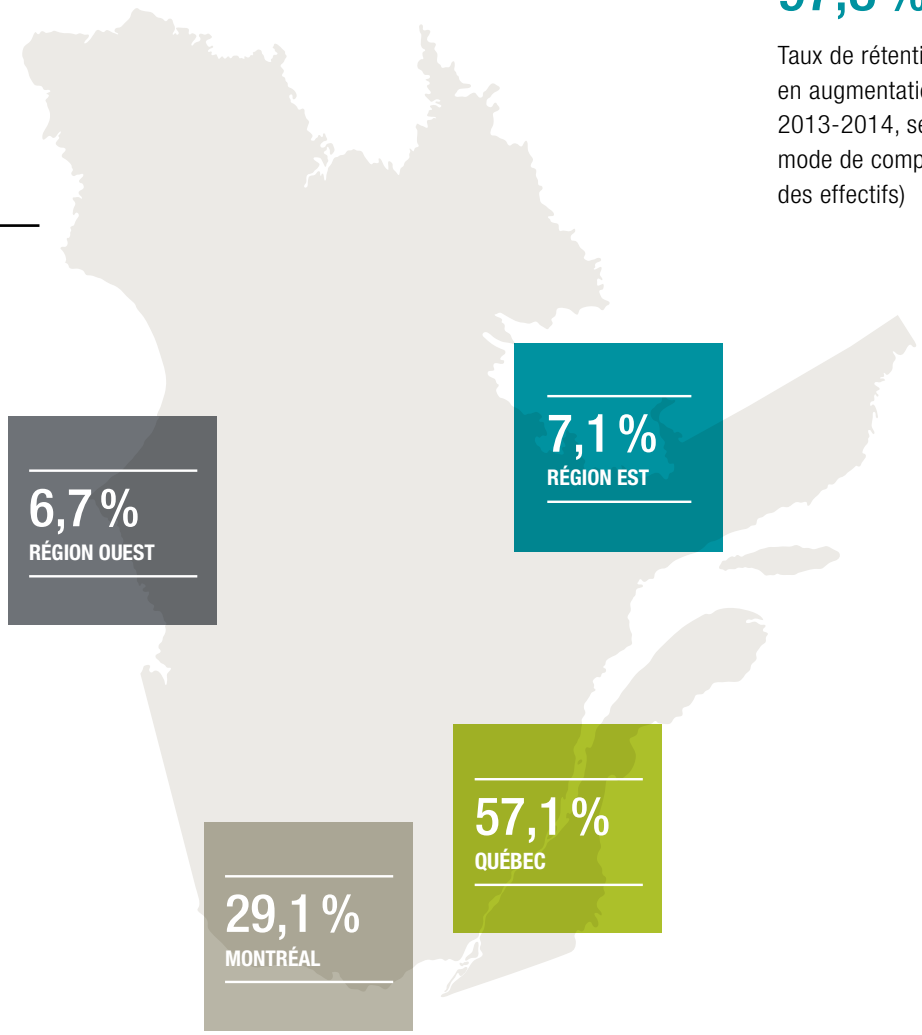

Développement durable

« Merci encore pour votre excellente collaboration tout au long du projet. [...] je tiens à souligner votre grande disponibilité ainsi que votre professionnalisme qui ont permis de faire un succès de ce projet. »

Au sujet des services rendus par la Direction immobilière Estrie, Montérégie, par :

Éric N.
COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, GÉNÉRATEUR DE PERFORMANCE

Le développement durable imprègne l'ensemble des activités de la SQI, qu'il s'agisse de concevoir, de construire ou de gérer son parc immobilier. Cette préoccupation fondamentale alimente constamment la recherche des meilleures solutions pour assurer un équilibre dynamique entre les aspects économiques, environnementaux et sociétaux des prestations de la Société.

Compte tenu de ses champs d'intervention, les actions de la SQI en matière de développement durable portent principalement sur l'amélioration de l'efficacité énergétique, sur la construction durable, la gestion immobilière écoresponsable, la récupération multimatière et la conservation du patrimoine architectural sous sa responsabilité.

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET GAZ À EFFET DE SERRE

- 10,3 %

Diminution de 10,3 % au 31 mars 2015 de la consommation énergétique du parc immobilier en propriété par rapport à l'année de référence 2010-2011 (cible de réduction de 3 %). Consommation de l'année courante (1 086 mégajoules équivalents par mètre carré) en augmentation de 0,3 % par rapport à l'exercice précédent (1 083 mégajoules au 31 mars 2014), en raison d'une saison hivernale particulièrement froide.

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) ont quant à elles augmenté de 10,3 % (3 406 tonnes) par rapport à l'année de référence 2010-2011 (cible de réduction de 4 %) et 8 % par rapport à l'année 2013-2014 (2 732 tonnes). En effet, malgré une forte baisse des émissions de GES lors de l'exercice 2012-2013 (- 16,4 %), la SQI a été confrontée à deux hivers consécutifs particulièrement rigoureux et marqués par des records de froid, qui l'ont conduit à s'approvisionner davantage en gaz naturel et en huile à chauffage.

4

Nombre de projets d'efficacité énergétique complétés au cours de l'année qui, en complément des 66 projets terminés lors de l'exercice précédent, contribuent à contenir la hausse de la consommation d'énergie, malgré des températures inhabituellement froides. Par ailleurs, 16 projets en efficacité énergétique sont en cours.

ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
(au 31 mars)

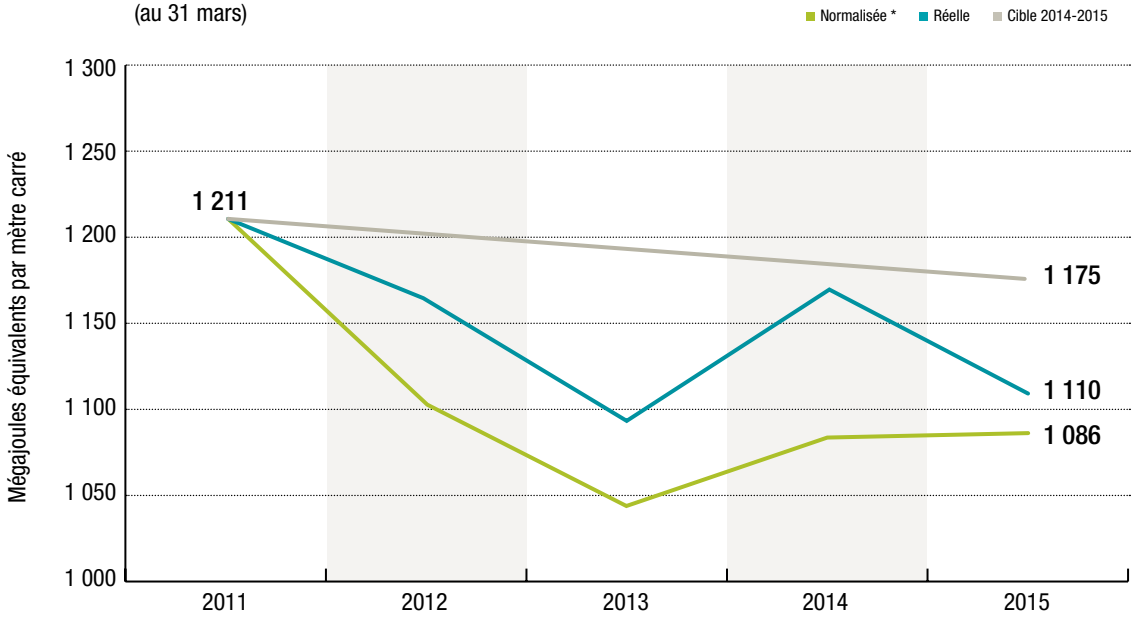

ÉMISSIONS ANNUELLES DE GAZ À EFFET DE SERRE
(au 31 mars)

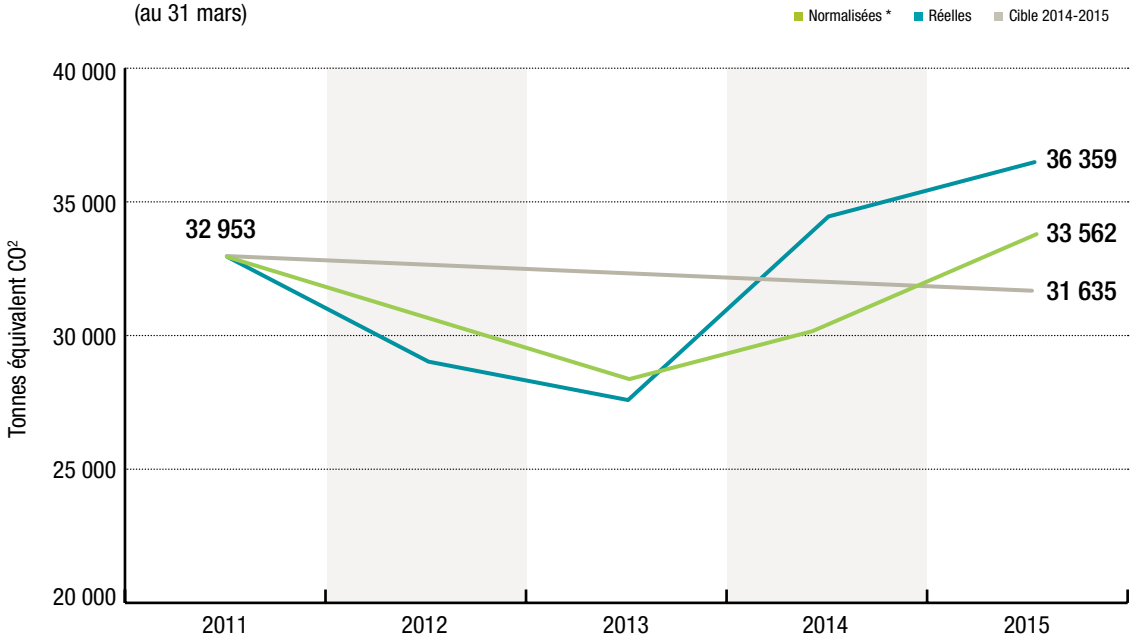

* En fonction de conditions météorologiques équivalentes à 2010-2011

Palais de justice, Salaberry-de-Valleyfield

CONSTRUCTION DURABLE

Trois certifications LEED-NC[4] ont été obtenues pour des projets de la Société, ce qui porte à 15 le nombre de projets certifiés. Le poste de la Sûreté du Québec de Sorel-Tracy et le palais de justice de Salaberry-de-Valleyfield ont obtenu le niveau Certifié, tandis que le projet de relocalisation du centre d'opération du ministère des Transports du Québec de Montréal a obtenu le niveau Or.

Par ailleurs, 18 projets (dont 13 terminés) sont en attente de la certification LEED-NC, pour une valeur de près de 700 M$.

La Société favorise également l'obtention, pour son personnel impliqué, de l'agrément PA LEED (professionnel agréé LEED).

3

nouvelles certifications LEED-NC

112

certifications BESt, soit 96 % des superficies admissibles

33

employés accrédités PA LEED

8

certificats BESt de niveau 4

GESTION IMMOBILIÈRE RESPONSABLE

La Société a obtenu et renouvelé 41 certifications BESt[5] dont huit de niveau 4. Elle compte maintenant 112 propriétés certifiées – soit 96 % de la superficie totale bâtie de ses immeubles admissibles au programme – ce qui place l'entreprise au premier rang des propriétaires immobiliers publics et privés québécois qui ont adhéré à BESt.

Plus de 150 édifices, sur les quelque 300 que possède la SQI, participent à la collecte multimatière, parmi lesquels les 112 immeubles certifiés BESt, tandis que 54 immeubles en propriété et 63 en location adhèrent au programme *VISEZ juste !* de Recyc-Québec.

[4] LEED-NC : le programme LEED-NC (Leadership in Energy and Environmental Design-Nouvelles constructions) repose sur le respect, tout au long du processus de conception et de réalisation du projet, d'exigences environnementales qui touchent l'aménagement du site, la gestion de l'eau et de l'énergie, l'utilisation des ressources et la qualité de l'environnement intérieur.

[5] BESt : le programme de certification environnementale BESt (Building Environmental Standards) applicable aux édifices commerciaux et institutionnels en service de BOMA (Building Owners and Managers Association) comprend quatre niveaux de certification établis à partir d'une évaluation de la performance environnementale d'un immeuble au regard de critères tels que l'efficacité énergétique, l'économie de l'eau potable, la récupération multimatières, la saine gestion des déchets de construction et des produits dangereux, l'utilisation de produits sains et recyclés, ainsi que les mesures de qualité de l'environnement intérieur.

UTILISATION DU BOIS DANS LA CONSTRUCTION

La contribution de la SQI à la mise en valeur du matériau bois dans la construction non résidentielle s'est poursuivie en 2014-2015, alors que plusieurs de ses réalisations font largement usage du bois, tant comme élément structural que comme parement extérieur et revêtement intérieur. Citons, à titre d'exemple, le nouveau centre de services du ministère des Transports à Rouyn-Noranda, ainsi que l'agrandissement et la rénovation du palais de justice de Montmagny. Ces édifices s'ajoutent à la liste grandissante de projets bénéficiant des qualités architecturales et écologiques du bois.

Afin de statuer sur la pertinence d'utiliser le bois dans un projet de construction, une équipe d'experts techniques de la SQI a élaboré une grille d'aide à la décision, qui intègre et pondère une dizaine de critères réglementaires, fonctionnels, financiers et environnementaux. Cet outil, qui facilite le dialogue entre les parties prenantes au projet et l'atteinte de consensus, sera mis à la disposition des autres donneurs d'ouvrage publics qui, comme la SQI, font partie du comité interministériel de haut niveau sur le bois piloté par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

La SQI a également poursuivi sa collaboration avec l'organisme-conseil Cecobois dans le cadre de la mise au point d'un outil de mesure des émissions de GES des nouveaux bâtiments.

Par ailleurs, dans l'optique d'affiner l'expertise de son personnel technique en méthodes de construction en bois, la SQI a développé, avec l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC), un programme de formation axé sur la gestion de projets et l'entretien des bâtiments en bois. Au cours de l'automne 2014, une première cohorte de professionnels et de techniciens a reçu cette formation, dispensée par un formateur-expert du Centre du savoir sur mesure de l'UQAC.

Enfin, sa participation au comité directeur de la Chaire industrielle de recherche en construction écoresponsable en bois de l'Université Laval permet à la SQI de développer de fructueux échanges avec divers intervenants du domaine de la recherche appliquée et de l'industrie.

Gare fluviale, Lévis

« Je te remercie pour ton approche-client, ce fut agréable de pouvoir travailler avec toi et ton équipe.[…]. J'ai découvert une SQI très professionnelle et compétente. »

Dans un courriel adressé à la SQI, par :

Michel L.
SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

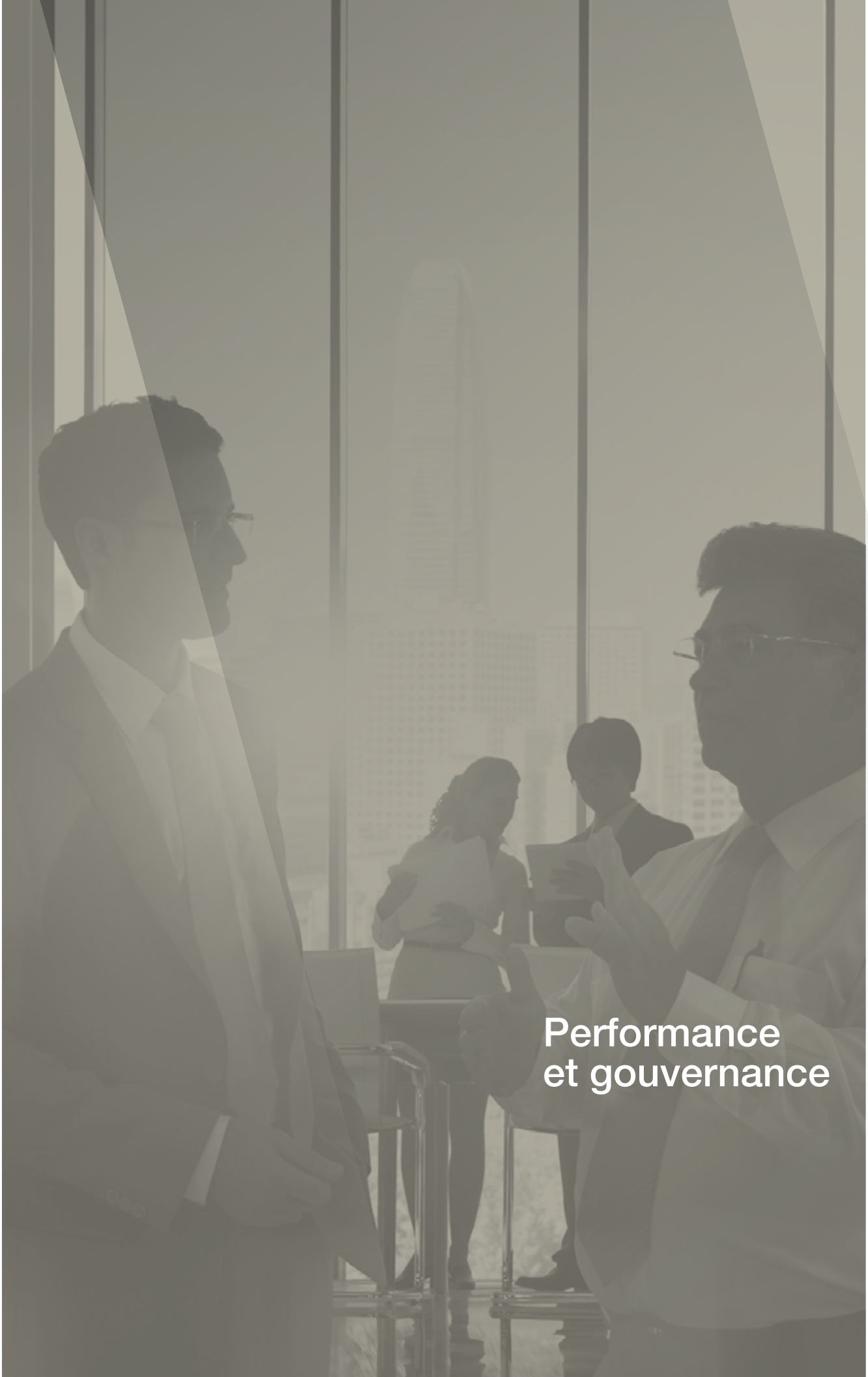

SECTION 2

Performance et gouvernance

Sommaire des indicateurs de performance

La Société accorde une grande importance à l'utilisation de l'information de gestion dans son processus de prise de décision. Le conseil d'administration et le comité de direction disposent d'un tableau de bord de gestion trimestriel, qui présente les différentes variables de l'activité de l'organisation. Certains de ces indicateurs sont résumés ci-dessous.

Indicateurs	Cible	2014-2015	2013-2014	2012-2013	Plus de détails page
Respect des budgets approuvés des projets[1,2]	≤ 0 %	- 8,2 %	- 5,5 %	- 2,8 %	21
Taux d'inoccupation des immeubles en propriété et en location	< 2 %	2,2 %	2,2 %	1,5 %	16
Taux de satisfaction de la clientèle à l'égard des demandes de service au centre d'appels	> 90 %	92,0 %	93,7 %	91,9 %	17
Taux de rétention du personnel	> 97 %	97,8 %	95,9 %	96,4 %	30
Réduction de la consommation d'énergie	- 3 % vs 2010-2011	- 10,3 %	- 10,6 %	- 13,7 %	32
Taux de location moyen des bureaux vs taux du marché Québec[3]	< au taux du marché ($/m^2)	SQI : 105 Marché : 118	S.O.	S.O.	S.O.
Taux de location moyen des bureaux vs taux du marché de Montréal[3]	< au taux du marché ($/m^2)	SQI : 102 Marché : 133	S.O.	S.O.	S.O.

1 Un résultat négatif représente le pourcentage d'économie réalisée.

2 Excluant tout projet faisant l'objet d'un litige.

3 Comparaison des taux de location de base des nouvelles transactions (taux de base annuel pondéré, 12 derniers mois) avec le loyer net affiché des marchés de la ville de Québec et de la ville de Montréal, pour les immeubles de bureaux.

Gouvernance et éthique

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mandat du conseil

Le conseil d'administration a la responsabilité d'administrer la Société et d'en superviser la gestion. Le conseil est imputable des décisions de la Société auprès du gouvernement. Le conseil doit se doter de politiques et de pratiques de gouvernance efficaces, efficientes et transparentes. Afin de réaliser son mandat, le conseil confie à ses différents comités des responsabilités qui lui incombent.

Composition du conseil

La Société est actuellement administrée par un conseil d'administration composé de 10 membres, dont le président du conseil et le président-directeur général. À l'exception du président du conseil et du président-directeur général, le gouvernement nomme les membres du conseil en fonction des profils de compétences et d'expérience approuvés par le conseil. Les membres du conseil d'administration sont rémunérés et ont droit au remboursement des dépenses faites dans l'exercice de leurs fonctions, aux conditions et dans la mesure déterminées par le gouvernement.[6]

Sommaire des activités du conseil d'administration pour l'exercice 2014-2015

En 2014-2015, le conseil d'administration s'est réuni à sept reprises, tandis que ses comités ont tenu au total 16 rencontres.

En sus de ses activités récurrentes, le conseil a été sollicité dans le cadre des travaux d'élaboration du plan stratégique et de la détermination des valeurs de la Société. Le conseil d'administration a aussi entériné les mesures proposées par la Société pour la réduction des dépenses publiques et approuvé les indicateurs pour le tableau de bord corporatif. Le conseil a aussi adopté le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants de la Société québécoise des infrastructures ainsi que le Code d'éthique et de conduite des employés de la Société québécoise des infrastructures.

[6] Décret nº 1164-2013 concernant la rémunération des membres du conseil d'administration de la Société québécoise des infrastructures, (2013) 145 G.O. II, 5486.

RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Mandat du comité

Le comité a pour mandat de formuler des recommandations sur toute question relative à la composition et au fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités et, de manière plus générale, de s'assurer que la conduite des membres du conseil et des activités de la Société répondent à de hauts standards de transparence, d'intégrité et d'efficacité, dans le respect des valeurs organisationnelles.

Composition du comité

Au 31 mars 2015, le comité de gouvernance et d'éthique est composé de quatre membres :

Président : François Turenne
Membres : Gertrude Bourdon, Gilbert Charland et Alain Fortin

La secrétaire générale adjointe de la Société fait office de secrétaire du comité. Le président-directeur général de la Société et le président du conseil d'administration peuvent assister aux réunions.

Sommaire des activités du comité de gouvernance et d'éthique réalisées au cours de l'exercice financier terminé le 31 mars 2015

Le comité de gouvernance et d'éthique a tenu six rencontres au cours de l'exercice.

Au cours de cette période, le comité a recommandé au conseil d'administration l'adoption de règlements pour la régie interne de la Société, et de directives visant la gestion contractuelle, la gestion des espaces et les contrats de services. Le comité a, par ailleurs, recommandé au conseil d'administration l'approbation d'un processus d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et de ses membres.

Au terme de chaque réunion, le comité a fait rapport de ses activités au conseil d'administration.

RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Mandat du comité

Le comité a notamment pour mandat d'assister le conseil d'administration en matière de saine gouvernance au chapitre des contrôles internes, de la communication d'information financière, de la gestion des risques, de l'optimisation des ressources, du respect des lois et des politiques à caractère financier et de la vérification interne.

Composition du comité

Au 31 mars 2015, le comité de vérification est composé de deux membres indépendants et du directeur Audit interne de la Société :

Président : Alain Fortin, FCPA, FCA
Membre : Yvan Gendron
Membre sans droit de vote : André Bélanger, directeur Audit interne

La secrétaire générale adjointe de la Société fait office de secrétaire du comité. Le président-directeur général de la Société et le président du conseil d'administration peuvent assister aux réunions.

Sommaire des activités du comité de vérification réalisées au cours de l'exercice financier terminé le 31 mars 2015

Le comité de vérification s'est réuni à cinq reprises au cours de l'exercice.

Dans le cadre de ses travaux, le comité a, entre autres, recommandé au conseil d'administration l'approbation des différents budgets, des états financiers de la Société, de la programmation annuelle des ressources informationnelles et du Cadre de gestion des infrastructures publiques. Le comité a aussi initié une démarche d'identification des risques de la Société et il a pris connaissance des travaux effectués par la Direction Audit interne en matière de gestion contractuelle.

Le comité a également rencontré les représentants du Vérificateur général du Québec pour discuter de différents sujets, particulièrement des résultats de la vérification annuelle effectuée.

Après chacune de ses réunions, le comité a fait rapport de ses activités au conseil d'administration.

RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Mandat du comité

Le comité des ressources humaines a pour mandat d'examiner les enjeux, les orientations, les stratégies et les pratiques générales de la Société en matière de gestion des ressources humaines et de formuler des recommandations au conseil d'administration à cet égard.

Composition du comité

Au 31 mars 2015, le comité des ressources humaines est composé de trois membres indépendants :

Présidente : Gertrude Bourdon
Membres : Andrée-Lise Méthot et Maude Thériault

La secrétaire générale adjointe de la Société fait office de secrétaire du comité. Le président-directeur général de la Société et le président du conseil d'administration peuvent assister aux réunions.

Sommaire des activités du comité des ressources humaines réalisées au cours de l'exercice financier terminé le 31 mars 2015

Le comité des ressources humaines s'est réuni à trois reprises au cours de l'exercice.

Dans le cadre de ses travaux, le comité a été consulté sur la priorisation des compétences à développer et sur les mesures de valorisation des employés. Le comité a aussi été consulté sur différentes questions touchant les conditions de travail des employés.

Après chacune de ses réunions, le comité a fait rapport de ses activités au conseil d'administration.

RAPPORT DU COMITÉ MIXTE DES SERVICES À LA CLIENTÈLE

Mandat du comité

Le comité a notamment pour mandat de conseiller et d'accompagner la Société dans sa démarche de dispenser des services de qualité aux organismes publics.

Composition du comité

Au 31 mars 2015, le comité mixte des services à la clientèle est composé de sept membres, dont quatre membres externes issus des ministères et des organismes clients de la Société :

Président : Gilbert Charland
Membres : Sophie D'Amours et Manuelle Oudar

Membres externes :

- **Josée Dumas**, directrice principale, Gestion immobilière et contractuelle, Revenu Québec
- **Richard Dumais**, directeur des ressources matérielles, ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- **Luc Desbiens**, directeur général adjoint des investissements, ministère de la Santé et des Services sociaux
- **Jean Leclerc**, directeur de la gestion immobilière, ministère de la Sécurité publique

La secrétaire générale adjointe de la Société fait office de secrétaire du comité. Le président-directeur général de la Société et le président du conseil d'administration peuvent assister aux réunions.

Sommaire des activités du comité mixte des services à la clientèle

Le comité mixte des services à la clientèle s'est réuni à deux reprises au cours de l'exercice.

Le comité s'est familiarisé avec les activités de la Société et il a été consulté dans le cadre des réflexions entourant l'établissement d'une déclaration de services à la clientèle.

RELEVÉ DES PRÉSENCES [1,2]

Membres du conseil d'administration	Conseil d'administration	Comité de vérification	Comité des ressources humaines	Comité de gouvernance et d'éthique	Comité mixte des services à la clientèle
	7 réunions	5 réunions	3 réunions	6 réunions	2 réunions
Bourdon, Gertrude*	6		3	6	
Bourget, Michèle[3]*	3	2			
Charland, Gilbert	3			2	2
D'Amours, Sophie*	5				1
Fortin, Alain*	7	5		6	
Gendron, Yvan*	5	5			
Méthot, Andrée-Lise*	6		3		
Meunier, Luc	7	5	2	6	1
Oudar, Manuelle	7				1
Thériault, Maude*	6		3		
Turenne, François*	7	5	0	6	1

* Membres indépendants.

[1] Toutes les absences ont été motivées par les membres.

[2] Séances ordinaires et extraordinaires.

[3] Démission à titre de membre du CA de la SQI le 13 juin 2014 afin de siéger à titre de membre de la Commission de révision permanente des programmes.

ADMINISTRATEURS

Les membres du conseil d'administration, autres que le président-directeur général de la Société et ceux qui sont à l'emploi d'un organisme du secteur public tel que défini à l'annexe I des Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein, reçoivent une rémunération annuelle ainsi qu'un montant forfaitaire par présence aux séances du conseil, tel que déterminé par décret.*

Il importe de noter qu'il s'agissait du premier exercice complet d'existence de la Société puisque celle-ci a amorcé ses activités le 13 novembre 2013.

RÉMUNÉRATION VERSÉE AU 31 MARS 2015*

Membres du conseil d'administration	Rémunération fixe versée	Rémunération jetons	Rémunération totale versée
Membres rémunérés			
François Turenne[1, 2]	21 400,26 $	12 368,76 $	33 769,02 $
Michèle Bourget[2, 3]	4 483, 39 $	3 302,09 $	7 785,48 $
Alain Fortin[4]	12 390,11 $	10 977,90 $	23 368,01 $
Andrée-Lise Méthot	9 011,17 $	4 223,55 $	13 234,72 $
Membres non rémunérés			
Gertrude Bourdon	-	-	-
Gilbert Charland	-	-	-
Sophie D'Amours	-	-	-
Yvan Gendron	-	-	-
Luc Meunier	-	-	-
Manuelle Oudar	-	-	-
Maude Thériault	-	-	-
Total	47 284,93 $	30 872,30 $	78 157,23 $

* Au cours de l'exercice, il y a eu 23 rencontres du conseil d'administration et des comités, ce qui s'explique notamment par le fait que la Société débutait ses activités. Par ailleurs, la rémunération pour la période de janvier à mars 2014 a été versée au début du mois d'avril 2014, ce qui a contribué à hausser la rémunération totale versée en 2014-2015.

[1] En assumant la présidence du comité de gouvernance et d'éthique, le membre reçoit une somme annuelle additionnelle.

[2] Réduction du jeton de présence pour les membres étant rentiers de la fonction publique.

[3] Démission du conseil d'administration le 13 juin 2014.

[4] En assumant la présidence du comité de vérification, le membre reçoit une somme annuelle additionnelle.

* Décret nº 1164-2013 concernant la rémunération des membres du conseil d'administration de la Société québécoise des infrastructures, (2013) 145 G.O. II, 5486

AUDIT EXTERNE

Les travaux d'audit externe sont réalisés par le Vérificateur général du Québec; aucuns honoraires ne lui sont versés par la SQI.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION

DIRIGEANTS LES MIEUX RÉMUNÉRÉS POUR L'EXERCICE 2014-2015*

Société québécoise des infrastructures	Salaire versé	Rémunération variable	**Rémunération totale**	Autres avantages [1]
Luc Meunier Président-directeur général	312 724 $	0 $	**312 724 $**	33 082 $
Pierre Babineau Vice-président principal Planification et Gestion de projets	189 822 $	0 $	**189 822 $**	26 079 $
Brigitte Guay Vice-présidente Services à la gestion et aux opérations	178 162 $	0 $	**178 162 $**	25 325 $
Louise Lambert Vice-présidente Affaires corporatives et Secrétariat général	36 387 $ [2]	0 $	**36 387 $**	4 950 $
Daniel Primeau Vice-président Gestion de projets Ouest du Québec	168 552 $	0 $	**168 552 $**	24 153 $

* Dirigeants en poste au 31 mars 2015. M. Alain Parenteau a occupé le poste de vice-président Affaires corporatives et Secrétariat général jusqu'au 2 novembre 2014. Son salaire versé jusqu'à cette date a été de 117 977 $. M. Éric Michaud, vice-président Gestion de projets, Santé et Services Sociaux, a quitté la SQI le 22 mars 2015. Son salaire versé jusqu'à cette date a été de 178 495 $.

[1] **Peut contenir :** contribution de l'employeur au régime de retraite et à l'assurance collective, allocation de stationnement, allocation automobile, cotisation à un ordre professionnel.

[2] **Madame Lambert** a été nommée le 5 janvier 2015. Son salaire annuel pour l'exercice 2014-2015 est de 179 120 $.

ÉTALONNAGE

L'étalonnage des pratiques et des résultats en gestion des infrastructures constitue, pour la SQI, un outil indispensable à l'amélioration de sa performance. C'est pourquoi, non seulement participe-t-elle à des études d'étalonnage à l'invitation d'autres gestionnaires immobiliers et donneurs d'ouvrage publics, mais elle initie elle-même des études comparatives de performance.

Elle a notamment mis en place, en 2010, une étude triennale visant à recueillir et à comparer des données relatives à la performance des entités fédérale, provinciales et territoriales responsables des parcs immobiliers publics. Les résultats de la version 2013 de l'étude, dont un résumé a été diffusé dans le Rapport annuel 2013-2014, ont été dévoilés par la SQI aux participants lors de la conférence pancanadienne des administrateurs généraux des travaux publics (Conférence FPT), qui s'est tenue à Charlottetown en septembre 2014, alors que la SQI a animé un atelier portant sur la mesure de la performance. Ils ont également été soumis au conseil d'administration de la SQI lors de sa séance de février 2015. Cet exercice a permis de répondre à une des exigences de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, soit d'adopter des mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance, incluant l'étalonnage avec des entreprises similaires (LGSE, article 15 (15)).

Cette étude sera reprise au printemps 2016 et comparera des données à l'égard de cinq indicateurs de performance jugés particulièrement significatifs.

Par ailleurs, la SQI participe à une étude d'étalonnage annuelle menée par le Congrès national des cadres en immobilier public (CNCIP), une organisation nationale qui réunit les principaux propriétaires publics du Canada et à laquelle la Société a adhéré en 2013. En septembre 2014, elle recevait le bilan des résultats des trois indicateurs à l'étude pour l'année 2013, soit l'indice de vétusté physique des propriétés, les frais unitaires d'exploitation et le ratio d'utilisation des espaces de bureaux.

Pour l'année 2014, l'étude d'étalonnage annuelle du CNCIP a ajouté un quatrième indicateur, soit le taux de vacance, dont l'analyse a été prise en charge par la SQI. Les tableaux suivants font état des résultats compilés à partir des données fournies par une dizaine d'entités fédérale, provinciales et municipales.

SUPERFICIE UNITAIRE PAR POSTE DE TRAVAIL ET PAR EFFECTIF À TEMPS COMPLET ESPACES DE BUREAUX

	Moyenne générale 2014[1]
m^2/poste	21,4
m^2/ETC	22,1

[1] Valeur moyenne pour 1 800 immeubles. Données provenant de 13 organisations fédérales, provinciales et municipales. La SQI ne dispose pas actuellement des données requises par cet indicateur.

TAUX D'INOCCUPATION DES ESPACES DE BUREAUX

	Nombre d'immeubles	Superficie locative totale	Superficie locative inoccupée	Taux d'inoccupation	Taux d'inoccupation SQI[2] 2014
Propriétés	496	5 175 497	152 741	3,0 %[1]	4,5 %
Locations	2 581	5 928 912	64 090	1,1 %[1]	2,0 %
Propriétés et locations	3 077	11 104 409	216 831	2,0 %[1]	2,8 %

[1] Ces données doivent être interprétées en tenant compte du fait que, contrairement à la SQI, certaines administrations participantes ne comptabilisent pas les espaces partiellement vacants sur les étages des immeubles. Les taux de vacance moyens pourraient donc être plus élevés.

[2] Le résultat obtenu en 2014 est supérieur à la moyenne des quatre années précédentes (2,8 % en propriété, 0,9 % en location) en raison de travaux d'aménagement majeurs en cours au 31 mars 2014 dans deux édifices de Québec.

INDICE DE VÉTUSTÉ[1]

Type d'immeuble	Moyenne générale[2]	Moyenne SQI
Bureaux	14,3 %	4,4 %
Établissements de détention	15,2 %	8,4 %
Palais de justice	19,3 %	3,5 %

[1] L'indice de vétusté est calculé en divisant le coût des réparations qui devraient être effectuées (déficit d'entretien) par la valeur de remplacement de l'immeuble.

[2] Données provenant de 11 organisations fédérale, provinciales et municipales.

COÛTS D'OPÉRATION[1]

Type d'immeuble	Moyenne générale[2] $/m^2	Moyenne SQI $/m^2
Bureaux	102,80	55,87
Établissements de détention	103,12	91,36
Palais de justice	92,03	55,52

[1] Inclut l'entretien ménager et paysager, l'énergie, la sécurité, les réparations mineures et la maintenance.

[2] Données provenant de 11 organisations fédérale, provinciales et municipales.

En comparant les données de la SQI avec celles des autres organisations, les conclusions suivantes peuvent être tirées :

- Le calcul des superficies par poste et par ETC fournit des données essentielles pour l'application des normes d'aménagement, notamment en ce qui a trait au ratio d'occupation. Or, la SQI ne dispose pas actuellement d'informations précises permettant d'établir ce calcul. Elle devra donc travailler de concert avec le SCT ainsi que les ministères et organismes pour obtenir des données complètes et fiables.
- Pour ce qui est du taux d'inoccupation des espaces de bureaux, les données recueillies confirment que, pour l'ensemble des organisations sondées, incluant la SQI, ce taux est plus élevé dans les propriétés que dans les locations.
- L'indice de vétusté est révélateur de l'état d'un immeuble et témoigne de l'attention portée à son entretien et au maintien de son intégrité. À cet égard, les données de l'étude révèlent que le parc immobilier de la SQI est en bonne santé, puisque ses indices de vétusté sont largement en deçà des moyennes canadiennes.
- En ce qui a trait au coût d'opération des immeubles en propriété, la SQI se distingue. Pour les immeubles à bureaux, ses coûts sont inférieurs à la moyenne de près de 50 %. Il en va de même pour les palais de justice. Quant aux établissements de détention, une catégorie d'édifices particulièrement exigeants sur le plan de l'exploitation, la SQI réussit à maintenir ses dépenses à 15 % sous la moyenne nationale.

La SQI a par ailleurs commandé à une firme indépendante une étude comparative des coûts d'aménagement et d'entretien ménager de ses espaces avec ceux de quatre gestionnaires de parcs immobiliers québécois. Les résultats de cette étude indiquent que :

- les coûts des projets d'aménagement réalisés par la SQI sont équivalents à ceux d'organisations similaires, tout en étant légèrement supérieurs à ceux des entreprises privées auxquels ils ont été comparés. Les frais généraux plus élevés, associés à la gestion des procédures contractuelles publiques, expliquent en partie cet écart;
- les coûts d'entretien ménager de la SQI sont plus faibles que la moyenne des organisations analysées de près de 30 %, et ce, même si la prestation des mandataires de la SQI inclut des services additionnels.

Enfin, parmi les autres études auxquelles la SQI a participé, il y a lieu de mentionner celle réalisée au cours de l'été 2014 pour le compte de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, qui portait sur les modèles d'affaires de huit autres organisations immobilières publiques au Canada et dans le monde et, plus particulièrement, sur leurs pratiques en gestion immobilière. Le rapport de cette étude permet d'établir d'intéressantes comparaisons entre les stratégies de gestion des espaces et des immeubles, sans cependant conclure à la primauté d'un modèle d'affaires en particulier, celui-ci dépendant notamment du rôle confié aux organisations par les autorités gouvernementales.

Signalons que, lors de la dernière année, la SQI a dirigé les négociations qui ont mené à une entente de collaboration entre la Conférence FPT et le CNCIP pour le partage des résultats de leurs études d'étalonnage respectives.

SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

En 2013, le Vérificateur général du Québec, a procédé à une vérification de l'optimisation des ressources portant sur les mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance à la Société immobilière du Québec. Ses recommandations et les actions réalisées par la SQI pour y répondre sont présentées dans le tableau de la page suivante.

Recommandations du VGQ	Actions réalisées par la SQI
1. S'assurer que le conseil d'administration statue sur les indicateurs à privilégier pour l'évaluation de la performance de la Société et que des résultats probants sont colligés pour l'ensemble d'entre eux.	Le conseil d'administration a statué sur les indicateurs qu'il entend suivre pour évaluer la performance de la Société. La SQI a développé un portail d'intelligence d'affaires afin de rendre accessible l'information de gestion nécessaire aux membres du conseil d'administration.
2. S'assurer de disposer d'un portrait complet de l'état du parc immobilier.	Le Cadre de gestion des infrastructures 2015 de la SQI a été adopté par le conseil d'administration et déposé au Secrétariat du Conseil du trésor. Celui-ci énonce les conditions, les modalités et les lignes directrices relatives à la planification et à la gestion des investissements consacrées au maintien en bon état et à l'amélioration des infrastructures dont la SQI est propriétaire, sauf pour les immeubles dédiés au réseau de la santé et des services sociaux. La responsabilité du maintien de ces actifs incombe au ministère de la Santé et des Services sociaux.
3. S'assurer qu'une information complète concernant la gestion des projets immobiliers, particulièrement pour le réseau de la santé et des services sociaux, est soumise au conseil d'administration.	Les membres du conseil d'administration disposent maintenant d'un portail d'intelligence d'affaires contenant de l'information complète portant, entre autres, sur la gestion des projets immobiliers, incluant les projets de la santé et des services sociaux.
4. S'assurer que toute l'information utile pour conclure sur l'efficacité et la performance, incluant les résultats de la démarche d'étalonnage, est transmise au conseil d'administration.	Les membres du conseil d'administration disposent maintenant d'un portail d'intelligence d'affaires contenant de l'information complète portant, entre autres, sur la gestion des projets immobiliers, incluant les projets de la santé et des services sociaux. Une présentation de la dernière démarche d'étalonnage a été faite au conseil d'administration. Pour d'autres informations à propos de l'étalonnage, voir page 42.
5. S'assurer que l'information publiée dans le rapport annuel permet d'apprécier tous les aspects importants de sa performance, ce qui inclut la comparaison de cette dernière avec celle d'organisations similaires.	Le Rapport annuel 2013-2014 présente les résultats de l'étude d'étalonnage de 2013, incluant une analyse de positionnement de la SQI. Le conseil d'administration a participé à l'élaboration du Plan stratégique 2015-2020 de la Société. Cependant, le plan devra être amendé pour tenir compte des orientations gouvernementales en lien avec la révision du modèle d'affaires de la Société.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES

Conformément à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, le conseil d'administration a approuvé, le 12 juin 2014, le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants de la Société québécoise des infrastructures. Celui-ci remplace le Code d'éthique des dirigeants et des employés de la Société québécoise des infrastructures. Le nouveau code est accessible sur le site Web de la Société, à www.sqi.gouv.qc.ca. Les administrateurs de la Société sont aussi assujettis au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (R.R.Q., c. M-30. r.0.1).

Le nouveau code vise à préserver et à renforcer la confiance du public en l'intégrité et l'impartialité de l'administration de la Société, à favoriser la transparence au sein de la Société et à responsabiliser ses administrateurs et ses dirigeants. Il a aussi pour objet d'établir les principes éthiques et les règles déontologiques de la Société. Les principes éthiques tiennent compte de la mission de la Société, des valeurs qui sous-tendent son action et des principes généraux de gestion.

La coordination des dossiers en éthique a été confiée au Secrétariat général de la Société. La secrétaire générale adjointe a été désignée conseillère à l'éthique par le président-directeur général. Celle-ci conseille notamment les administrateurs et les dirigeants de la Société sur l'interprétation, l'application et le respect des règles prévues au code. La conseillère à l'éthique est membre du Réseau des répondants en éthique de la fonction publique québécoise.

Depuis l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants de la Société, aucun manquement n'a été constaté et aucun administrateur n'a fait l'objet d'une révocation ou d'une suspension.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE CONDUITE DES EMPLOYÉS DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES

La Société doit agir avec intégrité et impartialité pour maintenir et renforcer la confiance du public, tout en rendant des services d'une grande qualité.

Depuis le 1er février 2015, le Code d'éthique et de conduite des employés de la Société québécoise des infrastructures est en vigueur. Le nouveau code est accessible sur le site Web de la Société. Ce code est une version actualisée du code précédent.

À titre de conseillère à l'éthique, la secrétaire générale adjointe conseille les employés de la Société sur l'interprétation, l'application et le respect des règles prévues au code.

Comme le prévoit le code, le comité d'éthique conseille le président-directeur général en cette matière. Lorsqu'un manquement au code est constaté, le comité recueille l'information et recommande au président-directeur général, si le cas le justifie, des mesures et des sanctions.

Depuis l'adoption du Code d'éthique et de conduite des employés de la Société, un seul manquement aux principes et règles énoncés dans le code a été signalé. La Société a pris les démarches nécessaires pour assurer le respect des règles et imposer une sanction appropriée.

Autres exigences

MESURES DE RÉDUCTION DES DÉPENSES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2014-2015

L'article 59 de la Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 20 novembre 2012 (LQ 2013, c.16) prévoit que le ministre des Finances et le président du Conseil du trésor élaborent et proposent au Conseil du trésor des modalités selon lesquelles sont réduites les dépenses des organismes autres que budgétaires et celles des fonds spéciaux.

Une cible de réduction a été transmise aux organismes autres que budgétaires et aux fonds spéciaux pour l'exercice financier 2014-2015 équivalant à 2 % de la masse salariale et à 3 % des dépenses de fonctionnement.

En vertu de l'article 60 de la Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 20 novembre 2012, les ministères, en ce qui a trait à leurs fonds spéciaux, et les organismes concernés doivent remplir le tableau ci-dessous afin de rendre compte dans leur rapport annuel de la réduction de la masse salariale de leur organisation de même que de la réduction de leurs dépenses de fonctionnement.

Nature des dépenses	Cible de réduction (M$)	Résultat 2014-2015 (M$)
Masse salariale	1,7 $	2,5 $
Dépenses de fonctionnement	16,8 $	20,7 $*

* Considérant le gain provenant de l'annulation d'un passif.

Réduction des dépenses de la masse salariale

L'atteinte de la cible de réduction de la masse salariale a été rendue possible par des efforts de contrôle sur le remplacement des personnes, par l'optimisation des façons de faire, par la révision des processus administratifs et la poursuite de l'automatisation des opérations.

Réduction des dépenses de fonctionnement

La portée du calcul effectué par le Secrétariat du Conseil du trésor prend en compte l'ensemble des charges inscrites aux états financiers, en excluant les dépenses d'amortissement, les frais financiers et les salaires (cette dernière dépense faisant l'objet d'une cible distincte de réduction de dépenses).

Cependant, tel que précisé dans le document transmis au Conseil du trésor en novembre dernier, la presque totalité des dépenses de la Société ne sont pas compressibles à court terme (soit près de 94 %), à l'exception des frais généraux et administratifs nets et des salaires inclus dans les frais d'exploitation.

Les autres dépenses de fonctionnement sont principalement des aménagements facturables aux clients, dont les budgets sont prévus au Plan québécois des infrastructures, d'une part, dans une enveloppe budgétaire d'aménagement distincte et, d'autre part, avec les budgets pour des projets de développement, d'amélioration et de réparations majeures. Un revenu équivalent à ces dépenses est enregistré aux livres, ce qui donne un effet nul sur les résultats.

La Société a donc peu de marge de manœuvre pour réduire ses dépenses de fonctionnement. Malgré tout, en tenant compte du gain provenant de l'annulation d'un passif qu'elle a appliqué en réduction de ses frais de fonctionnement, la SQI a dégagé une économie de 20,7 M$. Cette économie a été obtenue à l'issue de la négociation intensive d'une entente avec un fournisseur relativement aux clauses d'application d'un bail.

GESTION ET CONTRÔLE DES EFFECTIFS ET RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX CONTRATS DE SERVICES

La Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État, RLRQ, c.G-1.011, (LGCE) a été adoptée et sanctionnée le 5 décembre 2014. Elle est entrée en vigueur le même jour.

Pour les fins de l'application des mesures prévues à la LGCE, la première période fixée par le Conseil du trésor, en vertu de l'article 11, débute le 1er janvier 2015 et se termine le 31 mars 2016.

Gestion et contrôle de l'effectif

La LGCE prévoit qu'un organisme public doit faire état de l'application des dispositions prévues concernant le dénombrement de ses effectifs dans son rapport annuel. Cet état doit notamment présenter le niveau de l'effectif et sa répartition par catégories d'emploi.

La Loi prévoit également qu'une période de contrôle de l'effectif s'applique entre le 1er janvier 2015 et le 31 mars 2016.

Ainsi, pour la période du 1er janvier au 31 mars 2015, la somme des effectifs des organismes publics relevant d'un ministre dont le personnel n'est pas assujetti à la Loi sur la fonction publique ne doit pas excéder celle de la période correspondante de 2014.

Sur cette base, le ministre responsable a fixé une cible d'effectifs pour chacun de ces organismes relevant de sa responsabilité.

L'ajustement du niveau d'effectifs, justifié par les nouveaux mandats confiés à la SQI et l'augmentation de son carnet de commandes en gestion de projets, a porté à 934 le nombre de personnes en emploi en novembre 2014, alors qu'il était de 866 en mars 2014, période de référence pour la fixation de la cible. Dès l'entrée en vigueur de la LGCE, la Société a mis en œuvre des mesures de contrôle qui ont réduit graduellement le nombre d'effectifs, celui-ci diminuant à 921 dès janvier et à 916 en février, pour finalement s'établir à 900 au 31 mars 2015.

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 MARS 2015

Catégorie	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total des heures rémunérées	Nombre d'employés au 31 mars 2015
1. Personnel d'encadrement	26 320	0	26 320	59
2. Personnel professionnel	139 568	1 987	141 555	311
3. Personnel infirmier	0	0	0	
4. Personnel enseignant	0	0	0	
5. Personnel de bureau, technicien et assimilé	186 776	3 037	189 813	418
6. Agent de la paix	0	0	0	
7. Ouvrier, personnel d'entretien et de service	52 670	929	53 599	104
8. Étudiants et stagiaires	2 229	8	2 237	8
Total	407 563	5 961	413 524	900
Cible du 1er janvier au 31 mars 2014	384 580	10 428	395 008	866
Écart	**-22 983**	**4 467**	**-18 516**	**-34**

Contrats de services

Dans le cadre des mesures de contrôle des effectifs appliquées en vertu de la LGCE, la SQI est tenue de présenter un tableau sommaire des contrats de services comportant une dépense égale ou supérieure à 25 000 $.

CONTRATS DE SERVICES COMPORTANT UNE DÉPENSE DE 25 000 $ ET PLUS, CONCLUS ENTRE LE 1ER JANVIER 2015 ET LE 31 MARS 2015

	Nombre	Valeur
Contrats de services avec une personne physique [1]	5	239 376 $
Contrats de services avec un contractant autre qu'une personne physique [2]	73	18 367 651 $
Total des contrats de services	78	18 607 027 $

[1] Les contrats visés sont ceux conclus avec une personne physique exploitant ou non une entreprise individuelle.

[2] Les contrats visés sont ceux conclus avec une personne morale de droit privé ou une société en nom collectif, en commandite ou en participation.

PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

En vertu de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, les ministères, les organismes publics et les municipalités ont l'obligation de produire un plan d'action annuel destiné à réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées.

La Société, à titre de responsable de la gestion du parc immobilier gouvernemental, est particulièrement interpellée par cette loi puisque les locaux et les aménagements qu'elle fournit à sa clientèle gouvernementale, doivent constituer un environnement physique qui facilite l'intégration des personnes handicapées, qu'elles soient employées de l'État ou bénéficiaires de services gouvernementaux.

En 2014-2015, des interventions visant à réduire ou à éliminer les obstacles physiques étaient prévues dans 10 immeubles en propriété, pour un montant global estimé de 878 000 $, et dans 44 immeubles en location, pour un montant de plus de 430 000 $. Lors de rénovations majeures et dans les nouvelles constructions, la SQI applique plusieurs exigences inspirées des principes d'accessibilité universelle qui vont au-delà des exigences du Code de construction. Dans un souci d'harmonisation, ces exigences sont inscrites au Guide d'application des mesures d'accessibilité dans les bâtiments existants.

Pour l'exercice terminé le 31 mars, trois projets ont été réalisés ou sont en cours de réalisation ou en développement, pour un montant de près de 230 000 $ dans les immeubles en propriété, alors que sept projets ont été réalisés dans les immeubles en location, pour un montant de plus de 80 000 $.

ÉGALITÉ EN EMPLOI

La Société souscrit au principe d'égalité des chances en emploi. Elle applique un programme d'accès à l'égalité pour les femmes, les Autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les personnes handicapées.

EMPLOI ET QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE

La qualité de la langue française dans les communications internes et externes constitue une priorité pour la SQI qui est assujettie à la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration. Au cours du dernier exercice, sous la gouverne du mandataire de la Société, le comité interne permanent chargé de voir à la mise en œuvre de cette politique a poursuivi ses travaux de rédaction d'une nouvelle politique linguistique interne en vue d'une adoption et d'une diffusion en 2015-2016. À cet effet, le comité, composé de représentants du Secrétariat général ainsi que des directions Communications, Affaires juridiques et Gestion contractuelle, a tenu deux séances de travail. De plus, une des membres du comité permanent a participé à une rencontre des mandataires de l'Office québécois de la langue française, qui avait pour but notamment d'échanger sur les attentes de ceux-ci envers l'Office.

Par ailleurs, au cours de l'exercice, la Direction Communications a publié, dans l'intranet de la SQI, une rubrique linguistique intitulée « La langue dans ma poche » à quatorze reprises. Ces capsules véhiculent auprès du personnel diverses bonnes pratiques liées à l'usage de la langue française en matière de communication verbale et écrite.

INTÉGRATION DES ŒUVRES D'ART

Dans le cadre de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics (1 %), trois œuvres d'art ont été intégrées à des immeubles au cours de l'année financière. Deux de ces nouvelles œuvres ont été intégrées à des projets d'agrandissement d'édifices existants, le palais de justice de Montmagny et l'édifice l'Atrium à Québec, et une troisième à une nouvelle construction, l'établissement de détention de Roberval.

La SQI a vu son inventaire d'œuvres d'art réduit en raison de la vente d'un immeuble. Elle compte désormais 235 œuvres d'art public intégrées à ses immeubles.

RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Le Programme évolution des services d'affaires (PÉSA), réparti en six phases, vise à mettre à la disposition du personnel de la Société des applications intégrées de l'information qui permettent d'appuyer et d'uniformiser les processus d'affaires. Ainsi, le PÉSA permet d'améliorer la productivité, de s'adapter à la complexité grandissante des obligations de reddition de comptes et d'optimiser les investissements. S'inspirant de la tendance mondiale de l'architecture orientée vers les services, le PÉSA permet de soutenir la modernisation de la Société. Le projet se réalise à l'aide de la stratégie de développement Agile.

Projets réalisés lors de la phase 4 du PÉSA :

- gestion des demandes clients
- gestion des espaces
- gestion des ententes d'occupation
- gestion des projets d'aménagement
- gestion des contrats associés aux projets de location
- gestion financière (suite)
- gestion des ententes de services

Projets en cours pour la phase 5 du PÉSA :

- gestion des projets > 5 M$
- gestion financière (suite)
- gestion des contrats associés aux projets > 5 M$
- contrats d'approvisionnement
- gestion des baux et des paiements

DÉBOURS PLANIFIÉS ET RÉELS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES POUR LA PÉRIODE 2014-2015
(en milliers de dollars)

	Débours planifiés en ressources informationnelles	Débours réels en ressources informationnelles pour l'exercice	Écart
Projets en développement	9 813,5	6 390,3	3 423,2 [1]
Autres activités	9 252,3	9 954,7	(702,4) [2]
Total	**19 065,8**	**16 345,0**	**2 720,8**

[1] L'écart pour les projets en développement est notamment dû au report du démarrage de la phase 5 du PÉSA de décembre 2014 à avril 2015, à l'abandon d'un projet, et au report d'un autre dont leur réalisation était prévue en 2014-2015.

[2] L'augmentation des débours dans les autres activités en technologies de l'information découle principalement des correctifs accrus dans les systèmes de mission pour la gestion de projets afin d'harmoniser les pratiques d'affaires des organismes fusionnés et pour les infrastructures informatiques vieillissantes.

NOMBRE DE PROJETS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES POUR LA PÉRIODE 2014-2015

	Nombre de projets
En cours au début de l'exercice	2
Démarrés au cours de l'exercice	16
En cours à la fin de l'exercice	6
Terminés au cours de l'exercice	10
Annulés au cours de l'exercice	1
Reportés à l'exercice suivant	1

ACCÈS AUX DOCUMENTS ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

La SQI se conforme à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Par ailleurs, conformément à l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, la SQI rend accessibles dans son site Internet les documents qui présentent un intérêt pour le public. On y trouve, entre autres, l'organigramme de la Société, le nom des membres du comité de direction et du conseil d'administration, les services offerts, ainsi que les politiques, les lois, les règlements, les codes d'éthique, les directives et les documents pertinents.

Au cours de l'exercice, la SQI a reçu 42 demandes d'accès à l'information, la plupart portant sur l'obtention de copies de baux, de contrats divers, de dénonciations de contrat, de registres, de rapports, de dépenses pour travaux d'aménagement, de rénovations, de réparations ou d'entretien d'édifices, d'appels d'offres, et des listes d'établissements contenant de l'amiante :

- 11 demandes ont été partiellement refusées en vertu des articles 14, 21, 22, 23, 24, 28.1, 35, 37 et 56 de la Loi
- 2 demandes dirigées vers d'autres organismes
- 27 demandes dont l'information demandée a été communiquée
- 2 demandes sont en traitement
- Aucune demande n'a fait l'objet de refus total de réponse

Vingt-trois demandes ont été traitées dans les 30 jours, 17 demandes au-delà de 30 jours et deux demandes sont en cours de traitement.

Activités et résultats au regard du Plan d'action de développement durable 2012-2015

Pour l'exercice 2014-2015, la SQI a convenu de mener à terme le Plan d'action 2012-2015 amorcé par la Société immobilière du Québec.

Ce plan d'action vise à contribuer à l'atteinte des 8 objectifs qui touchent directement à sa mission, parmi les 29 qui figurent à la Stratégie québécoise de développement durable adoptée en 2008. Ces 8 objectifs, qui ont été adaptés au contexte spécifique de la SQI, font l'objet de 16 actions s'accompagnant de gestes concrets et sont pourvus de cibles et d'indicateurs permettant d'en assurer le suivi et d'en mesurer l'évolution. Quant aux objectifs gouvernementaux qui n'ont pas été retenus, leur liste apparaît dans le plan d'action, qui peut être consulté dans le site Web de la Société.

Bien qu'au terme du cycle de trois ans, l'ensemble des cibles n'ait pas été atteint, les mesures mises en place et les résultats concrets qui en résultent témoignent de la volonté exemplaire de la SQI de mener l'ensemble de ses activités en conformité avec les 16 principes de développement durable énoncés dans la Stratégie.

La Société a amorcé au cours de l'exercice, l'élaboration de son prochain plan d'action, dont la réalisation s'échelonnera sur cinq ans. Cette prolongation de la période d'application permettra de mieux préparer et mettre en œuvre des actions garantissant des résultats efficaces à moyen et à long termes.

BILAN DU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2012-2015

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1	OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1	OBJECTIF ORGANISATIONNEL 1
Informer, sensibiliser, éduquer, innover	Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.	Sensibiliser le personnel de la SQI, ses clients et ses partenaires d'affaires au développement durable.

ACTION 1.1	METTRE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS CONTRIBUANT À LA RÉALISATION DU PLAN GOUVERNEMENTAL DE SENSIBILISATION ET DE FORMATION			
Geste 1.1.1	Poursuivre la campagne de sensibilisation au développement durable auprès du personnel	Résultat 2012-2013	Résultat 2013-2014	Résultat 2014-2015
Cible 1	Former l'ensemble du personnel cible aux principes de développement durable	En cours	En cours	Atteinte à 11,9 %
Indicateur	Taux de formation du personnel cible			
Commentaires	Une formation sur la prise en compte des principes de développement durable a été élaborée en collaboration entre la Direction Planification stratégique, la Direction Ressources humaines et le Service Expertise Québec. Un pilote a été organisé et 11,9 % du personnel cible formé. La formation sera déployée auprès de l'ensemble du personnel cible au cours de l'exercice 2015-2016.			
Cible 2	Améliorer la connaissance en développement durable du personnel d'ici 2014	En cours 54 %	En cours	S. O.
Indicateur	Évolution du niveau de connaissance mesurée par sondage en 2012 et en 2014			
Commentaires	Au cours de l'exercice, 93 employés ont suivi la capsule de formation en ligne sur la Démarche québécoise de développement durable. Cette capsule, qui présente également le Plan d'action de développement durable 2012-2015 de la SQI, est incluse au parcours de formation des nouveaux employés. De plus, la sensibilisation au développement durable s'est poursuivie avec la publication régulière d'articles dans le journal interne. Compte tenu de la création récente de la SQI, la base de comparaison a changé et l'organisation n'a pas jugé pertinent d'effectuer un deuxième sondage pour suivre l'évolution du niveau de connaissance.			

Geste 1.1.2	Favoriser l'accession des employés à l'accréditation LEED PA dans le but de maintenir l'expertise de la SQI en construction durable	Résultat 2012-2013	Résultat 2013-2014	Résultat 2014-2015
Cible	Obtenir 5 nouveaux titres de compétence d'ici le 31 mars 2015	En cours 1 PA LEED	En cours 2 PA LEED	Atteinte 2 PA LEED
Indicateur	Nombre de titres de compétence LEED obtenus			
Commentaires	La SQI compte 2 professionnels de plus détenant un titre de compétence LEED (l'une recrutée, l'autre ayant obtenu son diplôme), ce qui porte à 33 le nombre d'employés ayant un titre LEED.			

ACTION 1.2 PROMOUVOIR LA DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA SQI AUPRÈS DE LA CLIENTÈLE

Geste 1.2.1	Réaliser des activités de diffusion des actions de la SQI en développement durable auprès de sa clientèle et d'organisations publiques et privées	Résultat 2012-2013	Résultat 2013-2014	Résultat 2014-2015
Cible	Réaliser au moins 5 activités de diffusion d'ici le 31 mars 2015	En cours 4 activités	Atteinte 1 activité	Atteinte
Indicateur	Nombre d'activités réalisées			
Commentaires	La SQI a présenté son projet d'outil d'aide à la décision pour l'utilisation du bois aux membres du comité interministériel de haut niveau sur l'exemplarité en construction bois.			

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 3

Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 2

Développer l'utilisation de technologies éco-responsables en construction et en exploitation d'immeubles.

ACTION 2.1 FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE NOUVELLES TECHNOLOGIES INNOVATRICES ET DURABLES

Geste 2.1.1	Rendre carboneutre un ou plusieurs édifices de la SQI	Résultat 2012-2013	Résultat 2013-2014	Résultat 2014-2015
Cible	Rendre un immeuble carboneutre d'ici le 31 mars 2014	En cours	En retard	Non atteinte
Indicateur	Nombre d'édifices carboneutres			
Commentaires	Des contraintes réglementaires n'ont pas permis à la SQI de conclure l'enregistrement des crédits carbone vérifiés représentant 37 997 tonnes équivalents CO_2. La SQI verra à les utiliser d'une autre façon en 2015-2016.			

Geste 2.1.2	Réaliser un projet pilote ayant un impact sur la performance énergétique d'un édifice	Résultat 2012-2013	Résultat 2013-2014	Résultat 2014-2015
Cible	Réaliser un projet visant l'utilisation de l'énergie solaire passive ainsi que l'installation de fenêtres à verre photochromique, de systèmes de réfrigération au CO_2 ou d'humidificateurs par atomisation	En cours	Atteint 2 projets	Atteinte
Indicateur	Nombre de projets réalisés au 31 mars 2015			
Commentaires	Un projet de démonstration d'adaptation aux changements climatiques a été réalisé dans un CHSLD de Gatineau. La fenestration y a été remplacée par du vitrage photochromique et une partie du toit a été transformée en toit vert. Dans un autre projet, un mur solaire a été intégré au nouveau centre d'opération du ministère des Transports de Montréal. Par ailleurs, un prototype d'assemblage de panneaux solaires est en analyse d'efficacité dans les laboratoires de l'Université Concordia, pour un projet d'installation au palais de justice de Montréal.			

ACTION 2.2	APPLIQUER AVEC EXEMPLARITÉ LA STRATÉGIE D'UTILISATION DU BOIS DANS LA CONSTRUCTION AU QUÉBEC			
Geste 2.2.1	Privilégier, à l'étape conceptuelle, une solution structurale et architecturale utilisant le bois dans tous les projets de construction en propriété où la réglementation l'autorise et recourir de façon accrue au bois comme matériau d'apparence.	Résultat 2012-2013	Résultat 2013-2014	Résultat 2014-2015
Cible 1	Adopter une directive définissant les critères d'utilisation du bois de structure dans les projets de construction d'ici le 31 mars 2013	En retard	En retard	Atteinte
Indicateur	Date d'adoption de la directive			
Commentaires	La grille d'aide à la décision sur l'utilisation du bois dans les projets de construction a été raffinée et son usage est maintenant intégré dans le processus d'élaboration des programmes fonctionnels et techniques. Cette grille permet d'identifier les projets réunissant des conditions favorables à l'utilisation du bois comme matériau de structure ou de parement.			
Cible 2	Augmenter le pourcentage d'utilisation de bois de parement extérieur	En cours	En cours 18,7 %	Atteinte 26 %
Indicateur	Superficie en m^2 des parements extérieurs en bois des immeubles livrés/superficie de tous les parements extérieurs des immeubles visés/année			
Commentaires	En 2013-2014, sur les 10 projets livrés, 7 étaient admissibles à recevoir des parements extérieurs en bois selon la règlementation. Ces sept projets totalisent 5 863 m^2 de parements en bois sur 22 586 m^2 de parements au total, soit 26 %. Cela marque une augmentation de 7,3 % par rapport à l'exercice précédent. 86 % des édifices admissibles ont un parement de bois.			

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 2

Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 4

Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 3

Contribuer à assurer la santé et la sécurité des employés de la SQI et de ses clients occupants sur leur lieu de travail.

ACTION 3.1 FORMALISER L'ENGAGEMENT DE LA SQI À AMÉLIORER LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DE SON PERSONNEL

Geste 3.1.1	Adopter la norme « Entreprise en santé »	Résultat 2012-2013	Résultat 2013-2014	Résultat 2014-2015
Cible	Adopter la norme d'ici le 31 mars 2015	En cours	Retirée	Retirée
Indicateur	Date de délivrance du certificat			
Commentaires	L'action est retirée du Plan d'action de développement durable 2012-2015. La SQI a décidé d'améliorer son programme interne de santé et bien-être, et ce, sans adhérer à un système de certification.			

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 5

Mieux préparer les communautés à faire face aux événements pouvant nuire à la santé, à la sécurité et à l'environnement.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 4

Réduire l'impact des changements climatiques sur les occupants des immeubles en propriété.

ACTION 4.1 METTRE EN PLACE DES MESURES D'ATTÉNUATION DES EFFETS NÉGATIFS DES ZONES D'ÎLOT DE CHALEUR EN MILIEU URBAIN

Geste 4.1.1	Réaliser un inventaire des immeubles en propriété se situant dans des zones d'îlot de chaleur en milieu urbain (ICU)	Résultat 2012-2013	Résultat 2013-2014	Résultat 2014-2015
Cible	Réaliser l'inventaire d'ici le 31 mars 2013	Atteinte	S. O.	S. O.
Indicateur	Date de production de l'inventaire			
Commentaires	Cette cible a été atteinte lors de l'exercice 2012-2013.			

Geste 4.1.2	Préparer un plan d'intervention contenant des mesures d'atténuation	Résultat 2012-2013	Résultat 2013-2014	Résultat 2014-2015
Cible	Produire le plan d'intervention d'ici le 31 mars 2015	En cours	En cours	Non atteinte
Indicateur	Date de dépôt du plan d'intervention au comité de direction			
Commentaires	Un tableau d'aide à l'évaluation des mesures de lutte aux îlots de chaleur urbains (ICU) et aux changements climatiques a été élaboré et sera utilisé en 2015-2016 pour préparer le plan d'intervention.			

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 3

Produire et consommer de façon responsable.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 6

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisition écoresponsable au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 5

Contribuer à l'atteinte des stratégies et des politiques gouvernementales en développement durable.

ACTION 5.1 METTRE EN PLACE DES OUTILS D'ORIENTATION ET DE SUIVI DES MESURES ÉCORESPONSABLES

Geste 5.1.1	Implanter un système de gestion environnementale	Résultat 2012-2013	Résultat 2013-2014	Résultat 2014-2015
Cible	Compléter l'implantation du volet administratif et implanter les volets exploitation et gestion de projets du système de gestion environnementale d'ici le 1er octobre 2013	En cours	En retard	Non atteinte
Indicateur	Date de mise en place des sections exploitation et gestion de projets			
Commentaires	Afin de faciliter l'appropriation par le personnel des mesures de gestion environnementale touchant le volet administratif, le projet de procédure sera diffusé sous la forme d'un guide des bonnes pratiques en milieu de travail qui sera dévoilé au cours de l'automne 2015.			

Geste 5.1.2	Organiser des événements écoresponsables conformément aux principes décrits dans le guide des événements écoresponsables produit par le MDDELCC	Résultat 2012-2013	Résultat 2013-2014	Résultat 2014-2015
Cible	Organiser tous les événements corporatifs de la SQI selon des critères écoresponsables	Non débutée	Non débutée	Non atteinte
Indicateur	Taux d'événements organisés selon des critères écoresponsables			
Commentaires	La SQI organise très peu d'événements. Toutefois, elle tient ses rencontres dans des locaux gouvernementaux situés aux centres-villes de Québec et de Montréal et maximise l'usage de la téléconférence de façon à limiter les déplacements de son personnel.			

ACTION 5.2	APPLIQUER LES MEILLEURES PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES DANS LA CONCEPTION, LA CONSTRUCTION, L'EXPLOITATION ET LA GESTION DES IMMEUBLES			
Geste 5.2.1	Implanter le programme BESt de BOMA dans les propriétés et les locations	Résultat 2012-2013	Résultat 2013-2014	Résultat 2014-2015
Cible 1	100 % des immeubles en propriété enregistrés au programme BESt certifiés niveau 2 ou supérieur au 30 mars 2015, dont 75 % de niveau 3 ou 4	En cours 93 %, dont 67 % de 3 et 4	En cours 96 %, dont 71 % de 3 et 4	Atteinte à 96 %, dont 65 % de niveaux 3 et 4
Indicateur	Pourcentage des superficies certifiées et niveaux de certification obtenus			
Commentaires	Au cours de l'exercice 2014-2015, 41 édifices ont été certifiés ou recertifiés sous la norme BOMA BESt version 2, entrée en vigueur en 2012, et ont connu, pour certains, une baisse de leur niveau de certification. La Société compte désormais 112 propriétés certifiées, soit 96,4 % de la superficie totale bâtie de ses immeubles admissibles au programme. La répartition des niveaux de certification par rapport à la superficie des immeubles certifiés est la suivante : 4,2 % de niveau 1, 30,5 % de niveau 2 et 65,3 % de niveaux 3 et 4.			
Cible 2	100 % des centres de détention soumis à une évaluation environnementale équivalente à BESt d'ici le 31 mars 2015	En cours	En cours	Non atteinte
Indicateur	Pourcentage des superficies évaluées			
Commentaires	Aucun établissement de détention n'a fait l'objet d'une évaluation environnementale au cours de l'exercice.			
Cible 3	Tous les édifices admissibles au programme BESt dans lesquels la SQI a conclu un bail de 1 000 m^2 et plus à la suite d'un appel d'offres lancé après le 1er avril 2012, certifiés BESt-1 au plus tard 18 mois après la conclusion du bail	En cours	En cours	Non atteinte
Indicateur	Nombre d'édifices en location visés ayant été certifiés			
Commentaires	Un bail correspondant aux critères de la cible a été signé en décembre 2013 pour un espace de bureau de 2 639 m^2 situé à Longueuil. L'obligation d'obtenir le certificat BESt-1 est inscrite au bail et l'édifice obtiendra la certification d'ici l'automne 2015.			
Geste 5.2.2	Implanter les programmes LEED-NC et CI dans les propriétés et les locations	Résultat 2012-2013	Résultat 2013-2014	Résultat 2014-2015
Cible 1	Tous les nouveaux édifices en propriété dont le budget de réalisation est supérieur à 5 M$ ont fait l'objet d'une demande de certification LEED-NC niveau de base	En cours	En cours	Atteinte à 57 %
Indicateur	Nombre d'édifices en propriété construits ayant été inscrits à la certification LEED-NC niveau de base			
Commentaires	Sur sept projets correspondant aux critères de la cible, quatre sont inscrits au CBDCa en vue d'une certification LEED-NC. Les trois édifices qui ne sont pas inscrits ne seront pas livrés avant 2018. Par ailleurs, en 2014-2015, 3 certifications LEED-NC ont été obtenues pour des projets de la SQI, ce qui porte à 15 le nombre de projets certifiés. Un total de 18 projets (dont 13 livrés) sont en attente de la certification LEED-NC, pour un montant de près de 700 M$.			

Cible 2	100 % des projets d'aménagement de plus de 2 000 m² dans les édifices en propriété inscrits à la certification LEED-CI 1.0 niveau de base d'ici le 31 mars 2015	En cours	En cours	Atteinte à 50 %
Indicateur	Pourcentage des projets ayant été inscrits à la certification			
Commentaires	Pour la période 2012-2015, deux projets satisfont aux critères de la cible. Un a été inscrit à la certification LEED-CI.			
Cible 3	100 % des projets d'aménagement de plus de 2 000 m² réalisés dans les immeubles en location dont l'appel d'offres pour un bail de 10 ans et plus a été lancé après le 1er octobre 2012 inscrits à la certification LEED-CI 1.0 d'ici le 1er avril 2015	En cours	En cours 100 %	Atteinte à 100 %
Indicateur	Pourcentage des projets ayant été inscrits à la certification LEED-CI 1.0			
Commentaires	Un bail correspondant aux critères de la cible a été signé en décembre 2013 pour un espace de bureau. Le projet d'aménagement de 2 639 m² a été inscrit à la certification LEED-CI en mars 2013 et a obtenu la certification au printemps 2015.			

ACTION 5.3 CONTRIBUER À LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES 2013-2020

Geste 5.3.1	Réduire la consommation de combustibles fossiles	Résultat 2012-2013	Résultat 2013-2014	Résultat 2014-2015
Cible	Quantité de GES émise par les immeubles en propriété réduite de 4 % au 31 mars 2015 par rapport à l'année de référence 2010-2011	En cours Diminution 16,4 %	En cours Augmentation de 1,5 %	Non atteinte Augmentation de 10,3 %
Indicateur	Pourcentage de réduction des émissions de GES pour l'ensemble des immeubles en propriété			
Commentaires	En 2014-2015, les émissions annuelles de GES du parc immobilier de la SQI ont augmenté de 10,3 % par rapport à l'année de référence 2010-2011, passant de 32 953 à 36 359 tonnes équivalent CO^2, poursuivant une hausse des émissions de GES constatée l'année dernière. Cette hausse significative s'explique encore par un hiver 2014-2015 particulièrement rigoureux, qui a forcé la SQI à s'alimenter davantage en gaz naturel, voire en huile à chauffage. Ces deux hivers consécutifs marqués par des records de froid ont neutralisé les baisses d'émissions de GES importantes acquises lors des premières années. Toutefois, grâce aux 4 projets d'efficacité énergétique complétés au cours de l'année, auxquels il faut ajouter 66 projets terminés l'année précédente et 16 autres en cours de réalisation, la consommation d'énergie normalisée est restée stable, validant les efforts de la SQI en efficacité énergétique.			

Geste 5.3.2	Réaliser un bilan carbone des activités de transport (véhicules SQI + déplacements professionnels) de la SQI	Résultat 2012-2013	Résultat 2013-2014	Résultat 2014-2015
Cible 1	Réaliser le bilan d'ici le 31 mars 2015	En cours	En cours	Non atteinte
Indicateur	Date de dépôt du bilan			
Commentaires	Aucune action particulière n'a été entreprise à l'égard de l'action au cours de l'exercice.			

ACTION 5.4	IMPLANTER UN CADRE D'APPROVISIONNEMENT ET DE DISPOSITION ÉCORESPONSABLE DES FOURNITURES, MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS			
Geste 5.4.1	Adopter un cadre d'approvisionnement et de disposition	Résultat 2012-2013	Résultat 2013-2014	Résultat 2014-2015
Cible	Adopter le cadre d'ici le 1er avril 2014	En cours	En retard	Non atteinte
Indicateur	Date d'adoption du cadre			
Commentaires	La SQI a adhéré au portail d'approvisionnement et de disposition écoresponsable des biens du centre de services partagés du Québec. Ces informations disponibles dans ce portail guideront l'élaboration du cadre d'approvisionnement et de disposition de la SQI			

ACTION 5.5	FAVORISER LA RÉDUCTION, LA RÉCUPÉRATION ET LE RECYCLAGE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES			
Geste 5.5.1	Améliorer la récupération multimatière dans les propriétés	Résultat 2012-2013	Résultat 2013-2014	Résultat 2014-2015
Cible	Mettre en place des programmes de récupération dans les édifices enregistrés au programme BESt, là où le service est disponible	En cours	En cours	Atteinte
Indicateur	Nombre d'immeubles dans lesquels un programme de récupération multimatière est implanté			
Commentaires	Actuellement, 100 % des 112 édifices certifiés BESt ont implanté un programme de récupération multimatière ou un équivalent accepté par BOMA. Au total, plus de 150 édifices en propriété bénéficient d'un programme de récupération, tandis que 54 immeubles en propriété et 63 en location adhèrent au programme *VISEZ juste!* de Recyc-Québec.			

ACTION 5.6	APPLIQUER DE FAÇON EXEMPLAIRE LA STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE			
Geste 5.6.1	Mettre en place un monitoring de la consommation d'eau potable dans les immeubles en propriété équipés d'un compteur d'eau	Résultat 2012-2013	Résultat 2013-2014	Résultat 2014-2015
Cible	Monitoring en place dans 100 % des édifices où un compteur d'eau est raccordé au contrôle central de l'édifice	En cours	En cours	Non atteinte
Indicateur	Pourcentage d'immeubles munis d'un compteur d'eau liés à une centrale ayant fait l'objet d'un monitoring			
Commentaires	Parmi les 124 immeubles en propriété munis d'un compteur d'eau, 57,3 % sont liés à un contrôle central. Le guide d'entretien prévoit une lecture pour 51 % de ces derniers (36 compteurs).			
Geste 5.6.2	Réaliser des audits de consommation d'eau	Résultat 2012-2013	Résultat 2013-2014	Résultat 2014-2015
Cible 1	Réaliser six audits de consommation d'eau dans des immeubles en propriété	En cours	En cours 5 audits complétés	Atteinte 7 audits complétés
Indicateur	Nombre d'audits de consommation d'eau réalisés			
Commentaires	Sept audits de consommation d'eau ont été réalisés. Ces audits, réalisés dans différentes catégories d'immeubles, permettent d'identifier les postes de consommation d'eau des édifices visés et d'élaborer des pistes d'intervention.			

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 7

Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisée pour la production et la mise en marché de biens et de services.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 6

Améliorer la performance énergétique et réduire la consommation de ressources des nouveaux projets.

ACTION 6.1 RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE DES PROPRIÉTÉS

Geste 6.1.1	Construire les nouvelles propriétés de façon à ce que leur consommation soit de 20 % inférieure au CNEB 2011 (le Code national de l'énergie pour les bâtiments – Canada 2011 contient des exigences minimales pour la conception et la réalisation de bâtiments écoénergétiques)	Résultat 2012-2013	Résultat 2013-2014	Résultat 2014-2015
Cible	Intégrer aux exigences techniques d'ici le 31 mars 2015	Non débutée	En cours	Non atteinte
Indicateur	Intégration de la mesure aux exigences techniques			
Commentaires	Il était prévu de réviser les exigences techniques d'ici décembre 2014 et, par la même occasion, d'ajuster celles-ci en fonction des exigences plus strictes de la nouvelle certification LEED V4, qui devait remplacer la version LEED 2009 au printemps 2015. La révision devait, en outre, permettre d'intégrer les mesures du PACC 2 s'appliquant à la SQI et qui comprennent notamment des cibles en lien avec le CNEB 2011. L'obligation d'utiliser la version V4 de LEED a cependant été reportée à l'automne 2016, tandis que les modalités d'application du PACC 2 doivent toujours à être précisées.			

ACTION 6.2 AUGMENTER LA RÉCUPÉRATION ET LE RECYCLAGE DES MATÉRIAUX DANS LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT ET DE CONSTRUCTION

Geste 6.2.1	Favoriser la récupération des composantes existantes et l'utilisation de matériaux recyclés dans les projets mineurs	Résultat 2012-2013	Résultat 2013-2014	Résultat 2014-2015
Cible	Intégrer la récupération et la réutilisation aux exigences techniques, aux devis types et aux documents d'appel d'offres d'ici le 31 mars 2015	Non débutée	En cours	Non atteinte
Indicateur	Date de révision des documents			
Commentaires	L'intégration, dans les exigences techniques des projets mineurs, de mesures de récupération et d'utilisation de matériaux recyclés a été reportée dans l'attente d'une éventuelle entente avec Recyc-Québec facilitant l'encadrement de ces mesures.			

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 8	OBJECTIF ORGANISATIONNEL 7
Augmenter la part des énergies renouvelables ayant des incidences moindres sur l'environnement (bio-carburants, biogaz, biomasse, énergie solaire, éolien, géothermie, hydroélectricité, etc.) dans le bilan énergétique du Québec.	Contribuer à l'amélioration du bilan énergétique en recourant aux énergies renouvelables.

ACTION 7.1 FAVORISER LE RECOURS AUX SOURCES D'ÉNERGIE ÉMERGENTES POUR ALIMENTER LE PARC IMMOBILIER

Geste 7.1.1	Réaliser un projet pilote d'utilisation de la biomasse comme source d'énergie principale	Résultat 2012-2013	Résultat 2013-2014	Résultat 2014-2015
Cible	Réaliser un projet d'ici le 31 mars 2015	En cours	En cours	Non atteinte
Indicateur	Nombre de projets réalisés			
Commentaires	Un projet pilote d'utilisation de la biomasse est intégré comme source principale de chauffage dans le cadre de la mise aux normes du 335, rue Moreault, à Rimouski. Une étude de faisabilité technique et économique a démontré la pertinence de réaliser ce projet. La chaudière remplacera un système de chauffage au mazout et alimentera à la fois le 337 et le 335, rue Moreault. Le recours à la biomasse permettra une réduction nette des émissions de GES du bâtiment. Le projet est actuellement en phase de plans et devis définitifs et de validation technique. Sa réalisation sera complétée au deuxième trimestre de 2016.			

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 7	OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 21	OBJECTIF ORGANISATIONNEL 8
Sauvegarder et partager le patrimoine collectif.	Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique.	Assurer la pérennité et la mise en valeur du patrimoine immobilier public.

ACTION 8.1 PRÉSERVER ET EXPRIMER LE CARACTÈRE PATRIMONIAL DES PROPRIÉTÉS

Geste 8.1.1	Compléter le registre des immeubles patrimoniaux	Résultat 2012-2013	Résultat 2013-2014	Résultat 2014-2015
Cible 1	Compléter le registre d'ici le 31 mars 2015	En cours	En cours 42 %	Atteinte 100 %
Indicateur	Date de mise en place du registre			
Commentaires	Soixante-cinq bâtiments ont été identifiés pour la constitution du registre (67 bâtiments avaient été identifiés initialement mais deux d'entre eux ne sont plus des propriétés de la SQI). Pour ces édifices, la SQI a élaboré une fiche interne en complément des fiches du système PIMIQ (Patrimoine immobilier, mobilier et immatériel du Québec) du ministère de la Culture et des Communications. Cette fiche décrit le bâtiment ainsi que les éléments qui lui confèrent une valeur patrimoniale, et établit des lignes directrices encadrant les interventions sur le site. La rédaction des 65 fiches s'est terminée au début du mois d'avril 2015. Le registre sera publié au début du prochain exercice sur le site intranet de la SQI et un plan de diffusion et de communication sera déployé. À l'automne 2015, un accès au registre sera disponible, notamment sur le site Web de la SQI.			

Geste 8.1.2	Adhérer à l'Agenda 21 de la culture du Québec et organiser des activités de mise en valeur du patrimoine culturel	Résultat 2012-2013	Résultat 2013-2014	Résultat 2014-2015
Cible 1	Adhérer à l'Agenda 21 d'ici le 1er octobre 2012	Atteinte	1 activité	4 activités
Indicateur	Date d'adhésion			
Commentaires	Après avoir atteint la cible d'adhésion à l'Agenda 21 lors de l'exercice précédent, l'organisation a entamé la réalisation d'activités. Une série d'articles « Raconte-moi cet immeuble » est diffusée dans l'intranet et présente une personnalité ainsi que l'édifice qui porte aujourd'hui son nom. Quatre articles ont été diffusés au cours de l'exercice.			

Palais de justice, Montréal

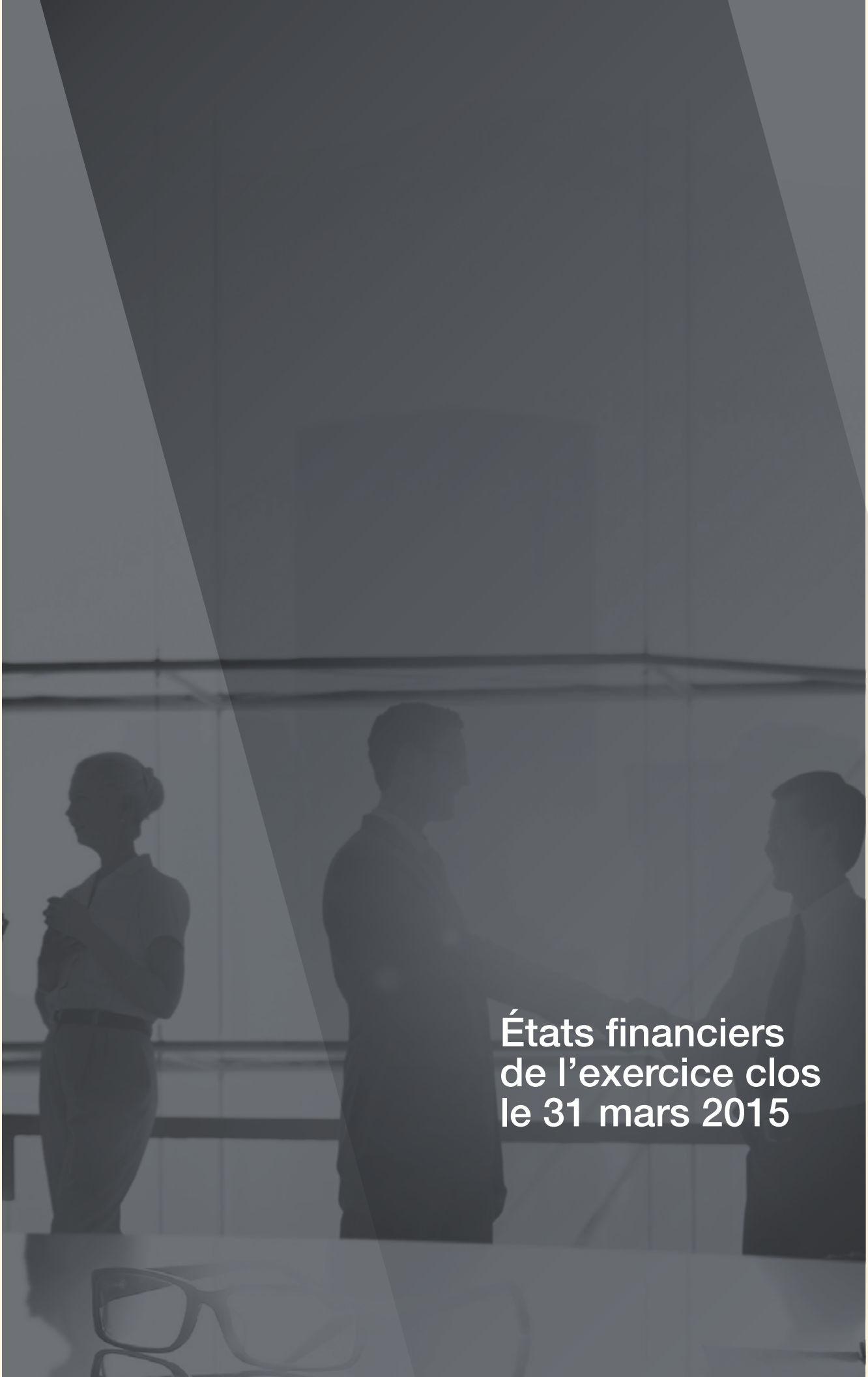

SECTION 3

États financiers de l'exercice clos le 31 mars 2015

Déclaration de la responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

L'établissement, le choix des méthodes comptables appropriées et la présentation des états financiers de la Société québécoise des infrastructures (SQI) ainsi que des autres renseignements figurant dans ce rapport annuel sont sous la responsabilité de la direction et sont approuvés par le conseil d'administration. Aux fins de la préparation de ses états financiers, la SQI utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier. L'information présentée ailleurs dans le présent rapport annuel est conforme à celle fournie dans les états financiers.

La préparation des états financiers de la SQI, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats futurs pourraient différer de ces estimations actuelles.

La direction de la SQI maintient un système de contrôle interne qui comprend la communication aux employés de règles d'éthique, un cadre de contrôle opérationnel défini et une gestion du risque d'entreprise couvrant tous les processus de la Société. Ce système est conçu pour fournir une assurance raisonnable que les biens de l'entreprise sont convenablement protégés, que les transactions sont effectuées conformément à leur autorisation et, enfin, que les registres comptables constituent une base fiable pour l'établissement d'états financiers exacts et ponctuels.

Nous attestons que la conception du contrôle interne à l'égard de l'information financière est adéquate et que les contrôles mis en place fournissent l'assurance raisonnable que les états financiers et les autres éléments d'information financière contenus dans le rapport annuel présentent une image fidèle de la situation financière de la Société.

La SQI reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

De plus, la Direction Audit interne contribue à évaluer le caractère suffisant et l'efficacité du contrôle, de même que les politiques et procédures de la Société. Ses constatations et recommandations sont transmises au comité de vérification et à la direction qui s'assurent d'apporter les améliorations requises.

Le conseil d'administration est responsable de la gouvernance de l'entreprise. Il s'acquitte de sa responsabilité relative aux états financiers, principalement par l'entremise de son comité de vérification, composé d'administrateurs indépendants. Le comité de vérification rencontre périodiquement les membres de la direction et l'auditeur interne afin de s'assurer que le contrôle interne est adéquat et que les informations financières de la SQI ont été rapportées dans leur intégrité. L'auditeur interne et le Vérificateur général du Québec ont librement et pleinement accès au comité de vérification, en présence ou non de la direction. Le comité de vérification a examiné les états financiers et a recommandé leur approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la SQI, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit ainsi que l'expression de son opinion.

Le président-directeur général,

Luc Meunier

Le directeur principal Gestion financière
et Ressources matérielles,

Sylvain Bergeron

Québec, le 13 juillet 2015

Rapport du comité de vérification

Le comité de vérification est composé d'administrateurs externes indépendants. Il relève directement du conseil d'administration.

Le comité de vérification rencontre régulièrement le Vérificateur général du Québec et le directeur Audit interne de l'entreprise, lesquels ont un accès libre et direct au comité.

Les membres du comité ont examiné les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2015 et en ont discuté avec la haute direction de l'entreprise.

Le comité de vérification a également discuté avec le Vérificateur général des normes d'audit généralement reconnues et des Normes comptables canadiennes pour le secteur public en vigueur pour le présent exercice, tout comme il a examiné les commentaires de ce dernier.

Compte tenu des vérifications et des examens effectués, le comité de vérification a recommandé au conseil d'administration l'adoption des états financiers audités.

Le président du comité de vérification,

Alain Fortin, FCPA, FCA

Québec, le 13 juillet 2015

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT
Au ministre des Finances

RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société québécoise des infrastructures, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2015, les états de la variation de la dette nette, des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société québécoise des infrastructures au 31 mars 2015, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

RAPPORT RELATIF À D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale du Québec,

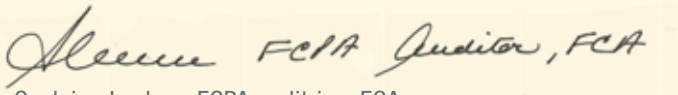

Guylaine Leclerc, FCPA auditrice, FCA

Québec, le 13 juillet 2015

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 mars 2015 (en milliers de dollars)

	2015	2014 redressé (note 3)
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	**1 105**	-
Sommes à recevoir de Financement-Québec suite aux transferts de prêts	**-**	21 436
Immeubles destinés à la vente (note 5)	**-**	1 818
Sommes à recevoir du gouvernement du Québec liées à la dette à long terme (note 6)	**10 000**	24 400
Créances		
Liées aux aménagements (note 7)	**243 760**	222 455
Liées aux projets établissement (note 8)	**71 920**	42 970
Autres créances (note 9)	**80 166**	124 778
	406 951	437 857
Passifs		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	**-**	3 912
Emprunts temporaires (note 10)	**815 743**	432 399
Charges à payer et frais courus (note 11)	**240 457**	263 526
Revenus reportés (note 12)	**194 386**	189 197
Dettes à long terme (note 13)	**2 496 235**	2 737 040
Dette découlant d'une entente de partenariat public-privé (note 14)	**72 013**	19 639
Obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 15)	**155 184**	152 780
	3 974 018	3 798 493
Dette nette	**(3 567 067)**	(3 360 636)
Actifs non financiers		
Immeubles (note 16)	**3 843 523**	3 747 615
Autres immobilisations corporelles (note 17)	**62 979**	55 790
Travaux en cours (note 18)	**180 540**	79 762
Stocks	**774**	785
Charges payées d'avance	**3 525**	3 435
	4 091 341	3 887 387
Capital-actions (note 19)	**90 001**	90 001
Excédent cumulé (note 20)	**434 273**	436 750

Obligations contractuelles (note 32)
Éventualités (note 33)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,

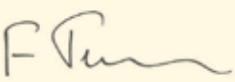

François Turenne
Président du conseil d'administration

Alain Fortin, FCPA, FCA
Président du comité de vérification

ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE

De l'exercice clos le 31 mars 2015 (en milliers de dollars)

	BUDGET	**2015**	2014 redressé (note 3)
Dette nette au début de l'exercice déjà établie	(3 225 650)	**(3 225 650)**	(3 155 647)
Redressement : Comptabilisation d'un contrat de location-acquisition (note 3)		**(135 400)**	-
Reclassement de travaux en cours à créances liées aux projets établissement		**414**	-
Dette nette au début de l'exercice redressée		**(3 360 636)**	(3 155 647)
Acquisition d'immeubles	(244 741)	**(247 011)**	(344 467)
Amortissement des immeubles	132 783	**140 046**	128 787
Incidence des dispositions d'immeubles et autres		**11 057**	36 427
	(111 958)	**(95 908)**	(179 253)
Acquisition des autres immobilisations corporelles	(10 770)	**(16 725)**	(13 396)
Amortissement des autres immobilisations corporelles	9 668	**9 318**	8 711
Incidence des dispositions des autres immobilisations corporelles et autres		**218**	(6 181)
	(1 102)	**(7 189)**	(10 866)
Augmentation des travaux en cours		**(186 174)**	(126 808)
Incidence des dispositions des travaux en cours		**85 396**	133 628
		(100 778)	6 820
Variation des stocks		**11**	19
Acquisition de charges payées d'avance		**(84 407)**	(86 780)
Utilisation des charges payées d'avance		**84 317**	87 640
		(79)	879
Dividende	(6 677)	**(6 677)**	(27 807)
Excédent annuel	13 591	**4 200**	5 238
Augmentation de la dette nette	(106 146)	**(206 431)**	(204 989)
Dette nette à la fin de l'exercice	(3 331 796)	**(3 567 067)**	(3 360 636)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES RÉSULTATS

De l'exercice clos le 31 mars 2015 (en milliers de dollars)

	BUDGET	**2015**	2014 redressé (note 3)
Revenus			
Location d'espaces			
Ministères et organismes	664 529	**645 343**	629 212
Réseau de la santé et des services sociaux	123 678	**123 736**	129 924
Autres clients	17 889	**17 441**	19 388
Stationnements	30 738	**31 058**	30 910
Aménagements et autres services offerts aux clients	61 435	**91 349**	132 846
Honoraires de gestion (note 21)	13 049	**3 635**	7 438
Revenu provenant d'une entreprise publique	-	**-**	351
Gain sur cession d'immeubles	-	**6 809**	21 078
Gain provenant de l'annulation d'un passif		**20 682**	-
Revenus d'intérêts (note 22)	12 394	**12 808**	14 586
Autres	6 905	**6 653**	7 572
	930 617	**959 514**	993 305
Charges			
Loyers et taxes d'affaires sur locations	319 860	**313 086**	326 554
Frais d'exploitation des immeubles (note 23)	174 699	**175 565**	163 736
Aménagements et autres services offerts aux clients	60 480	**91 369**	132 584
Frais financiers (note 24)	126 811	**140 955**	144 222
Impôts fonciers et taxes d'affaires sur propriétés	88 827	**85 521**	81 883
Coûts relatifs aux honoraires de gestion	13 049	**3 635**	7 438
Amortissement (note 25)	118 670	**124 493**	116 915
Frais généraux et administratifs - net (note 26)	14 630	**20 690**	14 294
Dépréciation d'immeubles		**-**	441
	917 026	**955 314**	988 067
Excédent annuel	13 591	**4 200**	5 238
Excédent cumulé au début de l'exercice		**436 750**	459 319
Excédent cumulé avant versement du dividende		**440 950**	464 557
Dividende		**(6 677)**	(27 807)
Excédent cumulé à la fin de l'exercice		**434 273**	436 750

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

De l'exercice clos le 31 mars 2015 (en milliers de dollars)

	2015	2014
Activités de fonctionnement		
Excédent annuel	**4 200**	5 238
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie :		
Créances douteuses	**4**	(21)
Stocks et charges payées d'avance	**(79)**	879
Travaux en cours	**(75 568)**	15 382
Revenus d'intérêts et frais de gestion sur les projets	**(1 011)**	(2 459)
Intérêts imputés sur emprunts court terme	**-**	968
Honoraires de gestion	**(4 180)**	(7 438)
Ajustement des dettes au taux effectif	**1 379**	1 591
Gain provenant de l'annulation d'un passif	**(20 682)**	-
Gain sur cession d'actifs	**(6 809)**	(21 078)
Dépréciation d'immeubles	**-**	441
Amortissement des immeubles	**140 046**	128 787
Amortissement des autres immobilisations corporelles	**9 318**	8 711
Amortissement des revenus reportés	**(6 812)**	(7 274)
Revenu provenant d'une entreprise publique	**-**	(351)
	39 806	123 376
Variation des actifs financiers et des passifs liés au fonctionnement (note 28)	**55 250**	(25 959)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	**95 056**	97 417
Activités d'investissement		
Diminution des créances liées aux aménagements	**32 947**	29 267
Augmentation des créances liées aux aménagements	**(54 252)**	(50 519)
Diminution des créances liées aux projets établissement	**236 602**	205 254
Augmentation des créances liées aux projets établissement	**(250 844)**	(186 761)
Augmentation des sommes à recevoir du gouvernement du Québec liées à la dette à long terme	**-**	(400)
Participation dans une entreprise publique	**-**	19 019
Produit de disposition des immeubles destinés à la vente	**1 462**	46 085
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	**(34 085)**	61 945
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immeubles	**(218 245)**	(171 236)
Acquisition des autres immobilisations corporelles	**(9 584)**	(4 671)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	**8 356**	117
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	**(219 473)**	(175 790)

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE (SUITE)

De l'exercice clos le 31 mars 2015 (en milliers de dollars)

	2015	2014
Activités de financement		
Dividende versé	**(6 677)**	(27 807)
Emprunts temporaires effectués	**7 316 005**	6 314 987
Emprunts temporaires remboursés	**(6 932 661)**	(6 438 174)
Remboursement des dettes relatives aux contrats de location-acquisition	**(388)**	(1 180)
Dettes à long terme effectuées	**-**	223 335
Dettes à long terme remboursées	**(212 760)**	(64 603)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	**163 519**	6 558
Augmentation (diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie	**5 017**	(9 870)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	**(3 912)**	5 958
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	**1 105**	(3 912)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2015

(Tous les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Société québécoise des infrastructures (SQI) est une compagnie à fonds social constituée le 13 novembre 2013 suite à la fusion d'Infrastructure Québec et de la Société immobilière du Québec par la *Loi sur les infrastructures publiques* (RLRQ, chapitre I-8.3). Elle a pour mission, d'une part, de soutenir les organismes publics dans la gestion de leurs projets d'infrastructure publique et, d'autre part, de développer, maintenir et gérer un parc immobilier qui répond à leurs besoins, principalement en mettant à leur disposition des immeubles et en leur fournissant des services de construction, d'exploitation et de gestion immobilière.

Elle a également pour mission de posséder, et d'en faire la location, moyennant considération, des biens utilisés ou qui doivent être utilisés par un établissement de santé et des services sociaux, une agence de la santé et des services sociaux ou un conseil régional visé à la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, chapitre S-4.2) ou à la *Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris* (RLRQ, chapitre S-5) ou toute autre personne, société ou association désignée à cette fin par le ministre de la Santé et des Services sociaux ou par le gouvernement.

La SQI loge la majorité des ministères et organismes gouvernementaux, à l'exception notamment des réseaux de l'éducation et, à ce titre, elle est présente sur l'ensemble du territoire québécois.

En vertu de l'article 984 de la *Loi sur les impôts du Québec* et de l'article 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada*, la SQI n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la SQI utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables doit être cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers de la SQI, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimations sont la durée de vie utile des immeubles, la juste valeur des immeubles achetés pour une contrepartie mineure ou nulle, les courus relatifs aux contrats de construction présentés dans les charges à payer et frais courus ainsi que les obligations relatives aux congés de maladie. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises étrangères.

Actif, passif et résultats liés aux stationnements

La SQI a confié le mandat de gestion de ses stationnements à un concessionnaire. Les états financiers de la SQI intègrent dans chaque poste concerné les éléments d'actif, de passif et des résultats afférents à leur gestion.

Participations

La SQI est partenaire dans une société en nom collectif, la Société Bon Pasteur s.e.n.c. Les activités principales de cette société touchent l'exploitation et la gestion de deux édifices destinés à la location de locaux commerciaux et résidentiels. La participation dans Société Bon Pasteur s.e.n.c., un partenariat autre que commercial, est comptabilisée selon la méthode de consolidation proportionnelle. Selon cette méthode, les états financiers regroupent la quote-part de chacun des éléments de l'actif, du passif, des revenus et des charges du placement relatif à la Société Bon Pasteur s.e.n.c.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2015 (SUITE)

(Tous les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

INSTRUMENTS FINANCIERS

Catégorie et évaluation

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les sommes à recevoir du gouvernement du Québec liées à la dette à long terme ainsi que les créances à l'exception du montant à recevoir de 6,3 millions de dollars du ministère de la Santé et des Services sociaux présenté à la note 9 et des taxes à la consommation sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts temporaires, les charges à payer et frais courus à l'exception des déductions à la source, de la provision pour congés de maladie et des taxes à la consommation, les dettes à long terme, la dette découlant d'une entente de partenariat public-privé et s'il y a lieu, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Entente de partenariat public-privé

Cette entente de partenariat public-privé se veut un contrat à long terme par lequel la SQI s'associe avec un partenaire privé, avec financement de la part de ce dernier, à la conception, à la construction et à l'exploitation du bien. Le bâtiment et la dette correspondante s'y rattachant sont comptabilisés à l'état de la situation financière lorsque les risques et les avantages associés à la propriété du bien relatif à cette entente sont transférés à la SQI et ce, au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Le coût du bâtiment découlant de cette entente correspond au moindre de la valeur actualisée des flux de trésorerie liés à cet actif et de sa juste valeur.

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la SQI consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'encaisse moins les chèques en circulation et les placements rachetables ou facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Immeubles destinés à la vente

Les immeubles en exploitation sont présentés comme étant destinés à la vente si la direction a approuvé la mise en œuvre d'un plan de vente, à un prix raisonnable, et si la constatation de la vente est probable dans un délai d'un an.

Les immeubles destinés à la vente sont évalués au moindre du coût amorti et de leur valeur recouvrable nette. Une fois les immeubles classés à titre d'actifs destinés à la vente, aucun amortissement les visant n'est comptabilisé.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2015 (SUITE)

(Tous les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

PASSIFS

Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes inter-employeurs gouvernementaux à prestations déterminées, compte tenu que la SQI ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés. Le solde de cette provision est inclus au poste « Charges à payer et frais courus » de l'état de la situation financière.

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers sont généralement utilisés afin de rendre des services futurs.

Immeubles

En exploitation

Les immeubles en exploitation sont comptabilisés au coût ou à la juste valeur lorsque la contrepartie est mineure ou nulle.

Le coût d'acquisition d'un immeuble comprend le prix d'achat de l'immeuble et les autres frais d'acquisition tels que les frais d'étude, les frais juridiques, les frais d'arpentage et les droits de mutation.

L'amortissement des bâtiments est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire de manière à amortir complètement le coût des bâtiments sur des périodes variant de 5 à 75 ans.

Les réparations majeures effectuées sur les immeubles en exploitation et sur les immeubles loués en vertu de contrats de location-acquisition sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur des périodes variant de 5 à 50 ans.

L'amortissement des immeubles loués en vertu de contrats de location-acquisition est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire de manière à les amortir complètement sur des périodes variant de 25 à 50 ans.

Les œuvres d'art qui sont acquises en vertu de la « Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics » sont capitalisées au coût du bâtiment.

Les coûts d'amélioration et d'aménagement qui se rapportent aux terrains et les coûts ajoutés aux bâtiments détenus par baux emphytéotiques sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire pour une période équivalant au moindre de leur durée de vie ou de la durée du bail emphytéotique.

En construction

Les immeubles en construction comprennent les projets de construction reliés au développement, à l'amélioration ou aux réparations majeures. Le coût de construction comprend les coûts directs de construction tels que les coûts de travaux, les coûts d'honoraires internes et externes, les intérêts des emprunts temporaires ainsi que les coûts indirects spécifiquement imputables aux projets.

Autres immobilisations corporelles

Les autres immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

- Améliorations locatives	3 à 25 ans
- Équipement	3 à 10 ans
- Mobilier et équipement en location	3 à 10 ans
- Développements de systèmes informatiques	5 et 10 ans

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2015 (SUITE)

(Tous les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

Moins-values des immeubles et autres immobilisations corporelles

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la SQI de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values sur immobilisations corporelles sont comptabilisées en charges dans l'état des résultats. Aucune reprise de valeur n'est constatée.

Travaux en cours

Les travaux en cours représentent les projets d'aménagement inachevés devant être facturés à la fin des travaux. Ces travaux sont enregistrés au coût.

Stocks

Les stocks se composent de pièces de rechange pour l'entretien et les réparations des immeubles qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours du ou des prochains exercices financiers. Ces stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

REVENUS

Location d'espaces – ministères et organismes

Les revenus de location d'espaces sont facturés à partir des coûts prévisibles. Ces coûts sont répartis entre les ministères et organismes clients de la SQI selon les modalités découlant du règlement sur la tarification des services rendus par la SQI. Des ententes d'occupation sont alors signées entre la SQI et les ministères et organismes du gouvernement du Québec assujettis à faire affaire avec la SQI.

Location d'espaces – réseau de la santé et des services sociaux

Les revenus de location proviennent de baux de 15 ans, signés à compter du 1er avril 2000 avec des centres hospitaliers (CH), des centres locaux de services communautaires (CLSC), des centres hospitaliers de soins de longue durée (CHSLD) et d'autres organismes du réseau de la santé qui occupent les immeubles de la SQI propres à ce secteur d'activité.

Aménagements et autres services offerts aux clients

Les revenus d'aménagements et autres services offerts aux clients sont constatés selon la méthode de l'achèvement des travaux.

Les revenus d'intérêts tirés des créances liées aux aménagements sont comptabilisés en fonction de la durée des créances connexes selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Paiements de transfert

Les paiements de transfert se composent de contributions reçues de gouvernements pour l'acquisition d'immeubles ainsi que de transferts d'immeubles par des gouvernements lorsque la contrepartie est mineure ou nulle. Les paiements de transfert non assortis de stipulations sont comptabilisés au poste « Revenus autres » à l'état des résultats lorsque le transfert est autorisé et que la SQI a satisfait aux critères d'admissibilité, le cas échéant. Les paiements de transfert assortis de stipulations créant une obligation qui répond à la définition d'un passif pour la SQI sont comptabilisés à titre de « Revenus reportés » à l'état de la situation financière lorsque le transfert est autorisé et que la SQI a satisfait aux critères d'admissibilité, le cas échéant. Les revenus reportés sont imputés aux « Revenus autres » à mesure que les stipulations de transfert sont respectées soit au même rythme que l'amortissement du coût des immeubles correspondants. Les paiements de transfert attribuables aux terrains sont comptabilisés aux revenus dans l'année d'acquisition.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2015 (SUITE)

(Tous les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

3. REDRESSEMENT

Contrat de location-acquisition

Le renouvellement d'un bail d'une durée de 30 ans, entrant en vigueur le 1er mai 2017, a été signé le 14 mars 2014 et n'a pas été pris en compte lors de la préparation des états financiers au 31 mars 2014. Ce bail est un contrat de location-acquisition puisqu'au moins une des conditions nécessaires à la comptabilisation a été remplie à la date de signature soit le 14 mars 2014. Les avantages et risques inhérents à la propriété sont considérés comme transférés à cette date à la SQI et, par conséquent, un immeuble loué en vertu d'un contrat de location-acquisition et une obligation découlant d'un contrat de location-acquisition auraient dû être comptabilisés au 31 mars 2014 dans l'état de la situation financière de la SQI. Par ailleurs, les obligations contractuelles présentées dans les notes complémentaires aux états financiers ont été modifiées.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2014, ce redressement comptabilisé rétroactivement a pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants :

	2014
État de la situation financière	
Passifs	
Obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 15)	135 400
Dette nette	135 400
Actifs non financiers	
Immeubles (note 16)	
Immeubles loués en vertu de contrats de location-acquisition	135 400
Réparations majeures	7 258
Autres immobilisations corporelles (note 17)	
Améliorations locatives	(7 258)
État de la variation de la dette nette	
Acquisition d'immeubles	135 400
Incidence des dispositions d'immeubles et autres	7 258
Incidence des dispositions des autres immobilisations corporelles et autres	(7 258)
Augmentation de la dette nette	135 400
Dette nette à la fin de l'exercice	135 400
Notes complémentaires	
Obligations contractuelles (note 32)	
Contrats de location-exploitation	(49 585)

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2015 (SUITE)

(Tous les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

4. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	2015	2014
Encaisse moins chèques en circulation	**505**	(4 317)
Placement à court terme	**600**	405
	1 105	(3 912)

5. IMMEUBLES DESTINÉS À LA VENTE

	2015	2014
Terrains	**-**	371
Bâtiments	**-**	1 447
	-	1 818

6. SOMMES À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC LIÉES À LA DETTE À LONG TERME

En vertu de sa loi, la SQI dépose au Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'organismes de santé et de services sociaux du Québec géré par le ministère des Finances, des sommes dédiées au remboursement d'une dette obligataire qui est de l'ordre de 10,0 millions de dollars (2014 : 10,0 millions de dollars). Ces sommes totalisant 10,0 millions de dollars (2014 : 10,0 millions de dollars), ont généré un rendement garanti de 2,1 % (2014 : 1,4 %) fixé annuellement par convention d'opération d'échange de taux d'intérêt échu au 31 mars 2015.

En vertu de la convention intervenue avec Financement-Québec le 31 mars 2011 relativement aux transferts des conventions de prêts à long terme, un montant de 14,4 millions de dollars a été alloué au remboursement d'une dette obligataire de l'ordre de 35,8 millions de dollars au cours de l'exercice.

Les sorties de fonds en capital du Fonds d'amortissement pour le remboursement de la dette à long terme se détaillent comme suit :

EXERCICE	
2019	**10 000**
	10 000

7. CRÉANCES LIÉES AUX AMÉNAGEMENTS

Effets à recevoir des ministères et organismes, remboursables par mensualités comprenant le capital et les intérêts, portant intérêt aux taux de 2,15 % à 7,05 % (2014 : 2,90 % à 7,05 %), échéant entre 2016 et 2030.

Le montant estimatif des encaissements en capital se détaille comme suit :

EXERCICE	
2016	**33 571**
2017	**30 523**
2018	**27 964**
2019	**25 003**
2020	**20 419**
2021 à 2030	**106 280**
	243 760

8. CRÉANCES LIÉES AUX PROJETS ÉTABLISSEMENT

Les créances liées aux projets établissement du réseau de la santé et des services sociaux comprennent tous les coûts directs majorés des honoraires de gestion et des intérêts, calculés au taux des acceptations bancaires d'un mois majoré de 0,05 %, liés aux projets de construction confiés à la SQI.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2015 (SUITE)

(Tous les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

9. AUTRES CRÉANCES

	2015	2014
Clients		
Apparentés - entités sous contrôle commun	**38 463**	78 936
Autres	**1 162**	2 012
Provision pour créances douteuses	**(32)**	(28)
Taxes à la consommation		
Apparentés - entités sous contrôle commun	**3 781**	4 903
Autres	**1 913**	4 981
Autres		
Apparentés - entités sous contrôle commun *	**27 991**	23 588
Apparenté - Société Parc-Auto	**5 307**	9 217
Autres	**1 581**	1 169
	80 166	124 778

* De ce montant à recevoir, un montant de 6,3 millions de dollars (2014 : 6,6 millions de dollars) est à recevoir du ministère de la Santé et des Services sociaux pour et au nom des établissements, sans intérêt, selon un calendrier de versements prédéterminés échéant en 2033.

Les montants à recevoir au cours des prochains exercices se détaillent comme suit :

EXERCICE	
2016	**277**
2017	**291**
2018	**306**
2019	**1 882**
2020	**337**
2021 et suivants	**3 243**
	6 336

10. EMPRUNTS TEMPORAIRES

Au 31 mars, la SQI a des emprunts temporaires de 815,7 millions de dollars (2014 : 432,4 millions de dollars) dont 27,4 millions de dollars auprès du ministère des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement (2014 : 31,5 millions de dollars), et 788,3 millions de dollars auprès d'institutions financières (2014 : 400,9 millions de dollars). Les emprunts temporaires de la SQI portent intérêt à un taux moyen de 1,05 % et ont des échéances s'échelonnant du 1er avril 2015 au 1er mai 2015.

La SQI dispose auprès de deux institutions financières de marges de crédit de 10,0 et 200,0 millions de dollars (2014 : 10,0 et 200,0 millions de dollars). Ces marges de crédit portent intérêt au taux préférentiel et sont renouvelables annuellement. Le crédit doit servir au financement des besoins généraux de la SQI. Au 31 mars, le taux préférentiel est de 2,85 % (2014 : 3,0 %). Le solde de la marge de 200,0 millions de dollars au 31 mars est nul (2014 : nul) ainsi que le solde de la marge de 10,0 millions de dollars (2014 : nul).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2015 (SUITE)

(Tous les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

11. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2015	2014
Salaires et provision pour vacances (note 27)		
Autres	**14 022**	11 983
Déductions à la source et provision pour congés de maladie (note 27)		
Apparentés - entités sous contrôle commun	**652**	600
Autres	**9 925**	7 952
Taxes à la consommation		
Apparentés - entités sous contrôle commun	**670**	3 755
Autres	**313**	1 877
Fournisseurs		
Apparentés - entités sous contrôle commun	**7 441**	17 348
Autres	**168 181**	175 295
Intérêts courus sur emprunts		
Apparentés - entités sous contrôle commun	**38 477**	39 578
Autres	**776**	5 138
	240 457	263 526

12. REVENUS REPORTÉS

	2015	2014
Contributions		
Apparentés - entités sous contrôle commun	**95 761**	98 651
Autres	**394**	480
Aménagements et autres services offerts aux clients		
Apparentés - entités sous contrôle commun	**25 534**	10 300
Autres	**483**	2 483
Loyer		
Apparentés - entités sous contrôle commun	**10 543**	10 841
Autres	**245**	278
Honoraires		
Apparentés - entités sous contrôle commun	**2 445**	3 845
Autres	**212**	-
Apports reportés relatifs aux plus-values - Réseau de la santé et des services sociaux	**58 769**	62 319
	194 386	189 197

13. DETTES À LONG TERME

	2015	2014
Obligation au taux effectif de 11,00 % garantie par le gouvernement du Québec, échéant en 2019	**10 000**	159 923
Obligations sans versement d'intérêt pour une période de 19 ans et portant intérêt pour une période de 6 ans au taux de 156 % (taux effectif de 10,51 %), échues en 2015, incluant les intérêts capitalisables de 20,8 M$	**-**	35 836
Billets dus au ministre des Finances aux taux effectifs de 3,01 % à 10,27 %, échéant de 2016 à 2044	**2 471 521**	2 531 159
Billets dus à Financement-Québec aux taux effectifs de 6,40 % à 9,38 %, échéant de 2016 à 2019	**383**	512
Emprunts aux taux effectifs de 3,8 % à 5,26 %, garantis par des hypothèques immobilières, échéant de 2018 à 2023	**8 460**	9 404
Effets à payer à taux et à échéances variables	**5 871**	206
	2 496 235	2 737 040

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2015 (SUITE)

(Tous les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

Le montant des paiements en capital à effectuer, excluant les sommes à recevoir du gouvernement du Québec liées à la dette à long terme, se détaille comme suit :

EXERCICE	
2016	**212 521**
2017	**154 574**
2018	**61 405**
2019	**58 482**
2020	**61 881**
2021 et suivants	**1 952 055**
	2 500 918

14. DETTE DÉCOULANT D'UNE ENTENTE DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ

	2015	2014
Dette relative au projet du Centre de détention de Sorel-Tracy réalisé en partenariat public-privé, au taux de 3,972 %, échéant en juillet 2043	**72 013**	19 639

La dette relative au projet du Centre de détention de Sorel-Tracy augmentera au rythme des travaux de construction estimés à 168,5 millions de dollars.

Le montant des paiements en capital à effectuer liés à la dette découlant d'une entente de partenariat public-privé, se détaille comme suit :

EXERCICE	
2016	**24 957**
2017	**26 581**
2018	**2 021**
2019	**2 102**
2020	**2 187**
2021 et suivants	**14 165**
	72 013

15. OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

La SQI loue des immeubles auprès du secteur privé en vertu de contrats de location-acquisition pour l'acquisition d'espace à offrir en location.

Les paiements minimaux exigibles que la SQI devra payer en vertu de contrats de location-acquisition se détaillent comme suit :

EXERCICE	
2016	**22 932**
2017	**22 780**
2018	**23 943**
2019	**24 048**
2020	**22 355**
2021 et suivants	**588 901**
Total des paiements minimaux à payer	**704 959**
Moins : Intérêts aux taux de 3,71 % à 12,52 %	**196 485**
Frais accessoires	**353 290**
	155 184

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2015 (SUITE)

(Tous les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

16. IMMEUBLES

	Terrains	Bâtiments	Immeubles loués en vertu de contrats de location-acquisition	Réparations majeures	**2015**	2014 redressé (note 3)
Coût						
Solde au début	246 032	4 404 191	163 806	419 497	**5 233 526**	4 911 671
Acquisitions	1 640	188 643	3 004	53 724	**247 011**	344 467
Dispositions	(9 458)	(2 280)	-	(432)	**(12 170)**	(31 083)
Reclassement	-	-	-	-	**-**	8 471
Solde à la fin	238 214	4 590 554	166 810	472 789	**5 468 367**	5 233 526
Amortissement cumulé						
Solde au début	-	1 364 605	13 061	108 245	**1 485 911**	1 343 309
Amortissement	-	111 025	5 472	23 549	**140 046**	128 787
Incidence des dispositions	-	(780)	-	(333)	**(1 113)**	(1 511)
Reclassement	-	-	-	-	**-**	15 326
Solde à la fin	-	1 474 850	18 533	131 461	**1 624 844**	1 485 911
Valeur nette comptable	238 214	3 115 704	148 277	341 328	**3 843 523**	3 747 615

Le total des immeubles inclut :

- des terrains cédés par baux emphytéotiques pour un montant de 9,1 millions de dollars (2014 : 9,0 millions de dollars).

- des immeubles en cours de construction pour un total de 303,2 millions de dollars (2014 : 201,2 millions de dollars), dont 262,8 millions de dollars (2014 : 148,3 millions de dollars) pour des bâtiments et 40,4 millions de dollars (2014 : 52,9 millions de dollars) pour des réparations majeures. Le montant de 262,8 millions de dollars de bâtiments inclut un montant de 67,9 millions de dollars (2014 : 19,6 millions de dollars) pour un bâtiment en construction découlant d'une entente de partenariat public-privé. Aucune dépense d'amortissement n'est associée à ces immeubles.

Les réparations majeures incluent un coût de 24,9 millions de dollars (2014 : 24,6 millions de dollars), pour des immeubles loués en vertu de contrats de location-acquisition et un amortissement cumulé de 18,6 millions de dollars (2014 : 17,4 millions de dollars).

Les dispositions s'élèvent à 12,2 millions de dollars (2014 : 31,1 millions de dollars), dont un montant de 0 million de dollars représente un transfert aux immeubles destinés à la vente (2014 : 0,1 million de dollars).

Au 31 mars, les acquisitions comprennent un montant de 101,0 millions de dollars à payer (2014 : 97,9 millions de dollars).

Au cours de l'exercice, des frais généraux et administratifs de 9,9 millions de dollars (2014 : 10,5 millions de dollars) et des frais financiers de 2,2 millions de dollars (2014 : 2,0 millions de dollars) ont été capitalisés dans le coût des immobilisations.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2015 (SUITE)

(Tous les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

17. AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Améliorations locatives	Équipement	Mobilier et équipement en location	Développements de systèmes informatiques	**2015**	2014 redressé (note 3)
Coût						
Solde au début	51 159	37 415	43 957	18 192	**150 723**	147 485
Acquisitions	8 935	3 646	-	4 144	**16 725**	13 396
Dispositions	(2 495)	(10 931)	-	(25)	**(13 451)**	(1 687)
Reclassement	-	-	-	-	**-**	(8 471)
Solde à la fin	57 599	30 130	43 957	22 311	**153 997**	150 723
Amortissement cumulé						
Solde au début	15 411	31 833	43 403	4 286	**94 933**	102 561
Amortissement	4 857	2 102	466	1 893	**9 318**	8 711
Incidence des dispositions	(2 495)	(10 738)	-	-	**(13 233)**	(1 013)
Reclassement	-	-	-	-	**-**	(15 326)
Solde à la fin	17 773	23 197	43 869	6 179	**91 018**	94 933
Valeur nette comptable	39 826	6 933	88	16 132	**62 979**	55 790

Le total des immobilisations inclut des immobilisations en cours de construction ou en développement pour un total de 1,9 million de dollars (2014 : 10,2 millions de dollars), dont 0,1 million de dollars (2014 : 6,9 millions de dollars) pour des améliorations locatives, 0,1 million de dollars (2014 : 0,2 million de dollars) pour des équipements et 1,7 million de dollars (2014 : 3,1 millions de dollars) pour des développements de systèmes informatiques. Aucune dépense d'amortissement n'est associée à ces immobilisations.

Au 31 mars, les acquisitions comprennent un montant de 8,3 millions de dollars à payer (2014 : 2,1 millions de dollars).

Au cours de l'exercice, des frais généraux et administratifs de 1,5 million de dollars (2014 : 1,9 million de dollars) ont été capitalisés dans le coût des autres immobilisations corporelles.

18. TRAVAUX EN COURS

Dans le solde des travaux en cours présenté à l'état de la situation financière, des frais généraux et administratifs de 10,5 millions de dollars (2014 : 6,3 millions de dollars) et des frais financiers de 1,0 million de dollars (2014 : 1,0 million de dollars) ont été capitalisés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2015 (SUITE)

(Tous les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

19. CAPITAL-ACTIONS

Les actions de la SQI sont détenues par le ministre des Finances.

	2015	2014
Autorisé :		
300 000 actions d'une valeur nominale de 1 000 $ chacune		
Émis et payé : 90 001 actions	**90 001**	90 001

20. EXCÉDENT CUMULÉ

	2015	2014
Excédent cumulé	**434 273**	436 750
Portion de l'excédent cumulé liée à un non-appariement des revenus de la clientèle du réseau de la santé et des services sociaux*	**(208 256)**	(199 138)
Excédent cumulé résiduel	**226 017**	237 612

* Les revenus de la clientèle du réseau de la santé et des services sociaux, établis conformément aux normes et attributions de subventions « loyers établissement du réseau-SQI » sont constatés sur l'ensemble du service de la dette relatif à son parc immobilier. Les charges correspondantes, liées principalement à l'amortissement des immobilisations et aux intérêts, sont réparties sur une période supérieure, ce qui entraîne un non-appariement des revenus et des charges.

L'excédent cumulé lié au non-appariement des revenus de la clientèle du réseau de la santé et des services sociaux est lié aux charges futures rattachées à ces immobilisations.

21. HONORAIRES DE GESTION

Les revenus d'honoraires de gestion correspondent à un taux de 6,2 %, calculés sur les déboursés jusqu'au 31 juillet 2014 pour les projets des établissements du réseau de la santé et des services sociaux. Au 1er août 2014, une nouvelle entente de gestion a été conclue entre la SQI et le ministère de la Santé et des Services sociaux. Le mode de tarification des honoraires de la SQI se veut un taux horaire pour les projets des ministères et organismes et s'ajoute aux coûts des travaux en cours.

22. REVENUS D'INTÉRÊTS

	2015	2014
Créances		
Liées aux aménagements	**9 162**	8 679
Liées aux projets établissement	**592**	505
Sommes à recevoir de Financement-Québec suite aux transferts de prêts	**2 564**	4 754
Sommes à recevoir du gouvernement du Québec liées à la dette à long terme	**211**	133
Autres	**279**	515
	12 808	14 586

23. FRAIS D'EXPLOITATION DES IMMEUBLES

	2015	2014
Exploitation	**112 102**	105 419
Salaires, autres coûts directs et frais généraux imputables à l'exploitation des immeubles (note 26)	**40 292**	37 461
Conservation	**(711)**	1 123
Amortissement des réparations majeures	**23 549**	19 182
Frais de relocalisation	**333**	551
	175 565	163 736

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2015 (SUITE)

(Tous les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

24. FRAIS FINANCIERS

	2015	2014
Charges d'intérêts :		
Dettes à long terme		
Apparentés - entités sous contrôle commun	**119 627**	117 356
Autres	**7 787**	22 303
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	**9 479**	2 079
Emprunts temporaires		
Apparentés - entités sous contrôle commun	**493**	1 539
Autres	**7 547**	4 865
Autres	**63**	58
	144 996	148 200
Moins :		
Intérêts capitalisés aux immeubles (note 16)	**2 158**	2 018
Intérêts capitalisés aux autres immobilisations corporelles	**-**	24
Intérêts capitalisés aux travaux en cours (note 18)	**1 027**	996
Intérêts imputés aux résultats sous les frais généraux et administratifs	**856**	940
	4 041	3 978
	140 955	144 222

25. AMORTISSEMENT

	2015	2014
Immeubles (note 16)	**140 046**	128 787
Autres immobilisations corporelles (note 17)	**9 318**	8 711
	149 364	137 498
Moins :		
Amortissement imputé aux résultats sous les frais généraux et administratifs et frais d'exploitation des immeubles	**24 871**	20 583
	124 493	116 915

26. FRAIS GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS – NET

	2015	2014
Salaires et avantages sociaux	**73 530**	66 824
Frais des locaux occupés par la SQI	**8 435**	8 066
Autres dépenses administratives	**11 194**	10 060
	93 159	84 950
Moins :		
Frais capitalisés aux immeubles (note 16)	**9 906**	10 457
Frais capitalisés aux autres immobilisations corporelles (note 17)	**1 474**	1 879
Frais capitalisés aux travaux en cours (note 18)	**10 510**	6 259
Frais imputés aux créances liées aux projets établissement	**5 586**	14
Frais imputés à l'exploitation des immeubles (note 23)	**40 292**	37 461
Frais imputés aux aménagements et autres services offerts aux clients	**1 066**	7 148
Frais imputés aux coûts relatifs aux honoraires de gestion	**3 635**	7 438
	72 469	70 656
	20 690	14 294

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2015 (SUITE)

(Tous les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

27. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la SQI participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRPE-RRAS) administrés par un organisme du gouvernement du Québec. Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1er janvier 2015, le taux de cotisation de la SQI pour le RREGOP a augmenté de 9,84 % à 10,50 % de la masse salariale cotisable et celui pour le RRPE, le RRF et le RRPE-RRAS est demeuré à 14,38 %.

Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 5,73 % au 1er janvier 2015 (5,73 % au 1er janvier 2014) de la masse salariale cotisable qui doit être versé dans la caisse des participants au RRPE et au RRPE-RRAS ainsi qu'un montant équivalent dans la caisse des employeurs. Ainsi, la SQI doit verser un montant supplémentaire pour l'année civile 2015 correspondant à 11,46 % de la masse salariale cotisable (11,46 % de la masse salariale cotisable pour l'année civile 2014).

Les cotisations de la SQI, incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRPE-RRAS, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 4,6 millions de dollars (2014 : 3,6 millions de dollars). Les obligations de la SQI envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Obligations relatives aux congés de maladie

Les obligations du programme d'accumulation des congés de maladie augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à la Société. La valeur de ces obligations est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

Les hypothèses économiques à long terme utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des obligations sont les suivantes :

	2015	2014
Taux de croissance de la rémunération	**3,00 %**	3,00 %
Taux d'actualisation	**2,01 %**	3,07 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	**Entre 5 et 32 ans**	Entre 5 et 28 ans

Provision pour congés de maladie et vacances

	Maladie	Vacances	**2015**	2014
Solde au début	6 337	5 921	**12 258**	12 305
Charge de l'exercice	3 097	6 640	**9 737**	7 812
	9 434	12 561	**21 995**	20 117
Moins :				
Prestations versées au cours de l'exercice	2 235	5 795	**8 030**	7 859
Solde à la fin	7 199	6 766	**13 965**	12 258

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2015 (SUITE)

(Tous les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

28. INFORMATION SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Variation des actifs financiers et des passifs liés au fonctionnement

	2015	2014
Actifs financiers		
Autres créances	**54 940**	12 225
Passifs		
Charges à payer et frais courus	**(11 623)**	(49 555)
Revenus reportés	**11 933**	11 371
	55 250	(25 959)
Intérêts payés	**143 452**	137 329

Opérations non monétaires exclues de l'état des flux de trésorerie

	2015	2014
Activités de fonctionnement		
Autres créances	**(8 890)**	(68 092)
Travaux en cours	**(25 209)**	(8 563)
Charges à payer et frais courus	**9 779**	92 727
Revenus reportés	**68**	782
	(24 252)	16 854
Activités d'investissement		
Diminution des créances liées aux projets établissement	**(11 845)**	(15 294)
Augmentation des sommes à recevoir de Financement-Québec suite aux transferts de prêts	**21 436**	19 246
Augmentation des sommes à recevoir du gouvernement du Québec liées à la dette à long terme	**15 000**	-
Diminution des sommes à recevoir du gouvernement du Québec liées à la dette à long terme	**(600)**	(600)
Acquisition d'immeubles destinés à la vente	**-**	(85)
Produit de disposition des immeubles destinés à la vente	**300**	143
	24 291	3 410
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immeubles	**(15 853)**	(6 037)
Acquisition d'immeubles loués en vertu de contrats de location-acquisition	**(3 004)**	(135 400)
Acquisition des autres immobilisations corporelles	**(6 924)**	(15 218)
	(25 781)	(156 655)
Activités de financement		
Emprunts temporaires effectués	**54 896**	96 616
Emprunts temporaires remboursés	**(54 896)**	(65 153)
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	**2 792**	135 400
Dette découlant d'une entente de partenariat public-privé	**77 351**	19 639
Diminution d'une dette découlant d'une entente de partenariat public-privé	**(24 977)**	-
Dettes à long terme effectuées	**8 976**	4 754
Dettes à long terme remboursées	**(38 400)**	(54 865)
	25 742	136 391

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2015 (SUITE)

(Tous les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

29. CONSOLIDATION PROPORTIONNELLE DE LA SOCIÉTÉ BON PASTEUR S.E.N.C.

Au 31 mars, la quote-part de chacun des éléments de la Société Bon Pasteur s.e.n.c. comptabilisée selon la méthode de la consolidation proportionnelle se détaille comme suit :

	2015	2014
Actif	**17 405**	17 594
Passif	**8 382**	9 363
Capitaux propres	**9 023**	8 231
Produits	**3 300**	3 297
Charges	**2 508**	2 464
Bénéfice net	**792**	833

30. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les produits d'aménagements et autres services offerts aux clients proviennent d'opérations conclues avec les ministères et organismes.

La SQI est apparentée avec tous les ministères, les fonds spéciaux, les agences de la santé et des services sociaux, les établissements et les organismes du réseau de la santé et des services sociaux, le ministère de la Santé et des Services sociaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec.

La SQI n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

31. INSTRUMENTS FINANCIERS

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière.

Les postes susceptibles d'être affectés par le risque de crédit sont la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les sommes à recevoir du gouvernement du Québec liées à la dette à long terme ainsi que les créances à l'exception du montant à recevoir de 6,3 millions de dollars du ministère de la Santé et des Services sociaux présenté à la note 9 et des taxes à la consommation (ci-après créances). L'exposition maximale de la SQI au risque de crédit est limitée à la valeur comptable présentée à titre d'actif financier dans l'état de la situation financière ou dans les notes complémentaires.

Le risque de crédit associé à la trésorerie et équivalents de trésorerie est essentiellement réduit au minimum en s'assurant qu'ils soient investis auprès d'institutions financières réputées. Le risque de crédit associé aux sommes à recevoir du gouvernement du Québec liées à la dette à long terme de même qu'à la grande majorité des créances est réduit au minimum étant donné que les clients sont des apparentés qui possèdent une excellente qualité de crédit.

Quant aux créances à l'endroit de clients qui ne sont pas des apparentés, la SQI évalue la condition financière de ces clients sur une base continuelle et examine l'historique de crédit de tout nouveau client. La SQI établit une provision pour créances irrécouvrables en tenant compte notamment du risque de crédit de clients particuliers et des tendances historiques. La SQI n'est pas exposée à un niveau de risque élevé à l'égard de ces clients.

Au 31 mars, à l'exception de la provision pour créances douteuses de 32 000 $ (2014 : 28 000 $), les sommes à recevoir du gouvernement du Québec liées à la dette à long terme de même que les créances ne sont ni en souffrance, ni dépréciées.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2015 (SUITE)

(Tous les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la SQI ne soit pas en mesure de satisfaire à ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance. La Société gère ce risque en tenant compte des besoins opérationnels et en recourant à ses facilités de crédit.

La Société établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour satisfaire à ses obligations.

Les flux de trésorerie contractuels relativement aux passifs financiers se détaillent comme suit :

	Moins de 1 an	1 à 3 ans	3 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts temporaires	815 743	-	-	-
Charges à payer et frais courus				
Salaires et provision pour vacances	14 022	-	-	-
Fournisseurs	175 622	-	-	-
Intérêts courus sur emprunts	39 253	-	-	-
Dettes à long terme	212 521	215 979	120 363	1 952 055
Dette découlant d'une entente de partenariat public-privé	24 957	28 602	4 289	14 165
	1 282 118	244 581	124 652	1 966 220

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. Compte tenu que la SQI n'effectue aucune opération en devises étrangères et ne détient pas de placements négociés sur un marché, elle est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Pour les instruments financiers portant intérêt à taux fixes, la volatilité des taux d'intérêt se répercute sur la juste valeur des actifs et passifs financiers, mais comme la SQI a l'intention de conserver ses créances liées aux aménagements jusqu'à échéance et prévoit rembourser ses emprunts temporaires, ses dettes à long terme et sa dette découlant d'une entente de partenariat public-privé selon l'échéancier prévu, elle est peu exposée à ce risque.

La SQI est exposée au risque associé aux variations des taux d'intérêt de ses emprunts temporaires à taux variables.

À la date de l'état de la situation financière, le portrait relatif aux taux d'intérêt de la SQI se détaille comme suit :

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2015 (SUITE)

(Tous les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

	Taux d'intérêt fixe	Taux d'intérêt variable	Total
Actifs financiers			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	600	505	**1 105**
Créances liées aux aménagements	243 760	-	**243 760**
Passifs financiers			
Emprunts temporaires	-	815 743	**815 743**
Dettes à long terme	2 496 235	-	**2 496 235**
Dette découlant d'une entente de partenariat public-privé	72 013	-	**72 013**

L'effet net tant sur les actifs que sur les passifs financiers, d'une augmentation (diminution) de taux d'intérêt égale à 1 % au cours de l'exercice aurait réduit (augmenté) de 29,2 millions de dollars (2014 : 28,2 millions de dollars) l'excédent annuel.

32. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Contrats de location-exploitation

La SQI a conclu des contrats pour la location d'espace afin de loger les ministères et organismes.

Les paiements minimaux exigibles en vertu des baux de location-exploitation se détaillent comme suit :

EXERCICE	
2016	**297 010**
2017	**271 289**
2018	**231 979**
2019	**203 200**
2020	**167 246**
2021-2025	**484 154**
2026-2030	**286 321**
2031-2035	**157 708**
2036-2040	**97 614**
2041 et suivants	**17 564**
	2 214 085

Au 31 mars 2014, les paiements minimaux exigibles en vertu des baux de location-exploitation totalisaient 2 041,9 millions de dollars.

Projets de construction et d'aménagement

Au 31 mars, des travaux et des honoraires externes reliés à des projets de construction et d'aménagement ont fait l'objet d'engagements contractuels totalisant 254,0 millions de dollars (2014 : 160,1 millions de dollars).

Entente de partenariat public-privé

La SQI a conclu une entente de partenariat public-privé d'une durée de 30 ans pour le Centre de détention Sorel-Tracy pour la conception, la construction et l'exploitation de l'établissement. Jusqu'à la fin de l'entente en juillet 2043, la SQI s'est engagée pour un montant de 255,4 millions de dollars dont 71,5 millions de dollars pour l'acquisition d'immobilisations et 183,9 millions de dollars pour l'exploitation de l'établissement.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2015 (SUITE)

(Tous les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

Les obligations relatives à l'exploitation de l'établissement se détaillent comme suit :

EXERCICE	
2016	-
2017	**2 847**
2018	**4 892**
2019	**4 907**
2020	**4 985**
2021-2025	**27 335**
2026-2030	**32 040**
2031-2035	**38 561**
2036-2040	**38 717**
2041-2044	**29 615**
	183 899

Au 31 mars 2014, les obligations relatives à l'exploitation de l'établissement en vertu de l'entente de partenariat public-privé totalisaient 187,4 millions de dollars.

Autres contrats

La SQI a conclu des contrats liés à l'exploitation de ses immeubles et des contrats de services professionnels de nature administrative.

Les obligations relatives aux autres contrats se détaillent comme suit :

EXERCICE	
2016	**28 757**
2017	**5 566**
2018	**3 340**
2019	**721**
2020	**154**
	38 538

Au 31 mars 2014, les obligations relatives aux autres contrats totalisaient 21,0 millions de dollars.

33. ÉVENTUALITÉS

Litiges

Des poursuites judiciaires et des réclamations contre la SQI, au montant de 31,0 millions de dollars (2014 : 31,2 millions de dollars), sont en cours à la date de préparation des états financiers. La direction est d'avis qu'une provision adéquate a été constituée à l'égard des déboursés qui pourraient découler de ces litiges et elle ne prévoit donc pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la SQI.

Environnement

Les activités de la SQI sont assujetties à des lois, règlements et directives sur l'environnement adoptés par les autorités gouvernementales.

Amiante

Les immeubles de la SQI construits avant 1985 sont susceptibles de contenir de l'amiante. La présence d'amiante dans un immeuble n'implique cependant pas l'obligation de désamiantage immédiat. En effet, comme ce matériau est généralement encapsulé, il ne présente pas de risques tant et aussi longtemps qu'une intervention qui aurait pour effet d'altérer cette couche protectrice n'est pas réalisée. Ainsi, les travaux d'entretien et de réparation sont généralement assurés au moyen d'activités qui n'impliquent pas nécessairement l'enlèvement de l'amiante. La sécurité de ses travailleurs, des occupants de l'immeuble et de la population en général guide la SQI dans sa décision de procéder à l'enlèvement de l'amiante. Quant aux interventions importantes qui requièrent l'enlèvement de l'amiante, elles sont planifiées au moment où les changements technologiques ou l'état de l'immeuble les justifient.

Pyrrhotite

Plusieurs immeubles résidentiels et commerciaux de la région de Trois-Rivières sont touchés par la présence de pyrrhotite dans le béton. Cette substance peut provoquer le soulèvement et la fissuration de la dalle d'un immeuble, problématique retrouvée principalement du côté résidentiel. Des études et analyses périodiques sont entreprises afin de surveiller la situation. La valeur nette comptable des immeubles en propriété de la SQI pour cette région est de 78,6 millions de dollars.

En date du 31 mars 2015, la direction ne prévoit pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la SQI.

Terrains contaminés

La SQI possède également des terrains contaminés. Un passif au titre des sites contaminés relatif aux coûts de réhabilitation de ces terrains est comptabilisé, lorsqu'il est probable que la SQI en assumera la responsabilité, dans la mesure où la contamination dépasse la norme environnementale et que le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable.

Les principales sources des contaminations sont des déversements accidentels et imprévus. La nature des contaminations est principalement des hydrocarbures. L'évaluation du passif a été faite selon des études environnementales ou des analyses comparatives.

Pour les terrains contaminés se rapportant au réseau de la santé et des services sociaux, les pertes qui pourraient découler des contaminations seront assumées par les locataires en vertu de baux signés par la SQI. En conséquence, aucun passif n'est comptabilisé pour ces terrains contaminés.

La direction est d'avis qu'une provision adéquate a été constituée relativement à ces éléments.

34. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2014 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2015. Aux fins de la présentation de son état des flux de trésorerie, la SQI a fait le choix d'utiliser la méthode indirecte plutôt que la méthode directe. Par conséquent, les chiffres de 2014 à l'état des flux de trésorerie ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2015.

Attestation de la direction à l'égard des contrôles internes

Nous avons examiné les états financiers ainsi que le rapport annuel de la Société québécoise des infrastructures (Société) pour l'exercice clos le 31 mars 2015.

À ces égards, nous avons la responsabilité d'établir et de maintenir des contrôles et procédures de communication de l'information et le contrôle interne à l'égard de l'information financière pour la Société.

Ainsi, nous avons conçu et fait concevoir sous notre supervision des contrôles pour fournir l'assurance raisonnable que l'information importante relative à la Société nous est communiquée par d'autres personnes, en particulier pendant la période où les états financiers et le rapport annuel sont produits et que l'information qui doit être présentée par la Société dans le rapport annuel est enregistrée, traitée et présentée dans les délais prescrits.

Après évaluation, nous attestons que les contrôles conçus sous notre supervision fournissent l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux Normes comptables canadiennes du secteur public.

Nous attestons également qu'à notre connaissance et avec la diligence raisonnable dont nous avons fait preuve, les états financiers ainsi que le rapport annuel ne contiennent pas d'information fausse ou trompeuse concernant un fait important, ni n'omettent de fait important devant être déclaré, et ce, pour les exercices visés par ces documents.

Nous attestons enfin qu'à notre connaissance et avec la diligence raisonnable dont nous avons fait preuve, les états financiers et les autres éléments d'information financière présentés dans le rapport annuel donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société aux dates de clôture des exercices présentés dans les états financiers et le rapport annuel, ainsi que des résultats de son exploitation pour ces exercices.

Le président-directeur général,

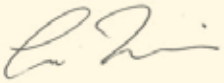

Luc Meunier

Le directeur principal Gestion financière
et Ressources matérielles,

Sylvain Bergeron

Québec, le 13 juillet 2015

Publié par :

Société québécoise des infrastructures
Édifice Marie-Fitzbach
1075, rue de l'Amérique-Française
Québec (Québec) G1R 5P8

Téléphone : 418 646-1766, poste 3461
Télécopieur : 418 646-6911
Courriel : courrier@sqi.gouv.qc.ca

Version électronique accessible
au **www.sqi.gouv.qc.ca**

Conception graphique et infographie :
Isabelle Godin

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives
nationales du Québec, 2014

ISBN : 978-2-550-73876-3 (PDF)
ISBN : 978-2-550-73875-6 (version imprimée)

Intérieur imprimé sur du papier recyclé
100 % postconsommation.

Planifier.
Bâtir.
Entretenir.

Société québécoise des infrastructures
Québec